KAOLACK 2017/2018

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2017-2018

Juillet 2020

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar Ndir
Directeur Général Adjoint	Allé Nar Diop
Conseiller à l'Action Régionale	Saliou Mbengue

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Mamadou Diang BA
Adjoint du chef de SRSD	Daouda Diop
Le point focal du siège	Omar Sène

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack
Adresse : GARAGE SENY SECK A COTE DE L'HOTEL ARC EN CIEL
Tél : 33 941 8678.
B.P. : 313 Kaolack

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ..... **VII**
LISTE DES GRAPHIQUES ..... **XII**
SIGLES ET ABREVIATIONS ..... **XIII**
AVANT PROPOS ..... **XV**
RESUME EXECUTIF ..... **XVI**
INTRODUCTION GENERALE ..... **XXI**
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION **23**
I.1. DONNEES PHYSIQUES 23
I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT 23
I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL 24
I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 26
I.4.1. Pluviométrie *26*
I.4.2. Température et humidité *27*
I.4.3. Vents *29*
I.4.4. Evaporation et Insolation *29*
I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 31
I.6. DONNES DEMOGRAPHIQUES 31
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 32
I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 32
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE **34**
II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 34
II.1.1. Niveau et évolution de la population *34*
II.1.2. Structure par âge et par sexe *35*
II.1.3. Répartition spatiale de la population et densité *37*
CHAPITRE III : EDUCATION **40**
III.1. LA PETITE ENFANCE 40
III.1.1. Les infrastructures *40*
III.1.2. Le personnel *41*
III.1.3. Les effectifs *48*
III.1.4. Intensité de la préscolarisation *53*
III.2. L'ELEMENTAIRE 53
III.2.1. Les infrastructures *54*
III.2.2. Le personnel *57*
III.2.3. Les effectifs *60*
III.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et performances dans l'élémentaire *62*
III.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 64
III.3.1. La transition *65*
III.3.2. Les infrastructures *66*
III.3.3. Le personnel *68*
III.3.4. Les effectifs *71*
III.3.5. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire *76*
III.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 77
III.4.1. Les infrastructures *77*
III.4.2. Le personnel *78*
III.4.3. Les effectifs *80*
III.4.4. Performances de l'ETFP *81*
III.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 82
III.5.1. Les Infrastructures *83*

III.5.2. Le personnel enseignant ... *83*
III.5.3. Les effectifs d'étudiants ... *83*
III.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 84
III.6.1. Atouts et potentialités ... *84*
III.6.2. Contraintes ... *84*
III.6.3. Perspectives ... *85*

CHAPITRE IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE ... 87

IV.1. SANTE ... 87
IV.1.1. Les infrastructures de santé ... *88*
IV.1.2. Le personnel de santé ... *90*
IV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 93
IV.2.1. Atouts et potentialités ... *93*
IV.2.2. Contraintes ... *93*
IV.2.3. Perspectives ... *94*

CHAPITRE V : ASSISTANCE ... 95

V.1. ACTION SOCIALE ... 96
V.1.1. L'appui-conseil-orientation ... *96*
V.1.2. Les secours aux personnes nécessiteuses ... *97*
V.1.3. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées des veuves, lépreux et enfants déshérités ... *99*
V.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 100
V.2.1. Atouts et potentialités ... *100*
V.2.2. Contraintes ... *100*
V.2.3. Perspectives ... *101*

CHAPITRE VI : JUSTICE ... 102

VI.1. SITUATION CARCERALE ... 103
VI.1.1. La population carcérale ... *103*
VI.1.2. Les conditions de détention ... *105*
VI.2. EDUCATION SURVEILLEE ... 105
VI.2.1. Infrastructures et personnels ... *105*
VI.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger ... *106*
VI.2.3. Effectifs scolaires ... *107*
VI.3. VI.3 DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS ... 108
VI.3.1. Atouts ... *108*
VI.3.2. Contraintes ... *108*
VI.3.3. Perspectives ... *109*

CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT ... 110

VII.1. L'EAU ... 110
VII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures ... *111*
VII.1.2. Les ressources en eau ... *112*
VII.1.3. L'accès à l'eau ... *114*
VII.1.4. La qualité de l'eau ... *116*
VII.2. L'ASSAINISSEMENT ... 117
VII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures ... *117*
VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR ... 118
VII.3.1. Atouts et potentialités ... *118*
VII.3.2. Contraintes ... *118*
VII.3.3. Perspectives ... *119*

CHAPITRE VIII : AGRICULTURE ... 120

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES ... 121
VIII.1.1. Les services techniques ... *121*
VIII.1.2. Les autres intervenants ... *121*
VIII.1.3. Les infrastructures et équipements ... *121*

VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 122
VIII.2.1. La mise en place des semences 122
VIII.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 123
VIII.2.3. La mise en place des matériels et équipements agricoles 125
VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 125
VIII.3.1. Les cultures vivrières 125
VIII.3.2. Les cultures industrielles 126
VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 128
VIII.4.1. Atouts 128
VIII.4.2. Contraintes 128
VIII.4.3. Perspectives 129

CHAPITRE IX : ELEVAGE 130

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 130
IX.1.1. Les services techniques 130
IX.1.2. Les autres intervenants 131
IX.1.3. Les infrastructures et équipements 132
IX.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 133
IX.3. LES PRODUCTIONS 134
IX.3.1. La production de viande et d'œufs 134
IX.3.2. La production contrôlée de lait 135
IX.3.3. La production contrôlée des cuirs et peaux 136
IX.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 136
IX.4.1. Les entrées et sorties 136
IX.4.2. Le transit du bétail 138
IX.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 138
IX.5.1. Les foyers déclarés 138
IX.5.2. Les résultats des campagnes de vaccination 139
IX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 140
IX.6.1. Atouts et potentialités 140
IX.6.2. Contraintes 140
IX.6.3. Perspectives 141

CHAPITRE X : PECHE 142

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 143
X.1.1. Les services techniques 143
X.1.2. Les autres intervenants 144
X.1.3. Les infrastructures 144
X.2. LA PECHE ARTISANALE 145
X.2.1. Les sites et l'armement de pêche 145
X.2.2. La production 147
X.2.3. La ventilation de la production 149
X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 150
X.3.1. Atouts et potentialités 150
X.3.2. Contraintes 150
X.3.3. Perspectives 150

CHAPITRE XI : RESSOURCES NATURELLES 151

XI.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 151
XI.1.1. Les services techniques 151
XI.1.2. Les autres intervenants 153
XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 154
XI.2.1. Présentation du domaine forestier régional 154
XI.2.2. Lutte contre les feux de brousse 154
XI.2.3. Reboisement et conservation des sols 157
XI.3. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 160
XI.3.1. Potentiel faunique 160
XI.3.2. Résultats des campagnes de chasse 161

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 162
XI.4.1. Atouts 162
XI.4.2. Contraintes 162

CHAPITRE XII : ENVIRONNEMENT 163

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 163
XII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 166
XII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 167
XII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 169
XII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 170
XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 171
XII.6.1. Atouts et potentialités 171
XII.6.2. Contraintes 171

CHAPITRE XIII : TRANSPORT 174

XIII.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 174
XIII.1.1. Le transport routier 175
XIII.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 177
XIII.2.1. Atouts : 177

CHAPITRE XIV : COMMERCE ET ARTISANAT 178

XIV.1. COMMERCE 178
XIV.1.1. Les marchés 178
XIV.1.2. Les commerçants 179
XIV.1.3. Le commerce des principales denrées consommées 180
XIV.1.4. La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits 181
XIV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 182
XIV.2.1. Atouts et potentialités 182
XIV.2.2. Contraintes 183
XIV.2.3. Perspectives 183

CHAPITRE XV : CULTURE ET LOISIRS 185

XV.1. CULTURE ET LOISIRS 185
XV.1.1. Infrastructures culturelles 185
XV.1.2. Patrimoine culturel 186
XV.1.3. Activités culturelles 188
XV.1.4. Autres activités culturelles 189
XV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 191
XV.2.1. Atouts et potentialités 191
XV.2.2. Contraintes 191
XV.2.3. Perspectives 191

CHAPITRE XVI : POSTE, BANQUES ET SFD 192

XVI.1. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 193
XVI.1.1. Couverture en SFD de la région 193
XVI.1.2. L'épargne et les crédits 193
XVI.1.3. L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés 195
XVI.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 196
XVI.2.1. Atouts et potentialités 196
XVI.2.2. Contraintes 196
XVI.2.3. Perspectives 196

CONCLUSION GENERALE 197

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1: Evolution de la pluviométrie par poste de 2013 à 2018 (mm) 27

Tableau I-2 : Evolution mensuelle des températures de 2017 et 2018 (En °C) 27

Tableau I-3: Evolution des températures moyennes annuelles de 2000 à 2018 (En °C) 28

Tableau I-4: Evolution mensuelle de l'humidité (en %) en 2017 et 2018 29

Tableau I-5: Evolution mensuelle de l'évaporation (en mm) de 2013 à 2018 30

Tableau I-6: Evolution mensuelle de l'insolation (en heures) de 2013 à 2018 30

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kaolack entre les recensements de 1976 à 2018 35

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Kaolack par sexe et milieu de résidence selon le département en 2017 et 2018 37

Tableau II-3 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département en 2017 et 2018 38

Tableau III-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2017 et 2018 40

Tableau III-2: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2017 et 2018 41

Tableau III-3: Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2017/2018 42

Tableau III-4: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2017 42

Tableau III-5: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2018 43

Tableau III-6: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2017 45

Tableau III-7: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2018 47

Tableau III-8: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2017 48

Tableau III-9: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2018 50

Tableau III-10: Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2017/2018 51

Tableau III-11: Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 53

Tableau III-12: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 54

Tableau III-13: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2017 55

Tableau III-14: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2018 56

Tableau III-15: Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 57

Tableau III-16: Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaire publics selon le statut, par circonscription administrative 58

Tableau III-17: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2017 59

Tableau III-18: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2018 60

Tableau III-19: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Kaolack selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 60

Tableau III-20: Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 61

Tableau III-21: Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 62

Tableau III-22: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative .. 63

Tableau III-23: Evolution des flux en 2016/2017 et 2017/2018 63

Tableau III-24: Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative 64

Tableau III-25: Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 65

Tableau III-26: Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 66

Tableau III-27: Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2017 68

Tableau III-28: Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2018 69

Tableau III-29: Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 70

Tableau III-30: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2017 71

Tableau III-31: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 2018 71

Tableau III-32: Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 72

Tableau III-33: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2017 74

Tableau III-34: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2018 75

Tableau III-35: Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 76

Tableau III-36: Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 77

Tableau III-37: Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative 78

Tableau III-38: Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2017 78

Tableau III-39: Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2018 79

Tableau III-40: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2017 80

Tableau III-41 80

Tableau III-42: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2018 81

Tableau III-43: Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série 81

Tableau III-44: Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme 82

Tableau III-45: Evolution du personnel enseignant de l'ISM de Kaolack 83

Tableau III-46: Evolution des effectifs d'étudiants de l'ISM de Kaolack 84

Tableau IV-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 88

Tableau IV-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 89

Tableau IV-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 89

Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 90

Tableau IV-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2017 91

Tableau IV-6: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2018 91

Tableau IV-7: Répartition du personnel communautaire de santé selon la qualification professionnelle 92

Tableau IV-8: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 92

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS selon le type de demande 97

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 103

Tableau VI-2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département 104

Tableau VI-3: Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 105

Tableau VI-4: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée 106

Tableau VI-5: Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 107

Tableau VI-6: Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative 107

Tableau VII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 114

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 115

Tableau VII-3: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine par circonscription administrative 116

Tableau VIII-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Kaolack 122

Tableau VIII-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Kaolack 124

Tableau VIII-3: Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Kaolack 125

Tableau VIII-4: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative dans la région de Kaolack 126

Tableau VIII-5: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative dans la région de Kaolack 127

Tableau IX-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 131

Tableau IX-2 : Liste des autres intervenants en 2017 et 2018 132

Tableau IX-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département .. 133

Tableau IX-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département 134

Tableau IX-5 : Evolution du nombre d'abattages contrôlés dans les abattoirs de la région de Kaolack selon les espèces, par département 135

Tableau IX-6: Evolution de la production de lait par département 135

Tableau IX-7: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département 136

Tableau IX-8: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département 137

Tableau IX-9: Evolution de la situation des affections par département 138

Tableau IX-10: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département 139

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 143

Tableau X-2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 144

Tableau X-3: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 146

Tableau X-4: Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 146

Tableau X-5: Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 148

Tableau X-6: Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 148

Tableau X-7: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative 149

Tableau XI-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 152

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 153

Tableau XI-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative..... 154

Tableau XI-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 155

Tableau XI-5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative..... 155

Tableau XI-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative 156

Tableau XI-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 157

Tableau XI-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 158

Tableau XI-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 159

Tableau XI-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation 159

Tableau XI-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative..... 160

Tableau XI-12 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative 161

Tableau XI-13 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative 161

Tableau XII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe 168

Tableau XII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative *170*

Tableau XIII-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative *175*

Tableau XIII-2 : Projets en cours dans la région *176*

Tableau XIII-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative *176*

Tableau XIV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département *179*

Tableau XIV-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département *180*

Tableau XIV-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par département *180*

Tableau XIV-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par département *181*

Tableau XIV-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits (sel) *182*

Tableau XV-1: Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative *186*

Tableau XV-2: Liste des sites historiques de la région, par département *187*

Tableau XV-3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) *188*

Tableau XV-4 : Répertoire des activités culturelles *188*

Tableau XVI-1: Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature *193*

Tableau XVI-2: Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire *194*

Tableau XVI-3: Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence *194*

Tableau XVI-4: Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence *195*

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2018..... 35

Graphique II-3 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Kaolack en 2017 et 2018 36

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CTB	Coopération Technique Belge
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CS	Centre de Santé
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DS	District Sanitaire
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
GE	Générateur Electrique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
I	Instituteur
IA	Instituteur Adjoint
IDE	Infirmier d'Etat
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISM	Institut Supérieur de Management
IST	Infection Sexuellement transmissible
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MC	Maître Contractuel
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PC	Professeur contractuel
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PPR	Peste des Petits Ruminants
PR	Privé
PS	Poste de Santé
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PU	Public
RD	Route Départementale

RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RN	Route Nationale
RR	Route Régionale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SIDA	Syndrome d'Immuno – Déficience Acquise
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAC	Vacataire
VE	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours des années 2017 et 2018 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2016.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babacar NDIR

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME EXECUTIF

Situation géographique, administrative et démographique de la région

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Elle s'étend sur une superficie de 5 357 km², soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier.

Le climat est de type soudano-sahélien avec des températures élevées d'avril à juillet (35°- 40°c). Le relief est essentiellement plat avec trois types de sols : les sols tropicaux ferrugineux lessivés, les sols hydro morphes et les sols halomorphes.

La végétation est très variée et comprend une savane arbustive au nord et une savane plus ou moins boisée vers le sud et le sud-est. La faune est essentiellement composée d'animaux sauvages à poils et à plumes aquatiques et terrestres. Le réseau hydrographique est composé du bras de mer le Saloum et des affluents du fleuve Gambie (Baobolong et Miniminiyang Bolong).

Avec le dernier découpage de 2008, la région de Kaolack comptait : 3 départements, 10 communes, 8 arrondissements et 31 communautés rurales. Actuellement avec la communalisation intégrale, elle compte 3 départements, 8 arrondissements et 41 communes.

Situation démographique

La population de la région de Kaolack est passée de 1 086 464 en 2017 à 1 120 402 habitants en 2018, soit 7,1% de la population totale du Sénégal. Avec 50,6 % de femmes contre 49,4% d'hommes, cette population est inégalement répartie dans l'espace : le département de Kaolack regroupe 51% de la population, celui de Nioro 37% et pour Guinguinéo 12%, soit des densités respectives de 302 hbts/km², 183 hbts/km² et 115 hbts/ km². Elle est également très jeune : plus de 60% ont moins de 20 ans.

Les ethnies les plus représentées dans la région sont les Wolofs avec plus de 60% de la population suivis du groupe Haalpulaar avec plus de 20%, les Sérères environ 10%. Il existe, en outre, des ethnies minoritaires comme les Bambaras, les Maures, etc.

L'Agriculture

La région de Kaolack est essentiellement agricole, 65% de la population active s'adonnent à l'agriculture. Les cultures sont diversifiées : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz), niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères. Les partenaires tels que le PAFA et l'ONG SYMBIOSE sont en train de développer les filières agricoles.

L'Elevage

L'élevage est de type extensif au niveau de la région de Kaolack. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volailles. La région reçoit en transhumance du bétail venant des régions et des pays limitrophes du Sénégal. Cependant, se développent de plus en plus l'embouche bovine et ovine ainsi que l'aviculture.

La Pêche

L'activité de pêche qui concerne celle continentale et maritime est pratiquée timidement dans la région. Pour ce qui est de la pêche continentale, elle est pratiquée au niveau du Baobolong, du Miniminiyang Bolong et dans la Vallée de Koutango, tandis que la pêche maritime se mène dans le bras de mer « le Saloum ».

Le volume des captures diminue d'année en année du fait de la dégradation du milieu marin. Les prises portent sur de petites espèces comme les crevettes, les ethmaloses, les tilapies, les mulets, etc. La région s'appuie sur les autres régions pour satisfaire ses besoins en produits halieutiques.

Les Ressources forestières

Les contraintes d'ordre anthropique et/ou naturel que sont : l'avancée des tannes, les feux de brousse, le phénomène de l'érosion hydrique, les défrichements clandestins à la recherche de nouvelles terres agricoles et la pauvreté ont contribué à de fortes pressions sur les ressources forestières de la région de Kaolack. Ainsi, il est observé au niveau de la région une dégradation des ressources forestières et fauniques, des sols et du cadre de vie.

L'exploitation forestière concerne principalement la récolte des produits de cueillette, la production de charbon de bois et de bois de chauffe.

La Culture

La culture occupe une place de plus en plus importante dans la région avec ses vestiges mégalithiques.

Avec ses potentialités énormes, la région engendre une diversité culturelle extraordinaire favorisée par la présence de plusieurs ethnies du Sénégal en l'occurrence les Sérères, les Wolofs, les Toucouleurs, les Peuls de la Guinée, les Bambara du Mali, etc. Elle dispose aussi de sites et monuments qui n'envient en rien ceux des autres régions du pays.

Le Transport

Le réseau routier (sans les pistes) est assez dense, il s'étend sur 537 km et permet à la région d'être accessible. La région est traversée par trois routes nationales (RN1, RN2 et RN5). Le développement des vélos-taxis ces dernières années joue un rôle important dans le transport urbain et intra régional.

La modernisation du transport maritime et fluvial contribuerait pour beaucoup au renforcement des échanges entre la région et les régions sud du pays d'une part et certaines localités de la région de Fatick.

Le Commerce

Les activités commerciales sont le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. Le développement du commerce dans la région date de l'ère coloniale avec la commercialisation de l'arachide.

La position géographique de la région lui confère une place stratégique dans les échanges, car elle constitue un passage obligatoire vers les régions du Sud et du Sud-Ouest, mais également vers les pays tels que la Gambie, le Mali, la Guinée Conakry et la Guinée Bissau. Aujourd'hui, le commerce commence à prendre de nouvelles dimensions avec l'entrée en force des clients maliens qui viennent se ravitailler surtout en sel.

L'Hydraulique urbaine et rurale

La situation hydraulique urbaine a connu une évolution au niveau régional, corrélativement à l'augmentation de la production régionale et du nombre d'abonnés.

Les taux de couverture en eau dans le milieu urbain n'ont pas atteint la norme dans toutes les localités où est implantée la SDE.

Pour ce qui est de l'hydraulique rurale, elle a connu une évolution jusqu'à atteindre un taux global d'accès à l'eau potable assez satisfaisant au niveau de la région (98,41%). Cette augmentation est obtenue grâce à l'appui des partenaires à travers des projets et programmes. La qualité de l'eau, qui varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage, est la première contrainte du sous-secteur dans la région, constituant ainsi un facteur limitant pour l'alimentation en eau des populations par son impact sur la santé ainsi que pour le maraîchage.

Cependant, des actions sont en train d'être menées pour améliorer l'offre et la qualité de service.

L'Education et la Formation

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté et dans l'atteinte des ODD et du PSE.

La région de Kaolack a l'avantage d'être assez bien pourvue en infrastructures éducatives. Le secteur éducatif prend en compte le préscolaire, l'élémentaire, l'éducation spéciale, l'enseignement moyen, le cycle secondaire et l'enseignement professionnel. L'enseignement supérieur est en gestation avec l'arrivée dans les années à venir de l'université El Hadji Ibrahima Niasse.

La Santé

Les défis de la région médicale concourent pour améliorer : l'accessibilité géographique des populations aux soins (surtout la disponibilité en structures hospitalières), le renforcement du personnel qualifié, en particulier les spécialistes des hôpitaux (Gynécologues, obstétriciens, pédiatres et néonatologies) et les sages-femmes qui interviennent dans les programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

En outre, la formation initiale et continue du personnel paramédical est assurée par le Centre régional de Formation en Santé (CRFS).

En dehors des postes de santé, la région est loin d'atteindre les Normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en ce qui concerne l'hôpital et les centres de santé. Cependant, la couverture moyenne en poste cache une inégale répartition au détriment du département de Nioro. L'amélioration de l'état de santé des populations passe aussi par les mesures d'hygiène prises par la brigade régionale de l'hygiène.

Jeunesse

On note un grand déficit en infrastructures socio-éducatives dans la région et leur état de délabrement n'offre plus à la jeunesse de la région de Kaolack un cadre attractif pour la satisfaction de ses besoins en développement d'activités socio-éducatives.

Le sport est pratiqué globalement un peu partout dans la région par une population relativement jeune qui représente près des 60% de la population régionale.

La région produit certes des talents dans beaucoup de disciplines. Leur nombre pouvait être beaucoup plus important si la région était bien pourvue en infrastructures de qualité.

INTRODUCTION GENERALE

L'historique de la Situation Economique et Sociale (SES) remonte après le Recensement Général de la Population (RGP) de 1976. En effet, des bureaux de recensement étaient créés dans les différentes régions pour servir de Point de Commandement (PC) pour toutes les activités du Bureau National du Recensement (BNR), unité coordinatrice du RGP.

A la fin du RGP, il y avait dans chaque région un nombre important de matériels et de mobiliers de bureaux. Leur acheminement vers Dakar était quasi impossible. Cet état de fait a développé la stratégie de la création des Bureaux Régionaux de la Statistique (BRS) dont la mission principale à l'époque était de la représentativité du BNR.

Plus tard, vers les années 80, avec la sortie des résultats du RGP, le fonctionnement des BRS a été revu dont la mission principale était la dissémination des statistiques du recensement. Chaque année, des tableaux projetés sont sortis pour servir d'output pour l'élaboration des premières SES.

Pour une meilleure visibilité, la Direction de la Statistique a décidé d'augmenter l'envergure des BRS dont la finalité est de couvrir toutes les activités socio-économiques à caractère régional. A partir de ce moment, la SES est élaborée chaque année avec une publication de l'année en cours moins une.

Les chapitres habituellement développés concernaient l'agriculture, l'élevage, l'éducation, la santé, l'hydraulique, les eaux et forêts ; bref tous les services régionaux détenteurs de statistiques.

Le système de collecte est le même que celui actuel, c'est-à-dire exploiter les rapports des services régionaux, ou bien faire parvenir à ces derniers des tableaux confectionnés par le BRS.

Les SES étaient donc élaborées sans contrôles, ni validations du niveau central jusqu'en 2007 avec l'avènement de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui exige de chaque Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) la mise en place d'un Comité de Lecture (CL) par arrêté du Gouverneur.

Ainsi, la SES est validée par le Conseil Régional de Développement (CRD), présidé par le Gouverneur avant la publication et la mise en ligne dans le Net.

Dans sa démarche de recherche qualité menée par l'ANSD sous la houlette du Système de Statistique National, un autre comité de lecture a été créé au sein de l'agence. Après deux années d'existence, ce comité est arrivé à la conclusion générale d'harmoniser toutes les SES du Sénégal, avec les mêmes chapitres et les mêmes tableaux.

C'est dans ce format que cette présente SES édition 2017-2018 sera présentée avec à son actif une vingtaine de chapitres avec des tableaux commentés.

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Avant 2008, son territoire s'étendait sur une superficie de 16 010 km^2, soit 14% du territoire national. Avec le nouveau découpage administratif survenu en 2008, la nouvelle région de Kaolack ne couvre plus qu'environ 5 357 km^2, soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier. Cette position géographique lui confère des conditions climatiques assez favorables permettant une variété d'écosystèmes naturels.

La région de Kaolack est limitée :

- Au nord et à l'ouest par la région de Fatick
- Au sud par la République de Gambie
- Au nord-est par la région de Diourbel
- A l'est par la région de Kaffrine.

I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

La population de la région remonte à la période préhistorique avec des vestiges que témoignent les sites mégalithiques de Sine Ngayène, de Sinthiou Koylel, etc.

Entre le XIème et le XVème siècle, la population de la région va connaître sa composition actuelle. En effet, c'est à cette période que le Saloum, déjà peuplé de Sérères, de Peuls, de Wolof et de Mandingues, assiste à de nouvelles invasions. C'est d'abord celles des Toucouleurs islamisés sous la conduite de Tambédou Diattara ou des Théocrates (Elibana Moussa Sall et Aly Elibana Sall). Ensuite, l'immigration mandingue sous la conduite de Guelwar qui a été bien acceptée par les populations locales, surtout sérère.

Toutes ces populations ont renforcé le métissage ethnique de la région. Ces populations par l'origine totémique commune des noms de famille se sont totalement fondues dans la population de souche. Ainsi, les Coulibaly sont devenus des Fall, les

Diarra des Ndiaye, les Cissokho des Guèye, les Kanté des Thiam, les Diarisso des Sow, etc.

Il faut aussi retenir que la région a accueilli d'importantes populations soninkés venues avec le jihad de Mamadou Lamine Dramé. Ces populations d'origine Soninké occupaient les parties sud-ouest du Saloum (Sud et sud-est de Kaffrine, nord-est et sud de Nioro jusqu'en Gambie). C'est ce qu'on appelait le Saloum Thiérigne de l'époque du royaume du Saloum parce qu'islamisé. Ainsi les descendants de ces Soninkés venus avec l'Islam ont été culturellement absorbés par les Wolofs, ne gardant que la religion et les noms. C'est la zone des Cissé, des Dramé, des Sakho et des Touré pour ne citer que ceux-là. Il faut dire que les rois du Saloum ont toléré cette présence de communautés musulmanes, car elles ne remettaient pas en cause leur pouvoir.

Soulignons aussi la présence des Toucouleurs venus avec le jihad de Maba Diakhou Ba dans la partie sud est du royaume du Saloum dans le Badibou, plus connu sous le nom de Rip à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle.

Ces types de peuplement permettent de localiser les zones de résistance à l'école française dans le cadre de l'accès.

Soulignons enfin que la présence des Wolofs s'est renforcée avec les deux guerres mondiales et l'introduction de la culture de l'arachide. En effet, les populations Wolof du Cayor et du Djolof sont arrivées au Saloum pour fuir le recrutement de tirailleurs pour les guerres en Europe, les travaux forcés ou obligatoires, l'impôt de capitation ou tout simplement dans le cadre de la colonisation de terres neuves pour la culture de l'arachide.

C'est donc de manière progressive que la région s'est peuplée, ce qui fait d'elle une zone de fortes concentrations humaines et d'ethnies diversifiées.

I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief

La région tient son relief des données géomorphologiques marquées par la présence du Continental Terminal composé de formations gréseuses, résultats d'une longue érosion.

Ainsi, la région est entièrement constituée d'une vaste plaine qui s'incline en pente douce vers l'ouest. Cette plaine est faiblement entaillée par plusieurs vallées peu profondes et aux pentes douces dont les plus importantes sont celles du Saalum, du Bao-bolong, du Nianija bolong, de Koutango et de Koular.

Les types de sols

Les sols de la région sont de type ferrugineux tropical lessivé avec différentes variantes suivant le relief.

- Les sols « joor » (rosâtres et meubles) sont dominants et se trouvent dans les plaines. Ces sols meubles, sablonneux et très profonds sont adaptés au système agricole adopté par les populations. Ce sont les sols du petit mil et de l'arachide dont la culture a été développée par la colonisation.

- Les sols « dekk » (lourds et noirs), qu'on trouve dans les bas-fonds des zones de plaines ou au niveau de certaines vallées non salées (Baobolong, Coular). Ces sols qui sont argileux et collants en hivernage sont durs et parfois fendillés en période de sécheresse. Ils sont propices à la culture du sorgho ou du riz.

- Les sols halomorphes qui se trouvent le long du fleuve Saloum sont généralement pauvres et impropres à l'agriculture. Ils sont souvent dénudés ; ce sont les tannes, parfois inondés durant les marées hautes, les slikkes.

- Les sols ferralitiques qui forment des cuirasses latéritiques dans les zones de bas plateaux. Ces sols résultent de l'accumulation du fer en profondeur durant les périodes pluvieuses et suite à la sécheresse, ces formations se sont «carapacées» pour donner de la latérite (bowal en poular). Ces formations sont disséminées à travers la région, affleurant çà et là et sont une aubaine pour les entreprises des travaux routiers, car la roche latéritique est assez bonne comme matériau pour le génie civil.

I.1 VEGETATION ET FAUNE

La végétation

C'est la zone de la savane avec plusieurs formations :

La savane **arborée** avec de nombreuses espèces qui entrent dans les activités socioéconomiques des populations. Certaines espèces qui entrent dans les habitudes alimentaires des populations méritent d'être connues des responsables des cantines scolaires.

La savane **buissonnante** avec des plantes rabougries souvent pyrophiles. Le nguéra sénégalensis et les différents types d'acacias sont les plus répandus.

La faune

La faune est essentiellement composée d'animaux sauvages à poils et à plumes aquatiques et terrestres.

La zone éco – géographique de la région peut être divisée en deux sous zones :

La sous zone du vieux bassin arachidier qui couvre les ¾ du département de Kaolack. Elle abrite plus des 2/3 de la population régionale et les 5 forêts classées sur les 9 que compte la région. C'est une zone où la culture de l'arachide est dominante. Cependant, l'avancée de la langue salée a beaucoup contribué à la destruction du couvert végétal et à la pauvreté des sols. Il faut signaler l'existence d'une grande cuvette au cœur du vieux bassin qui subit chaque année des inondations.

La sous zone de polyculture qui regroupe le département de Nioro et les parties méridionales du département de Kaolack. Elle abrite 4 forêts classées. Plusieurs variétés y sont cultivées, c'est aussi une zone de pâturage.

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région de Kaolack est de type soudano-sahélien marqué par des températures relativement hautes, une longue saison sèche (de novembre à juin) et une saison des pluies de quatre mois (de juillet à octobre).

Ce climat façonné par les vents, l'humidité et la pluviométrie sera traité dans cette partie.

I.4.1. PLUVIOMETRIE

Les données sur la pluviométrie sont obtenues grâce aux installations de la Station Météorologique et celles de la Direction régionale du Développement rural (DRDR) disséminées à travers différentes localités de la région et qui peuvent renseigner de manière assez exhaustive sur les niveaux de pluviométrie à travers les différentes localités.

Sur la base des informations recueillies des stations de la météorologie, la zone de Paoskoto dans le département de Nioro a enregistré en 2018 les plus grandes quantités de pluie, tandis qu'en 2017, c'est la localité de Nioro qui a eu plus de précipitations. Cependant, Guinguinéo est la zone la moins pluvieuse de la région.

Tableau I-1: Evolution de la pluviométrie par poste de 2013 à 2018 (mm)

Postes	2016	2017	2018
Guinguénéo	745.3	455.2	534.7
Kaolack	668.1	660.4	599
Nioro du Rip	910.8	692.8	683.9
Paoskoto	792.9	579.4	724.1
Wack Ngouna	741.8	616.8	654.6
Gandiaye		477.8	513.7

Source : SR de la Météorologie Kaolack

I.4.2. TEMPERATURE ET HUMIDITE

La région de Kaolack, réputée être une zone où la canicule est rudement ressentie, n'a pas rompu à la tradition en affichant une température maximale moyenne de 41,1° en février 2018 contre 41,8° en avril 2017. En ce qui concerne de la température minimale, le mois de janvier bat le record de la fraicheur avec une moyenne de 18,4° en 2017 contre 19,2° en 2018.

Tableau I-2 : Evolution mensuelle des températures de 2017 et 2018 (En °C)

Mois	2017			2018		
	Mini moy	Maxi moy	Moyenne	Mini moy	Maxi moy	Moyenne
Janvier	18,4	35,5	26,95	19,2	34,3	26,75
Février	19,6	37,1	28,35	22,5	41,1	31,8
Mars	22,8	41,1	31,95	21,3	40,8	31,05
Avril	23,3	41,8	32,55	21,5	40	30,75
Mai	24,1	38,8	31,45	24,5	36,8	30,65
Juin	25	37,7	31,35	25,8	35	30,4
Juillet	25,3	34	29,65	25,3	34,2	29,75
Août	24,9	32,6	28,75	24,6	32,9	28,75
Septembre	25,7	34,6	30,15	25	36,7	30,85
Octobre	25,8	37,6	31,7			
Novembre	22	38,3	30,15	22.4	36.7	29,55
Décembre	18,7	34,4	26,55	19.2	36.8	28
Moyenne	**23,0**	**37,0**	**30,0**	**23,3**	**36,9**	**29,8**

Source : SR de la Météorologie Kaolack

Au regard de l'évolution des températures moyennes enregistrées depuis 2000 à la station régionale de la météorologie de Kaolack, on note une tendance en dent de scie tournant autour de 36 et 37° pour le maximum et 22 et 23° pour le minimum.

Tableau I-3: Evolution des températures moyennes annuelles de 2000 à 2018 (En °C)

Années	Mini moy	Maxi moy	Moyenne
2000	21,9	36,3	29,1
2001	22,2	37,1	29,6
2002	22,4	37,2	29,8
2003	22,3	36,5	29,4
2004	22,8	36,7	29,8
2005	22,9	36,7	29,8
2006	22,5	36,9	29,7
2007	22,6	37,3	29,9
2008	22,6	37,1	29,8
2009	22,2	36,4	29,3
2010	23,1	37,2	30,2
2011	22,3	37,0	29,6
2012	23,3	36,5	29,9
2013	22,5	36,8	29,7
2014	22,7	36,9	29,8
2015	22,7	35,1	28,9
2016	22,9	37,0	30,0
2017	23,0	37,0	30,0
2018	23,0	36,9	30,0

Source : SR de la Météorologie Kaolack

Concernant l'humidité, c'est-à-dire la quantité d'eau que contient une masse d'air, elle est normale si le taux est compris entre 80% et 100%, déficitaire s'il est inférieur à 80% et excédentaire s'il est supérieur à 100%. Ainsi, l'humidité a atteint son maximum pendant les mois de août et septembre pendant les deux années. Cependant, il faut noter que pendant toute la période de l'hivernage (mai octobre), l'humidité est normale et inférieure durant les autres périodes de l'année.

Comparativement à l'année 2017, 2018 reste une année plus humide avec une humidité minimale de 17% en avril contre 14% au mois de février 2017.

Tableau I-4: Evolution mensuelle de l'humidité (en %) en 2017 et 2018

	2017			2018		
Mois	**Mini moy**	**Maxi moy**	**Moyenne**	**Mini moy**	**Maxi moy**	**Moyenne**
Janvier	15	41	28	29	52	41
Février	14	50	32	28	64	46
Mars	17	60	39	25	66	46
Avril	16	62	39	17	65	41
Mai	31	83	57	31	80	56
Juin	40	89	65	42	88	65
Juillet	58	93	76	53	91	72
Août	65	95	80	60	95	78
Septembre	58	95	77	67	96	82
Octobre	41	93	67	48	91	70
Novembre	22	76	49	28	69	49
Décembre	28	53	41	23	53	62
Moyenne	34	74	54	40	79	59

Source : SR de la Météorologie Kaolack

I.4.3. VENTS

La région de Kaolack est balayée par l'harmattan, vent chaud et sec et la mousson qui est un vent porteur de pluie. La direction Ouest a été empruntée par les vents dès le mois de juin jusqu'en octobre sur l'ensemble de la période de 2013 à 2018, atteignant des vitesses dégressives comprises entre 2,9 m/s et 1,8m/s. De même, la direction du nord prend le relais pour les mois de novembre et décembre.

I.4.4. EVAPORATION ET INSOLATION

L'évaporation moyenne mensuelle est passée de 5,1 à 5,9 mm entre 2016 et 2017, puis à 5,3 en 2018. Cette moyenne de 2017 est tirée de la forte évaporation constatée pendant la période de janvier à avril avec un pic au mois de février (11,8 mm). Il faut noter aussi que le mois qui a enregistré la plus petite évaporation entre les années reste le mois d'août 2017 avec 1,8 mm.

Tableau I-5: Evolution mensuelle de l'évaporation (en mm) de 2013 à 2018

Années	2016	2017	2018
Janvier	5,9	8,6	8,1
Février	7,9	11,3	7,2
Mars	7,2	9,3	8
Avril	6,8	8,6	8,6
Mai	6,7	5,5	6,6
Juin	4,6	4,5	4,4
Juillet	3,2	2,5	3,1
Août	1,8	1,8	2,7
Septembre	1,4	2,4	1,4
Octobre	3,2	3,2	2,6
Novembre	5,3	5,6	5.6
Décembre	7,5	7,5	2.6
Moyenne	**5,1**	**5,9**	**5,3**

Source : SR de la Météorologie Kaolack

En ce qui concerne l'insolation ou le nombre d'heures de soleil, elle se situe en 2017 à une moyenne de 7,8 heures et de 8,8 heures en 2018 avec un pic de 12h sur 24 au mois de mai 2018.

Tableau I-6: Evolution mensuelle de l'insolation (en heures) de 2013 à 2018

Années	2016	2017	2018
Janvier	X	9	8,3
Février	X	7,9	10,2
Mars	X	9	7,7
Avril	6,3	X	10,9
Mai	9,9	X	12
Juin	7,6	X	8,7
Juillet	7,3	X	7,7
Août	6,6	X	8,6
Septembre	7,3	7,7	5,4
Octobre	8,4	8,2	8,3
Novembre	6,7	6,5	6.8
Décembre	6,6	6,1	7.2
Moyenne	**7,4**	**7,8**	**8,8**

Source : SR de la Météorologie Kaolack

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région est peu arrosée au vu des données climatiques. Les eaux de surface pérennes peuvent se résumer au fleuve Saloum qui, en réalité, est sans écoulement de l'amont vers l'aval. Ainsi, son ancienne vallée occupée par la remontée de l'eau de mer est devenue impropre à l'agriculture, mais propice à la culture du sel.

Les eaux de surface temporaires sont constituées de mares qui sont nombreuses en hivernage. Dans le cadre de l'aménagement des bassins de rétention, ces points d'eau mériteraient d'être recensés.

Les eaux souterraines sont de trois ordres : les nappes superficielles qui sont à 03 ou 04 mètres suivant les endroits ; la nappe phréatique qui peut être atteinte entre 10 et 60 mètres d'Ouest en Est et qui est la principale pourvoyeuse en eau des populations rurales de la région. Cette nappe, dépendant directement des eaux de pluie, se salinise de plus en plus en certains endroits.

La principale réserve d'eau souterraine est constituée par la nappe du mæstrichtien qui est atteinte par les forages entre 300 et 400 mètres. Cette eau très fluorée devait être traitée, vu les incidences dans la dentition et la santé des enfants.

I.6. DONNES DEMOGRAPHIQUES

Entre les recensements de la population de 1976 et 1988, la région de Fatick est amputée de la région du Sine Saloum qui devient région de Kaolack. Entre ceux de 2002 et 2013, la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008.

L'évolution de la population issue des différents recensements de la région de Kaolack s'établit ainsi qu'il suit : 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960 875 en 2013. Cette population est estimée à 1 086 464 Habitants en 2017 et à 1 120 402 en 2018.

La structure par âge révèle que la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. C'est une structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La loi n°2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi n° 72-02 du 1 février 1972 portant création de la région, divise Kaolack en deux entités autonomes : la région de Kaolack et celle de Kaffrine.

En outre, en 2010 et en 2011, la région a connu de nouveaux découpages portant création de nouvelles collectivités locales selon les décrets ci-après :

- N° 2011 429 du 29 mars 2011 portant création de la commune de Fass ;
- N° 2011 431 du 29 mars 2011 portant création des communautés rurales de Panel et de Dara Mboss ;
- N° 2010-1542 du 29 novembre 2010 portant création des communautés rurales de Paoskoto, Dabali, et Darou Salam ;
- N°2010-1543 du 29 Novembre 2010 portant création de la commune de Sibassor ;
- N°2011-1638 du 28 Septembre 2011 portant création des arrondissements de Bambilor, Ngothie et Ndiob.

En 2014, avec l'application de l'Acte 3 de la Décentralisation, les communautés rurales sont supprimées pour laisser place à l'aire de la communalisation intégrale avec égalité de chance de toutes les communes. Ainsi, la région de Kaolack compte :

- 3 départements
- 41 communes (dont 10 anciennes communes et 31 nouvelles communes)
- 8 arrondissements.

I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités agricoles

La région de Kaolack est essentiellement agricole, 65% de la population active s'adonne à l'agriculture. Les cultures sont diversifiées : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz), niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères.

Les activités pastorales

L'élevage est de type extensif. Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volailles. Cependant, se développent de plus en plus l'embouche bovine, ovine et l'aviculture.

Les activités halieutiques

L'activité de pêche y est pratiquée timidement dans la région. Les tonnages ont beaucoup diminué, du fait de la dégradation du milieu marin. La région s'appuie sur les autres régions pour s'approvisionner suffisamment en produits halieutiques.

L'exploitation forestière

L'exploitation forestière concerne principalement la récolte des produits de cueillette, la production de charbon de bois et bois de chauffe.

Les activités industrielles et artisanales

Les activités industrielles sont portées principalement par la Suneor, la SNSSS et la Novasen.

Les activités artisanales sont développées dans la région avec la présence d'une chambre de métiers et d'un village artisanal.

Les activités commerciales

Les activités commerciales sont le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. Le développement du commerce dans la région date de l'ère coloniale avec la commercialisation de l'arachide. Aujourd'hui, le commerce commence à prendre de nouvelles dimensions avec l'entrée en force des clients maliens qui viennent se ravitailler surtout en sel dans les ports de Kaolack et Diorhane.

Les transports

Le réseau routier est assez dense, il s'étend sur 1 677 km et permet à la région d'être accessible. Le développement des vélos-taxis ces dernières années joue un rôle important sur le transport urbain et intra régional.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

Dès son accession à l'indépendance, le Sénégal a été confronté à la nécessité de disposer de données démographiques au moment de l'établissement des premiers plans de développement économique et social, basées sur une connaissance approfondie de la population. Cette préoccupation l'a amené ainsi à réaliser diverses opérations à caractère démographique comme l'Enquête Démographique Nationale (EDN) de 1960-1961 ou l'enquête à passages répétés de 1970-71.

D'autres opérations de collecte ont depuis lors été conduites entre 1976, date du premier Recensement général de la population, et 2013, date du quatrième et dernier recensement de la population et de l'habitat, en passant par la 3éme Enquête démographique et de Santé (EDS) de 1997, l'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité de 1978, les EDS de 1986 et 1992, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, notamment les enquêtes de suivi auprès des ménages, etc.

Ces différentes opérations ont fourni une masse importante de données démographiques et socio-économiques, particulièrement le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013.

Dans ce chapitre, quelques résultats issus du RGPHAE de 2013 seront traités. Il s'agit, notamment, de l'état et la structure de la population, ainsi que sa répartition spatiale et sa densité.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Le Sénégal a réalisé par le canal d'abord de la Direction de la Statistique et ensuite de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie quatre recensements de la population. C'est grâce à la réalisation de ces recensements, qu'il est possible aujourd'hui de donner l'évolution du peuplement de la région de 1976 à nos jours. Entre temps, beaucoup de mutations administratives auxquelles la région de Kaolack n'a pas échappé ont eu lieu. En effet, la population du Sine Saloum qui regroupait les régions actuelles de Kaolack, Fatick et Kaffrine en 1976 était de 1 006 158 habitants.

Entre les recensements de 1976 et 1988, la région de Fatick est amputée de la région du Sine Saloum qui devient la région de Kaolack. Entre ceux de 2002 (date du troisième recensement) et 2013 (date du quatrième recensement), la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008.

En rétrospective, la population issue des différents recensements de la région de Kaolack est estimée à 387 546 habitants en 1976, 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960 875 habitants en 2013. En 2017, la population s'élève selon les estimations à 1 086 464 habitants (cf. tab 2.1).

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kaolack entre les recensements de 1976 à 2018

Désignation \ Année	1976	1988	2002	2016	2017	2018
Population résidente	38 746	540 388	716 574	1 053 535	1 086 464	1 120 402
Taux d'accroissement en %		3,3	2	3,1	3,1	3,1

Source : ANSD

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges

La structure par âge est semblable pour les années 2017 et 2018. Elle révèle que la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées. En effet, le rétrécissement rapide de la pyramide aux âges avancés traduit la faible proportion des personnes âgées parmi la population totale de la région, mais aussi l'extrême jeunesse de cette dernière.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2018

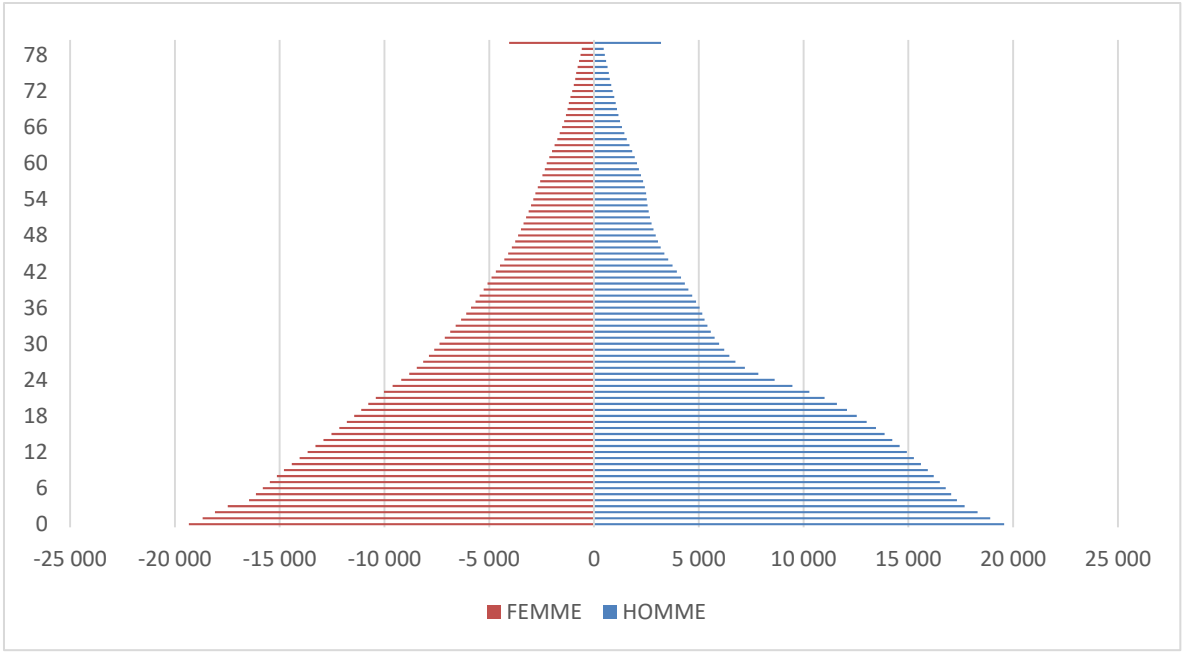

Source : ANSD. Projection de population 2018

Cette forte jeunesse de la population se traduit à travers l'âge moyen et l'âge médian de la population de la région de Kaolack. L'âge moyen de la population de la région de Kaolack est de 21 ans contre 22,4 ans au niveau national. En outre, la moitié de la population de la région est âgée de moins de 15 ans, avec une forte présence masculine.

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

La répartition de la population par sexe montre une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau de la région de Kaolack avec un rapport de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes. Cependant, selon le groupe d'âges considéré, on note des variations importantes du rapport de masculinité. Cette supériorité numérique des femmes est notée à partir de 23 ans pour l'année 2017 et de 24 ans au 2018 et se poursuit jusqu'à plus de 80 ans. Cette prédominance des femmes parmi la population en âge de travailler pourrait résulter d'une émigration massive des hommes.

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Kaolack en 2017 et 2018

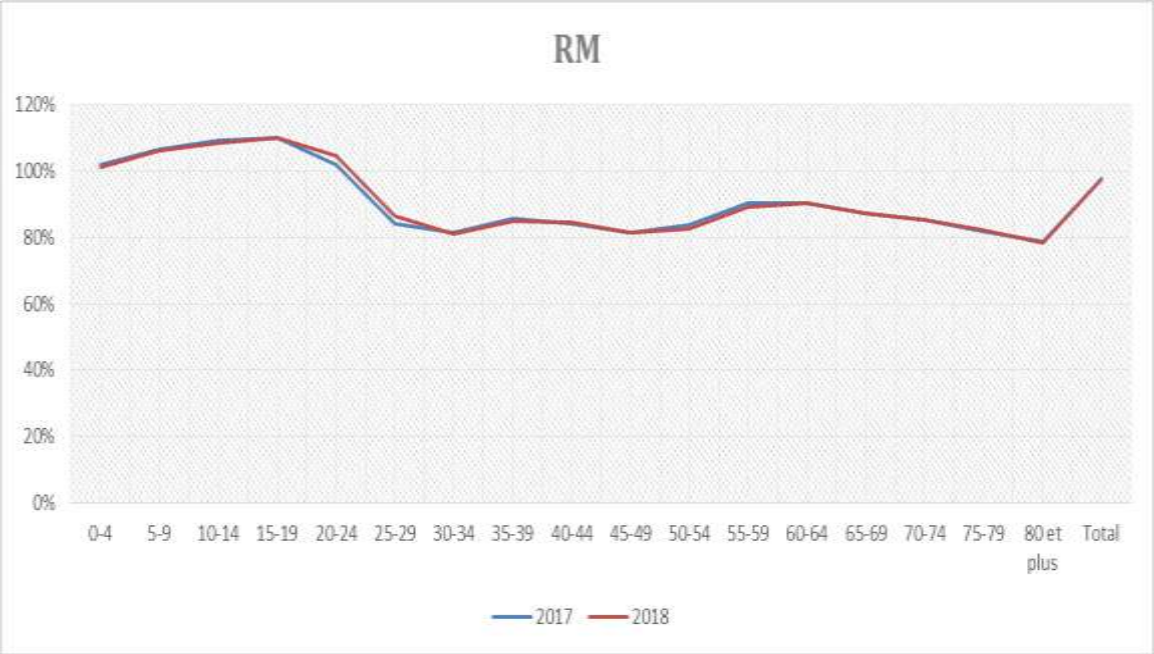

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Globalement, on note un rapport de masculinité en faveur des femmes ; ceci est dû au poids numérique des moins de 15 ans dans la population globale, notamment chez

les filles. Mais cette tendance s'inverse en faveur des hommes aux âges adultes due, certainement, à une migration différentielle en faveur des femmes.

II.1.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.1.3.1. Répartition spatiale

Les projections issues du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage réalisé en 2013, font état d'une population résidente de 1 086 464 individus en 2017 et de 1 120 403 en 2018 au niveau de la région de Kaolack. La quasi-totalité de la population de la région est composée de Sénégalais, les individus de nationalité étrangère ne représentant que 0,7% de la population totale. En outre, on note une forte ruralité de la région de Kaolack, puisque 63% des résidents vivent en milieu rural.

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Kaolack par sexe et milieu de résidence selon le département en 2017 et 2018

	2017		2018	
	Population	**Pourcentage**	**Population**	**Pourcentage**
Urbain	403 078	37%	420 151	37%
Rural	683 386	63%	700 252	63%
Départements				
Nioro du Rip	403 578	37%	416 186	37%
Kaolack	552 648	51%	569 912	51%
Guinguinéo	130 239	12%	134 307	12%
Total	1 086 464	100%	1 120 403	100%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 552648 habitants en 2017 contre 569 912 en 2018, soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro avec 403 578 habitants en 2017 contre 416 186 en 2018 (37%). Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région, compte 130 239 habitants en 2017 contre 134 307 en 2018, soit 12% de la population totale. Par ailleurs, la population de la région de Kaolack est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Cette proportion est la même au niveau des différents départements, sauf à Guinguinéo où la parité entre les deux sexes est favorable aux hommes qui représentent 50.3%.

L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural, soit un taux de 62,9%. Cependant, on note une urbanisation plus élevée du département de Kaolack,

capitale régionale, dont plus de la moitié de la population vit en milieu urbain, contrairement aux départements de Nioro et Guinguinéo qui ont des taux de ruralité très élevés avec respectivement 91% et 79% d'habitants vivant en milieu rural.

II.1.3.2. Densités de population

La densité de population de Kaolack est passée de 203 habitants au km^2 en 2017 à 209 en 2018. Le département le plus vaste est celui de Nioro qui couvre une superficie de 2 302 km². La richesse de ses terres fait de ce département le grenier de la région. Ensuite, il y a le département de Kaolack qui vient en seconde position. Il se distingue des autres du fait qu'il abrite la capitale régionale. Il est donc le poumon de l'économie de la région. Sur ce fait, il devient une zone d'attraction de la région entrainant une forte concentration de personnes avec une densité très élevée de 293 habitants au km² en 2017 contre 302 en 2018. Enfin, vient Guinguinéo, le dernier département de la région, créé en 2008 avec la nouvelle création de la région de Kaolack après l'amputation de Kaffrine. Il a la plus faible population, la plus faible superficie et aussi la plus faible densité.

Tableau II-3 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département en 2017 et 2018

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)		Densité (hbts/km^2)	
		2017	2018	2017	2018
Kaolack	1 889	552 648	569 912	293	302
Nioro	2 302	403 578	416 186	175	181
Guinguinéo	1 166	130 239	134 307	112	115
Région	**5 357**	**1 086 464**	**1 120 405**	**203**	**209**

Source : ANSD. RGPHAE 2013

CONCLUSION

La population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide des âges renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées.

Les projections issues du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique que la population résidente de la région de Kaolack s'élève à 1 086 464 habitants en 2017 et 1 120 405 en 2018 et est composée de 49% d'hommes et 51% de femmes.

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 552 648 habitants en 2017 et de 569 912 en 2018, soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro avec 403 578 habitants en 2017 contre 416 186 en 2018 (37%). Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région, compte 130 239 habitants en 2017 et 134 307 en 2018, soit 12% de la population totale. Par ailleurs, la population de la région de Kaolack est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Cette proportion est la même au niveau des différents départements, sauf à Guinguinéo où la parité entre les deux sexes est favorable aux hommes.

L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural, soit un taux de 63,3%. Cependant, on note une urbanisation plus élevée du département de Kaolack, capitale régionale, dont plus de la moitié de la population vit en milieu urbain, contrairement aux départements de Nioro et Guinguinéo qui ont des taux de ruralité très élevés avec respectivement 91% et 79% d'habitants vivant en milieu rural.

Chapitre III : EDUCATION

Le Sénégal fait du capital humain un ressort essentiel de sa trajectoire d'émergence (axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE)), afin de diversifier son économie, de développer l'harmonie sociale et la stabilité politique en vue d'atteindre un Sénégal Emergent à l'horizon 2035. La politique du secteur de l'éducation s'incarne dans le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF) prévu pour la période 2013-2025 et révisé par l'agenda international (ODD 4 , Stratégie 2030).

Dans ce chapitre, des statistiques sur les ordres d'enseignement que sont le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle ainsi que l'enseignement supérieur seront présentées.

III.1. LA PETITE ENFANCE

La Petite Enfance est le premier palier du système éducatif sénégalais. Ce sous-secteur reçoit les enfants âgés de 3 à 5 ans. C'est un ordre d'enseignement qui s'est longtemps limité aux villes et qui a aussi longtemps concerné les couches sociales privilégiées. Aujourd'hui, il y a une forte mutation de ce secteur, grâce à l'introduction de la Case des Tout-Petits qui prend en compte le milieu rural (cases communautaires).

III.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Tableau III-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2017 et 2018

TYPE ETABLISSEMENT		Ecole communautaire	Case des Tout-Petits		Ecole Maternelle		Classe préscolaire à l'élémentaire	Garderie	Total général
STATUT		PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	
IEF Guinguineo	2017	5	13	ND	1	1	4	2	26
	2018	7	12	2	1	2	5	0	29
IEF Kaolack Commune	2017	10	7	ND	4	3	8	26	58
	2018	4	7	0	4	3	7	35	60
IEF Kaolack-Département	2017	0	18	ND	3	ND	2	ND	23
	2018	0	18	0	3	0	1	0	22
IEF Nioro	2017	0	13	ND	4	2	2	0	21
	2018	0	13	0	4	1	2	1	21
Total général	2017	15	51	ND	12	6	16	28	128
	2018	11	50	2	12	6	15	36	132

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'Inspection d'Académie, la région de Kaolack a enregistré 132 établissements d'accueil de la petite enfance en 2018 contre 128 en 2017. Cette augmentation est globalement tirée par l'ascension du nombre de garderies qui est passé de 28 à 36 dans toute la région, comme constaté surtout dans l'IEF de Kaolack Commune qui est en train de prendre la première place à l'école communautaire (10 en 2017 dans l'IEF de Kaolack Commune contre 4 en 2018).

En termes d'IEF, ceux de Guinguinéo et Kaolack commune ont connu une hausse du nombre d'établissements d'accueil avec respectivement plus 4 et plus 2. An niveau de l'IEF de Kaolack Département, le nombre a baissé d'une unité, tandis que celui de Nioro est resté constant.

III.1.2. LE PERSONNEL

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance est globalement dominé par les femmes avec 310 contre 115 hommes en 2017 et 337 contre 108 hommes. Cette tendance reste visible d'année en année avec une diminution du nombre de sexe masculin au profit de l'autre. En effet, dans l'ensemble des IEFs de la Région, le nombre d'enseignants a connu une hausse de 27 femmes contre une baisse de 7 hommes, soit une hausse nette du personnel de 20.

Tableau III-2: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2017 et 2018

SYSTEME ENSEIGNEMENT	SEXE	IEF Guinguineo	IEF Kaolack Commune	IEF Kaolack-Département	IEF Nioro	Total général
2017	Homme	18	45	23	29	115
	Femme	40	192	40	38	310
	Total	**58**	**237**	**63**	**67**	**425**
2018	Homme	15	43	22	28	108
	Femme	46	203	46	42	337
	Total	**61**	**246**	**68**	**70**	**445**
Evolution	Homme	-3	-2	-1	-1	-7
	Femme	6	11	6	4	27
	Total	**3**	**9**	**5**	**3**	**20**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'Inspection d'académie de Kaolack, en 2018, on note 108 enseignants de la petite enfance dont 15 à Guinguineo, 43 dans la commune de Kaolack, 22 dans le département et 28 à Nioro. Par contre Il y a 337 enseignantes dont 46 à Guinguineo, 203 dans la commune de Kaolack et 46 dans le département et 42 à Nioro.

Le total du personnel est au nombre de 445 dont 246 (203 femmes et 43 hommes) dans la commune de Kaolack qui regroupe le plus de personnel, ensuite vient Nioro avec 70 personnel (42 femmes et 28 Hommes), puis Kaolack département avec 68 (46 femmes et 22 hommes) et enfin Guinguineo qui vient en dernier avec 61 personnels (46 femmes et 15 hommes).

Tableau III-3: Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2017/2018

Type d'établissement	Années	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1 Kaolack commune	Dept de Kaolack2 Kaolack dept	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
Petite enfance	2016/2017	61	246	68	70	445
	2017/2018	119	483	131	137	870
	Variation en %	95,08	96,34	92,65	95,71	95,51

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'Inspection d'académie de Kaolack, entre 2016/2017 et 2017/2018, la région de Kaolack a connu une croissance de 95.51 % pour la petite enfance. La variation de cette croissance est sensiblement la même dans le département de Guinguineo, de Nioro et dans la commune de Kaolack.

Par rapport au département de Kaolack, il enregistre la plus petite variation avec 92.65 %.

Tableau III-4: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2017

SITUATION ADMINIS	Maitrise/Master et P	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	Total général
IEF Guinguineo								
Directeur chargé				2	1			3
Educateur craie en main		1		8	40			49
Indéterminé	2				4			6
IEF Kaolack Commune								
Autres				4	10	6	15	35
Directeur chargé		1	1	4	8	1		15
Directeur déchargé		3	1	7	7		1	19
Educateur craie en main	1			30	101	1	15	148
Indéterminé				6	10			16
Suppléant				1	3			4
EF Kaolack-Département								
Directeur chargé				2	12			14
Directeur déchargé				1	5			6
Educateur craie en main		1		3	30		1	35
Indéterminé					8			8
Total IEF Nioro								

Directeur chargé		1		4	10			15
Directeur déchargé				3				3
Educateur craie en main		2		10	34		1	47
Suppléant					2			2
IA KAOLACK								
Directeur chargé	0	2	0	9	24	0	0	35
Directeur déchargé	0	0	1	12	41	1	0	55
Educateur craie en main	1	4	0	51	205	1	17	279
Indéterminé	2	0	0	7	18	0	0	27
Suppléant	0	0	0	1	12	0	0	13
Autres	0	0	0	4	10	6	15	35

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'analyse de ce tableau nous montre qu'en 2017, le nombre d'éducateurs craie en main(49) qui se retrouve à Guinguineo est supérieur au nombre de directeurs chargés (3) et celui des indéterminés (6). On constate aussi une supériorité numérique des éducateurs craie en main qui ont eu le BFEEM par rapport ceux qui ont la licence (1) et le BAC (8).

Dans la commune de Kaolack aussi, le nombre d'éducateurs craie en main (148) est supérieur aux autres que sont les directeurs chargés (15), les directeurs déchargés (19), les indéterminés (16), les suppléants (4) et les autres (35). Sur les 148 éducateurs craie en main, les 101 ont le BFEM, le 30 BAC et 15 sont sans diplôme.

A Kaolack-département, on note 14 Directeurs chargés dont 12 ont le BFEM et 2 le BAC ; les directeurs déchargés sont au nombre de 6, 1 a le BAC et les 5 le BFEM. Les éducateurs craie en main sont au nombre de 35 dont les 30 ont le BFEM. Il y a 8 indéterminés.

A Nioro, on note la présence de 47 éducateurs craie en main ; les 34 ont le BEFEM et 10 ont le BAC. Le nombre d'éducateurs craie en main est supérieur aux nombres de directeurs chargés et de directeurs déchargés.

Dans toute l'étendue de la région de Kaolack, on constate que la fonction la plus occupée est celle d'éducateur craie en main et les diplômes académiques acquis sont le BFEM et le BAC. On note aussi une forte présence des sans diplômes et une absence totale des titulaires de Maitrise, Licence et DEUG.

Tableau III-5: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2018

SITUATION ADMINIS	Maitrise/Master et P	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	Total général

IEF Guinguineo								
Directeur chargé		1		3	9			13
Directeur déchargé				1	1			2
Educateur craie en main				4	23			27
Indéterminé	1			2	15			18
Malade					1			1
IEF Kaolack Commune								
Autres				5	7	1	11	24
Directeur chargé			1	5	14	1	2	23
Directeur déchargé	1	4	1	6	7			19
Educateur craie en main	1		1	31	103	4	17	157
Indéterminé		2		2	6	2	4	16
Suppléant		1		2	3		1	7
IEF Kaolack-Département								
Directeur chargé				2	15			17
Directeur déchargé				1	4			5
Educateur craie en main				1	30			31
Indéterminé				1	9			10
Suppléant					5			5
IEF Nioro								
Autres					5			5
Directeur chargé		1		3	7			11
Directeur déchargé		1		3	1			5
Educateur craie en main				9	36			45
Indéterminé				1	2			3
Suppléant					1			1
IA KAOLACK								
Directeur chargé	**0**	**2**	**1**	**13**	**45**	**1**	**2**	**64**
Directeur déchargé	**1**	**5**	**1**	**11**	**13**	**0**	**0**	**31**
Educateur craie en main	**1**	**0**	**1**	**45**	**192**	**4**	**17**	**260**
Indéterminé	**1**	**2**	**0**	**6**	**32**	**2**	**4**	**47**
Suppléant	**0**	**1**	**0**	**2**	**9**	**0**	**1**	**13**
Autres	**0**	**0**	**0**	**5**	**12**	**1**	**11**	**29**
Malade	0	0	0	0	1	0	0	1

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'analyse de ce tableau nous montre qu'en 2018, la fonction occupée le plus à Guinguineo est celle d'éducateur craie en main avec un nombre de 27 ; viennent ensuite les indéterminés (18), les directeurs chargés (13), les directeurs déchargés (2)

et le personnel (1). Et sur ses 27 éducateurs craie en main, les titulaires du BFEM sont supérieurs (23) et 4 ont le BAC.
Dans la commune de Kaolack, on note également que la fonction la plus occupée est celle d'éducateur craie en main (157) ; sur ces 157, les 103 ont eu le BFEM, 31 le BAC.

On note aussi la présence des Autres fonctions dont 11 sont sans diplôme, 7 ont le BFEM, 5 le BAC et 1 le CFEE.

Dans le département de Kaolack, on note une supériorité numérique des éducateurs craie en main avec un nombre de 31 ; 30 ont le BFEM, 1 a eu le BAC. 15 des 17 Directeurs chargés ont le BFEM et les (2) ont le BAC.
A Nioro aussi, on note une forte présence des éducateurs craie en main (45) par rapport aux autres fonctions. Parmi ces (45), les 36 ont le BFEM et les 9 le BAC. On constate aussi une faible présence des Suppléants dont 1 seulement ayant le BFEM.

En 2018, dans toute l'étendue de la région de Kaolack on constate que la fonction la plus occupée est celle d'éducateur craie en main et le diplôme académique acquis est le BFEM et le BAC. Ensuite, viennent les Directeurs chargés et les Autres . On note une forte présence des sans diplômes et une absence des titulaire de Maitrise, Licence et DEUG.

Tableau III-6: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2017

IEF	STATUT	DIPLOME PROFESSION			
		CAP/CAEP	CEAP	SANS DIPLOME	Total général
IEF Guinguineo	PUBLIC	14	24	5	43
	NON PUBLIC		5	10	15
	TOTAL	**14**	**29**	**15**	**58**
IEF Kaolack Commune	PUBLIC	23	30	3	56
	NON PUBLIC	18	20	143	181
	TOTAL	**41**	**50**	**146**	**237**
IEF Kaolack-Département	PUBLIC	15	36	12	63
	TOTAL	**15**	**36**	**12**	**63**
IEF Nioro	PUBLIC	25	34	2	61
	NON PUBLIC			6	6
	TOTAL	**25**	**34**	**8**	**67**
IA KAOLACK	PUBLIC	**77**	**124**	**22**	**223**
	NON PUBLIC	**18**	**25**	**159**	**202**
	TOTAL	**95**	**149**	**181**	**425**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'Inspection d'académie de Kaolack, en 2017, le département de Guinguineo compte 58 enseignants dont 43 dans le public et 15 dans le privé. On constate que le total d'enseignants qui ont le CEAP (29) est supérieur à ceux qui ont le CAP/CAEP (14)

et aux sans diplômes (15). On distingue aussi que le nombre de CEAP (24) se trouvant dans le public est supérieur à celui trouvant dans le privé (5). Il n'y a pas de CAP/CEAP dans le privé et les sans diplômes sont beaucoup plus présents dans le public.

La commune de Kaolack compte 237 enseignants de la petite enfance dont 181 privés et 56 publics. On y distingue une présence forte des sans diplômes (146) dont les 143 se trouve dans le public. Par ailleurs, on constate que les CAP/CEAP et les CEAP sont beaucoup plus faibles à Guinguineo qu'à Kaolack commune.

Kaolack-Département compte 63 établissements et on constate que les diplômés de CEAP (36) sont supérieurs à ceux qui ont le CAP/CEAP (15) et ceux qui sont sans diplôme (12).

Le département de Nioro compte 67 enseignants dont 61 dans le public et 6 dans le privé.

On constate que le total d'enseignants qui ont le CEAP (34) est supérieur à ceux qui ont le CAP/CAEP (25) et aux sans diplômes (2). Par ailleurs, tous les 6 établissements privés qui sont à Nioro sont sans diplômé.

La région de Kaolack compte en tout 425 enseignants dont 223 du public et 202 du privé. Parmi eux, 202 se trouvent dans le privé avec 159 enseignants sans diplôme supérieur aux enseignants qui ont le CAP/CEAP (18) et ceux qui ont le CEAP (25). Ainsi, on note une forte présence des CEAP dans le public (124), contrairement aux sans diplômes dont 159/181 se trouvent dans le privé et les 22 dans le public.

Les résultats du Tableau 7 montrent que le niveau pédagogique du personnel de la petite enfance n'est pas très relevé, car plus de 65% des enseignants n'ont pas de diplômes professionnels. Seulement 9% du personnel ont le CAP contre 25% qui ont le CEAP.

Tableau III-7: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2018

IEF	STATUT	DIPLOME PROFESSION			
		CAP/CAEP	CEAP	SANS DIPLOME	Total général
IEF Guinguineo	PUBLIC	9	27	5	41
	NON PUBLIC	1	10	9	20
	TOTAL	**10**	**37**	**14**	**61**
IEF Kaolack Commune	PUBLIC	37	14	8	59
	NON PUBLIC	14	18	155	187
	TOTAL	**51**	**32**	**163**	**246**
IEF Kaolack-Département	PUBLIC	15	47	6	68
	TOTAL	**15**	**47**	**6**	**68**
IEF Nioro	PUBLIC	28	29	4	61
	NON PUBLIC	1		8	9
	TOTAL	**29**	**29**	**12**	**70**
IA KAOLACK	**PUBLIC**	**89**	**117**	**23**	**229**
	NON PUBLIC	**16**	**28**	**172**	**216**
	TOTAL	**105**	**145**	**195**	**445**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'Inspection d'académie de Kaolack, le département de Guinguineo compte 61 enseignants dont 20 dans le privé et 41 dans le public. Parmi les 41 enseignants du public, on constate une supériorité numérique de ceux qui ont le CEAP (27), comparé à ceux qui ont le CAP/CAEP (9) et les sans diplôme (5). Pour les (20) enseignants du privé (9) ont le CAP/CEAP, (27) ont le CEAP et(5) sont sans diplôme. On voit que les enseignants ayant le diplôme CEAP (37) sont plus nombreux à Guinguineo ; ensuite, viennent les sans diplôme (14).

La commune de Kaolack compte 246 enseignants dont 187 sont dans le privé et 59 dans le public. Les sans diplômes sont supérieurs dans la commune, soit un nombre de 163 par rapport aux CAP/CEAP (51) et aux CEAP (32). On constate aussi qu'on a plus de sans diplôme (155) se trouvant dans le privé qu'au CAP/CAEP (51) et au CEAP (32). Par ailleurs, le nombre de CEAP/CAP(37) qui se trouve dans le public est supérieur au nombre de CEAP (14) et au nombre de sans diplôme (8).

Le département compte uniquement 68 enseignants dont 47 ont le CAP, 15 ont le CAP/CEAP et 6 sont sans diplôme. Par analyse, on constate que leur nombre est supérieur aux sans diplôme et aux CAP/CEAP.

Le département de Nioro a 70 enseignants dont 61 se trouvent dans le public et les 9 dans le privé. Il y a une parfaite égalité du nombre d'enseignants ayant le CAP/CEAP et ceux ayant le CAP (29). Les 29 enseignants CAP sont tous dans le public. En ce qui concerne les 29 CAP/CEAP, uniquement 1 est dans le privé et tous les 28 sont dans le public. Les enseignants sans diplôme sont au nombre de 12 et sont dans le privé, 4 dans le public.

La région de Kaolack se retrouve avec un total de 445 enseignants dont 216 dans le privé et 229 dans le public. Et aussi on note une forte présence des sans diplômes (195) et 172/195 sont dans le public et 23/195 dans le public. Il y a, par ailleurs, une forte présence des enseignants qui ont le CAP dont 117 sont dans le public et 28 dans le privé.

Donc dans la région, le nombre d'enseignants sans diplôme est supérieur (195) ; ensuite, on a les CAP (145) et viennent les CAP/CEAP (105).

III.1.3. LES EFFECTIFS

Durant l'année académique 2017/2018, 9 492 enfants, âgés de moins de 6 ans ont fréquenté les 4 établissements de la petite enfance de la région de Kaolack. La case des tout-petits qui est une innovation des dernières années est la plus fréquentée avec 43.8% des effectifs, suivie de l'établissement de la garderie des enfants avec 34.3%.

Tableau III-8: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2017

Type d'établissement	Sexe	IEF Guinguineo	IEF Kaolack Commune	IEF Kaolack-Département	IEF Nioro	Région de Kaolack
Ecole communautaire	Garçons	60	280			340
	Filles	78	348			426
	Ensemble	138	628			766
Case des Tout-Petits	Garçons	295	274	568	459	1596
	Filles	357	362	662	552	1933
	Ensemble	652	636	1230	1011	3529
Ecole maternelle	Garçons	97	395	72	327	891
	Filles	119	514	104	351	1088
	Ensemble	216	909	176	678	1979
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garçons	53	146	25	82	306
	Filles	83	174	44	74	375
	Ensemble	136	320	69	156	681
Garderie	Garçons	51	1147			1198

	Filles	59	1280			1339
	Ensemble	110	2427			2537
Total	**Garçons**	**556**	**2242**	**665**	**868**	**4331**
	Filles	**696**	**2678**	**810**	**977**	**5161**
	Ensemble	**1252**	**4920**	**1475**	**1845**	**9492**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'inspection d'académie, en 2017, on a un effectif de 138 dans l'école communautaire au niveau du département de Guinguineo ; et parmi ces 138, 78 sont des filles et les 60 sont des garçons. Donc, dans cette localité l'effectif des filles (78) est supérieur à celui des garçons (60).

Au niveau de la commune de Kaolack, l'effectif des filles (348) dans l'école communautaire est supérieur à celui des garçons (280). Dans toute la région de Kaolack, on note un effectif de 766 dans l'école communautaire dont 426 filles et 340 garçons. L'effectif dans la case des tout-petits au niveau de Guinguineo est de 652 dont 357 filles, ce qui est supérieur à l'effectif des garçons (295).

On distingue un effectif de 636 dans la case des tout-petits de la commune de Kaolack dont 362 filles et 274 garçons. Cependant, au niveau départemental, on note un effectif de 1230 pour la case des tout-petits dont 568 garçons, ce qui est inférieur à l'effectif des filles 662. Le département de Nioro a un effectif de 1011 dans la case des tout-petits ; parmi eux, 552 filles et 459 garçons.

Au niveau régional, on compte 1933 filles dans la case des tout-petits et 1596 garçons. L'école maternelle de Guinguineo compte 119 filles et 97 garçons, soit un effectif de 216. Dans la commune de Kaolack, on a un effectif de 909 dont 514 filles et 395 garçons. Et le département fait un effectif de 176 dans l'école maternelle dont 104 filles et 72 garçons.

A Nioro, on a un effectif de 678 dans l'école maternelle dont 351 filles et 327 garçons. En effet, on constate que les effectifs des filles (1 979) au niveau de la région de Kaolack sont supérieurs aux effectifs des garçons (1 088).

La classe préscolaire à l'élémentaire fait un effectif de 53 garçons et 83 filles à Guinguineo, soit un ensemble de (136). La commune de Kaolack compte 146 garçons et 174 filles, soit un ensemble de 320 dans la classe préscolaire à l'élémentaire. Alors qu'au niveau départemental, cela fait un effectif de 69, 44 filles et 25 garçons.

A Nioro, on a un effectif de 74 filles et 82 garçons, soit un total de 156. L'effectif de la classe préscolaire au niveau régional fait 375 filles et 306 garçons. On constate toujours que les effectifs des filles au niveau régional sont supérieurs à ceux des garçons.

La garderie de Nioro a un effectif de 59 filles et 51 garçons, soit un ensemble de 110 ; tandis que la commune de Kaolack compte 1 280 filles et 1 147 garçons. On note, par ailleurs, une absence de garderie à Nioro et dans Kaolack-Département qui fait qu'au niveau régional, on a 1 339 filles et 1 198 garçons, soit un effectif de 2 537.

Tableau III-9: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2018

LIBELLE TYPE ETABLISSEMENT	Valeurs	IEF Guinguineo	IEF Kaolack Commune	IEF Kaolack-Département	IEF Nioro	Total général
Ecole communautaire	Garçons	96	94			190
	Filles	145	129			274
	Ensemble	241	223			464
Case des Tout-Petits	Garçons	308	311	581	535	1735
	Filles	380	364	644	588	1976
	Ensemble	688	675	1225	1123	3711
Ecole maternelle	Garçons	125	328	101	330	884
	Filles	182	453	109	361	1105
	Ensemble	307	781	210	691	1989
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garçons	101	115	15	74	305
	Filles	129	134	20	73	356
	Ensemble	230	249	35	147	661
Garderie	Garçons		1408		52	1460
	Filles		1576		56	1632
	Ensemble		2984		108	3092
Total	**Garçons**	**630**	**2256**	**697**	**991**	**4574**
	Filles	**836**	**2656**	**773**	**1078**	**5343**
	Ensemble	**1466**	**4912**	**1470**	**2069**	**9917**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'inspection d'académie de Kaolack, en 2018, l'école communautaire de Guinguineo a un effectif de 241, soit 96 garçons et 145 filles, alors qu'à Kaolack–commune, on 223 dont 129 filles et 94 garçons. On note, par ailleurs, l'absence d'école communautaire dans Kaolack –département et à Nioro. Cependant, l'effectif dans la région est de 464 dont 274 filles et 190 garçons.

La case des tout-petits de Guinguineo compte 380 filles et 308 garçons, soit un effectif de 688. Dans la commune de Kaolack, on a un effectif de 675 dont 364 filles et 311 garçons, tandis qu'au niveau départemental, on a 644 pour les filles et 581 pour les garçons, soit un effectif total de 1225.

L'effectif à Nioro fait 535 pour les garçons et 588 pour les filles, soit un ensemble de 1123. Dans la région, on note un effectif de 3711 dont 1976 filles et 1735 garçons.

L'école maternelle de Guinguineo compte 125 garçons et 182 filles, soit un ensemble de 307 et dans Kaolack- commune, on note 328 garçons et 453 filles, soit un total de 781. Par contre, Kaolack-département compte un effectif total de 210 dont 109 filles et 101 garçons. Nioro a un effectif de 330 garçons et 361 filles, soit un ensemble de (691).

Cependant, on note un effectif total de 1989 au niveau régional dont 1105 filles et 884 garçons. La classe préscolaire à l'élémentaire de Guinguineo a un effectif total de 230 dont 129 filles et 101 garçons. Dans Kaolack – département, on 134 filles et 115 garçons, soit un total de (249). Cependant, Kaolack–département ne compte que 20 filles et 15 garçons pour la classe préscolaire, soit un ensemble de 147.

C'est ainsi qu'on note un effectif total de 661 dont 356 filles et 305 garçons au niveau régional. La garderie de la commune de Kaolack compte 1576 filles et 1408 garçons, soit un ensemble de 2984 et celle de Nioro 52 garçons et 56 filles, soit aussi un ensemble de 108. Tandis qu'a Guinguineo et Kaolack- département, on note une absence de la garderie. C'est ainsi qu'on a au niveau de la région un effectif de 3092 dont 1632 filles et 1460 garçons.

Tableau III-10: Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2017/2018

Type d'établissement	Années	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack commune	Dept de Kaolack	Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	**2016/2017**	138	628	0	0	766
	2017/2018	688	675	1225	1123	3711
	Variation en %	**398,55**	**7,48**			**384,46**
Case des Tout-petits	**2016/2017**	652	636	1230	1011	3529
	2017/2018	688	675	1225	1123	3711
	Variation en %	**5,52**	**6,13**	**-0,41**	**11,08**	**5,16**
Ecole maternelle	**2016/2017**	216	909	176	678	1979

	2017/2018	307	781	210	691	1989
	Variation en %	**42,13**	**-14,08**	**19,32**	**1,92**	**0,51**
Classe préscolaire à l'élémentaire	**2016/2017**	136	320	69	156	681
	2017/2018	230	249	35	147	661
	Variation en %	**69,12**	**-22,19**	**-49,28**	**-5,77**	**-2,94**
Garderie d'enfants	**2016/2017**	110	2427	0	0	2537
	2017/2018	0	2984	0	108	3092
	Variation en %	**-100,00**	**22,95**			**21,88**
Total	**2016/2017**	1252	4920	1475	1845	9492
	2017/2018	1913	5364	2695	3192	13164
	Variation en %	**52,80**	**9,02**	**82,71**	**73,01**	**38,69**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'inspection d'académie de Kaolack, sur la période 2016/2017 et 2017/2018, l'effectif de la case communautaire à Guinguineo a connu une augmentation de 398.55% ; cela montre que l'effectif a plus que doublé en 2017/2018 et a été multiplié par 4.9 avec celui de 2016/2017. On note aussi une augmentation de 7.48 des effectifs dans le département de Kaolack. C'est ainsi qu'au niveau régional, les effectifs ont plus que doublé avec 384.46% de variation.

On constate des augmentations respectives de 5.52, 6.13 et 11.08% de la case des tout-petits dans les départements de Guinguineo et Nioro ainsi que la commune de Kaolack. Par contre, dans le département de Kaolack, ce taux a faiblement baissé de 0.41%.

Sur l'ensemble de la période, la région a connu une augmentation faible de 5.16% de la case des tout-petits.

Sur la période 2016/2017 et 2017/2018, l'école maternelle connait une baisse de 14,08% dans la commune de Kaolack, mais au niveau des départements de Guinguineo, Nioro et Kaolack Département, on constate des augmentations respectives de 42,13, 1,92 % et 19,32 des effectifs.

Par conséquent, la région a connu une augmentation faible de 0.51% de l'école maternelle sur l'ensemble de la période. Par rapport à la classe préscolaire et à l'élémentaire, les effectifs du département de Kaolack, de Nioro et de Kaolack commune ont connu des baisses respectives de 49.28, 5.77 et de 22.19%. C'est uniquement à Nioro ou l'on note une augmentation de 69.12%.

De ce fait, l'effectif total dans la région a diminué de 2.94% entre 2016/2017 et 2017/2018. Les effectifs de la garderie d'enfant ont connu une baisse de 100% dans le département de Guinguineo et une augmentation de 22.95% au niveau de Kaolack commune. Contrairement à Kaolack département où l'on constate une absence de la garderie sur l'ensemble de la période 2016/2017 et 2017/2018.

En 2016/2017, le département de Nioro n'avait pas de garderie, mais il en compte 108 entre 2017/2018. En outre, l'analyse nous montre une augmentation faible de 21.88 % des effectifs de la garderie au niveau régional.

III.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

L'indice de parité mesure les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles pour les individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin.

Il est égal au nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âges théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement.

L'analyse du tableau nous indique que les indices de parité pour l'année académique 2016/2017 et 2017/2018 sont supérieurs à 1 (1.24 et 1.29). Cela reflète une disparité en faveur des individus de sexe féminin.

Tableau III-11: Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Type d'établissement	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	2016/2017	8,32	10,31	9,29	1,24
	2017/2018	7,9	10,2	9,0	1,29
	Variation en %	-5,05	-1,07	-3,12	4,03

Source : Inspection d'académie de Kaolack

III.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire constitue le deuxième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 6 à 13 ans pour une durée officielle de 6 ans. C'est aussi le programme le plus important tant du point de vue des effectifs (structures, personnels, élèves) que des moyens consacrés.

III.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Le patrimoine infrastructurel de l'enseignement élémentaire de la région de Kaolack durant l'année académique 2017/2018 est 748 établissements. Dans ce tableau, on constate une augmentation générale des établissements privés aussi bien au niveau départemental (Guinguineo, Kaolack, Nioro) que régional. Contrairement aux établissements publics qui connaissent une faible diminution de 0.45% dans le département de Kaolack et ont subi une constante variation dans la commune de Kaolack et le département de Nioro.

Tableau III-12: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	Année 2016 /2017			Année 2017 /2018			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Guinguinéo	139	4	143	141	5	146	1,44	25,00	2,10
Kaolack commune	50	37	87	50	42	92	0,00	13,51	5,75
Département de Kaolack	222	6	228	221	9	230	-0,45	50,00	0,88
Département de Nioro	273	6	279	273	7	280	0,00	16,67	0,36
Région de Kaolack	**684**	**53**	**737**	**685**	**63**	**748**	**0,15**	**18,87**	**1,49**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

C'est dans la commune de Kaolack, capitale régionale fortement urbanisée qu'on trouve beaucoup d'écoles privées par rapport aux autres IEF (64%). Néanmoins, dans toutes les IEF, les écoles privées ont augmenté par rapport à l'année académique précédente. Par contre, dans les IEF de Guinguinéo et Kaolack Commune, les établissements publics ont diminué respectivement de -2.1% et -3.8%.

L'enseignement élémentaire de l'année académique 2017/2018 comporte 4 255 classes réparties dans les 720 établissements de la région de Kaolack. La répartition des salles de classe par type de groupe pédagogique est ainsi constituée : 63,3% pour les classes simples, 8,4% pour les classes à double flux et 28,6% pour les classes multigrades.

Tableau III-13: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2017

Circonscriptions administratives	STATUT	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Flux unique	Double flux	Multigrade	
IEF Guinguinéo	PUBLIC	570		181	751
	NON PUBLIC	9		16	25
	TOTAL	**579**		**197**	**776**
IEF Kaolack Commune	PUBLIC	360	184	6	550
	NON PUBLIC	216		11	227
	TOTAL	**576**	**184**	**17**	**777**
IEF Kaolack-Département	PUBLIC	1257	6	223	1486
	NON PUBLIC	29		4	33
	TOTAL	**1286**	**6**	**227**	**1519**
IEF Nioro	PUBLIC	633	26	812	1471
	NON PUBLIC	30			30
	TOTAL	**663**	**26**	**812**	**1501**
IA KAOLACK	PUBLIC	2820	216	1222	4258
	NON PUBLIC	284	0	31	315
	TOTAL	**3104**	**216**	**1253**	**4573**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Ce tableau nous montre qu'en 2017, on a 579 classes à flux unique à Guinguineo dont 9 non publiques et 570 publiques. Par rapport aux classes à Multigrade, on a 16 non publiques et 181 publiques. C'est ainsi qu'on a un total de (776) classes à Guinguineo dont 25 dans le non public et 751 dans le public. Le nombre de classes dans le public est supérieur à celui dans le non public à Guinguineo.

La commune de Kaolack compte (576) classes en flux unique dont 216 non publiques et 360 publiques. On compte 184 classes en flux double dans la commune, toutes se trouvant dans le public et 17 multigrade dont 11 non publiques et 6 publiques. De ce fait, la commune a un total de 777 clases dont 227 dans le non public et 550 dans le public.

Dans le département de Kaolack, on compte 1519 classes dont 1286 sont à flux unique, 6 flux double et 227 Multigrade. Par ailleurs, le nombre de classes dans le public à flux unique (1257) est supérieur à celui trouvant dans le non public. Les 6 classes en flux double se trouvent uniquement dans le public. Aussi, on constate que le nombre de classes en multigrade dans le public (223) est supérieur à celui dans le non public.

Le département de Nioro compte 1501 classes dont 30 dans le non public et 1471 dans le public. On constate aussi que les classes à flux unique dans le public (633) sont supérieures à celles qui se trouvent dans le non public (30). Les classes à double flux (26) et celles Multigrade (812) se trouvent exclusivement dans le public.

L'ensemble de la région de Kaolack dispose de 4573 classes dont 315 dans le non public et 4258 dans le public. On constate que les classes à flux unique (3104) dont 284 dans le non public et 2820 dans le public sont supérieures dans la région de Kaolack ; ensuite, viennent les classes multigrades (1253) dont 31 dans le non public et 1222 dans le public. Par contre, les classes à flux double sont exclusivement dans le public.

Tableau III-14: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2018

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Flux unique	Double flux	Multigrade	
IEF Guinguinéo	PUBLIC	579	2	173	754
	NON PUBLIC	17		8	25
	TOTAL	**596**	**2**	**181**	**779**
IEF Kaolack Commune	PUBLIC	371	128		499
	NON PUBLIC	238		28	266
	TOTAL	**609**	**128**	**28**	**765**
IEF Kaolack-Département	PUBLIC	1229	14	258	1501
	NON PUBLIC	29		24	53
	TOTAL	**1258**	**14**	**282**	**1554**
IEF Nioro	PUBLIC	679	16	752	1447
	NON PUBLIC	37	2		39
	TOTAL	**716**	**18**	**752**	**1486**
IA KAOLACK	PUBLIC	2858	160	1183	4201
	NON PUBLIC	321	2	60	383
	TOTAL	**3179**	**162**	**1243**	**4584**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Ce tableau statistique de l'inspection d'académie de Kaolack montre qu'en 2018, Guinguineo dispose de 779 classes dont 25 dans le non public et 754 dans le public. Parmi ces 779 classes, on compte 596 classes flux unique dont 17 sont dans le non public et 579 dans le public ; on compte aussi 181 clases multigrade dont 8 dans le non public et 173 dans le public. On constate qu'il y a seulement 2 classes flux double, toutes se trouvant dans le public.

La commune de Kaolack dispose de 609 classes à flux unique dont (238 dans le non public et 371 dans le public), 128 classes flux unique dans le public et 28 classes multigrades dans le non public.

Dans Kaolack département, les statistiques nous montrent qu'il y a un total de 1554 classes dont 1258 flux unique, 14 flux double et 282 multigrade. Par ailleurs, on constate la présence des classes flux double uniquement dans le public et aussi une forte présence des classes multigrade et flux unique.

On constate la supériorité numérique des classes à flux unique (716) et classes à flux double (752) par rapport aux classes à flux double dans le département de Nioro. On note ainsi l'absence de classe multigrade dans le non public et la supériorité numérique des classes à flux unique et flux double dans le public.

Dans l'ensemble de la région, on a 4584 et on constate que les classes à flux unique (3179) sont toujours supérieures ; ensuite, viennent les classes à multigrade (1 243) et les classes à double flux (162).

III.2.2. LE PERSONNEL

L'ensemble du personnel des établissements d'enseignement élémentaire de la région se chiffre à 4 971 maitres durant l'année académique 2017/2018 contre 4 939, soit une hausse de 32. Plus de 91% de ces enseignants appartiennent aux établissements publics. La plupart du personnel est constitué d'hommes avec en moyenne un pourcentage de 72%. Les femmes, peu nombreuses dans la région, restent concentrées dans la commune de Kaolack avec une proportion de 60%.

Tableau III-15: Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Année 2016 /2017			Année 2017/2018			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Guinguinéo	Hommes	641	16	657	637	21	658	-0,62	31,25	0,15
	Femmes	194	11	205	197	8	205	1,55	-27,27	0,00
	Ensemble	**835**	**27**	**862**	**834**	**29**	**863**	**-0,12**	**7,41**	**0,12**
Kaolack commune	Hommes	388	228	616	363	228	591	-6,44	0,00	-4,06
	Femmes	369	124	493	358	165	523	-2,98	33,06	6,09
	Ensemble	**757**	**352**	**1109**	**721**	**393**	**1114**	**-4,76**	**11,65**	**0,45**
Département de Kaolack	Hommes	1305	31	1336	1273	39	1312	-2,45	25,81	-1,80
	Femmes	311	16	327	340	19	359	9,32	18,75	9,79
	Ensemble	**1616**	**47**	**1663**	**1613**	**58**	**1671**	**-0,19**	**23,40**	**0,48**
Département de Nioro	Hommes	972	21	993	1002	32	1034	3,09	52,38	4,13
	Femmes	296	16	312	270	19	289	-8,78	18,75	-7,37
	Ensemble	**1268**	**37**	**1305**	**1272**	**51**	**1323**	**0,32**	**37,84**	**1,38**
Région de Kaolack	Hommes	3306	296	3602	3275	320	3595	-0,94	8,11	-0,19
	Femmes	1170	167	1337	1165	211	1376	-0,43	26,35	2,92
	Ensemble	**4476**	**463**	**4939**	**4440**	**531**	**4971**	**-0,80**	**14,69**	**0,65**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon l'inspection d'académie, les effectifs du personnel dans l'enseignement élémentaire des établissements publics ont connu une baisse totale de 0.80% durant l'année académique 2016/2017 et 2017/2018. Cela provient notamment de la diminution de l'effectif qu'ont subi les départements de Guinguineo (0.12%), de Kaolack (0.19%) et celle de Kaolack-commune. C'est à Nioro que l'effectif total a connu une augmentation de 0.32%, notamment celui des hommes. Par ailleurs, on constate l'augmentation de l'effectif dans le département de Guinguineo (1,55%) et de Kaolack (9,32%). Contrairement à Kaolack-commune et Nioro où l'on note l'augmentation de l'effectif des personnels hommes dans les établissements.

Tableau III-16: Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaire publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	Année 2016 /2017	Année 2017/2018	Variation en %
IEF Guinguinéo	I	178	190	6,74
	IA	294	325	10,54
	IAD	41	36	-12,20
	ID	32	33	3,13
	MC	283	246	-13,07
	Autre	7	4	-42,86
	Ensemble	**835**	**834**	**-0,12**
IEF Kaolack Commune	I	246	256	4,07
	IA	343	327	-4,66
	IAD	21	16	-23,81
	ID	12	16	33,33
	MC	82	54	-34,15
	Autre	53	52	-1,89
	Ensemble	**757**	**721**	**-4,76**
IEF Kaolack-Département	I	331	326	-1,51
	IA	691	709	2,60
	IAD	84	104	23,81
	ID	52	86	65,38
	MC	451	386	-14,41
	Autre	7	2	-71,43
	Ensemble	**1616**	**1613**	**-0,19**
IEF Nioro	I	190	221	16,32
	IA	414	479	15,70
	IAD	75	75	0,00
	ID	42	42	0,00
	MC	538	450	-16,36
	VEN	2	5	150,00
	Autre	7	221	3057,14
	Ensemble	**1268**	**1493**	**17,74**
Total général		**4476**	**4661**	**4,13**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Ce tableau statistique de l'inspection d'académie de Kaolack nous montre qu'en 2016/2017 et 2017/2018, les effectifs du personnel enseignant ayant le statut I, IA et ID ont respectivement augmenté de 6.74, 10.54 et 3.13%) dans le département de Guinguineo. Par contre, les personnels enseignants ayant le statut IAD, MC et Autres ont respectivement diminué de 12.20, 13.07 et 42.86 %.

Par rapport la commune de Kaolack, les personnels enseignants de statut I et ID ont baissé de 4 et 33.33 %. Mais on voit que la variation des personnels de statuts IA, IAD, MC et Autres diminue et correspond respectivement à 4.66, 23.81, 34.15 et 1.89).

Kaolack–Département a connu une baisse des personnels statuts, MC, et Autres correspondant respectivement à 2.60, 23.81 et 65.38 %.

Au niveau de Nioro, on constate que les effectifs personnels statuts IAD et ID affichent les mêmes durant les années académiques 2016/2017 et 2017/2018. Par contre, on note des augmentations de 16.32 et 15.70% pour les personnels statuts I et IA. En ce qui concerne les personnels de statuts VEN et Autres, ils ont plus que doublé, soit une augmentation de 150% et 3057 %. Autrement dit, les effectifs des personnels de statuts VEN et Autres ont été respectivement multipliés par 2.5 et 31.5 en 2017/2018.

Dans l'ensemble, on a une augmentation de 4.13 % des personnels enseignants entre 2016/2017 et 2017/2018.

Tableau III-17: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2017

Diplôme académique	effectif	%
Maîtrise et +	41	0,83
Licence	93	1,88
DEUG	117	2,37
BAC	2079	42,09
BFEM	2449	49,58
CFEE	19	0,38
Autre	27	0,55
Sans diplôme	114	2,31
Total	**4939**	100,00

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Dans ce tableau, les statistiques de l'inspection d'académie de Kaolack nous montrent qu'en 2017, l'effectif des personnels enseignants ayant le BFEM (2449) dans la région de Kaolack est beaucoup plus élevé ; ensuite, viennent ceux ayant le BAC (2079). On note une faible présence de ceux qualifié Autres (27) et du CFEE (519). Les Maitrise et +, les licences, les DEUG et les sans diplômes sont respectivement aux nombres de 41, 93, 117, 114.

Tableau III-18: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2018

Diplôme académique	effectif	%
Maîtrise et +	59	1,19
Licence	114	2,29
DEUG	116	2,33
BAC	2064	41,52
BFEM	2462	49,53
CFEE	30	0,60
Autre	20	0,40
Sans diplôme	106	2,13
Total	**4971**	100,00

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2018, on constate que les statistiques de l'inspection d'académie de Kaolack sur l'effectif des personnels enseignant sont sensiblement les mêmes. On note toujours la présence forte des personnels ayant le BAC (2 064) et le BFEM (2 462). En 2018, les sans diplômes ont augmenté de 2.13% et les qualifiés Autres ont diminué de 0.4%.

III.2.3. LES EFFECTIFS

Les effectifs de l'élémentaire sont de 150 935 élèves dans tous les établissements de la région de Kaolack pour l'année académique 2017/2018 contre 148 276 pour l'année 2016/2017. La quasi-totalité de ces élèves sont dans les établissements publics. A part l'IEF de Guinguinéo qui détient les 13.4% des élèves, toutes les autres se suivent avec des pourcentages de 29.9% pour Kaolack2, 29.0% pour Nioro et 27.8% pour Kaolack1.

Tableau III-19: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Kaolack selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Année 2016 /2017			Année 2017/2018			Variation en %		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Guinguinéo	**Public**	9 239	10 130	19 369	9 716	10 733	20 449	5,16	5,95	5,58
	Privé	361	309	670	402	378	780	11,36	22,33	16,42
	Total	**9 600**	**10 439**	**20 039**	**10 118**	**11 111**	**21 229**	**5,40**	**6,44**	**5,94**
Kaolack commune	**Public**	15 813	18 032	33 845	15 551	17 755	33 306	-1,66	-1,54	-1,59
	Privé	4 503	4 077	8 580	4 821	4 361	9 182	7,06	6,97	7,02
	Total	**20 316**	**22 109**	**42 425**	**20 372**	**22 116**	**42 488**	**0,28**	**0,03**	**0,15**
Département de Kaolack	**Public**	21 493	22 962	44 455	21 324	22 854	44 178	-0,79	-0,47	-0,62
	Privé	487	387	874	753	590	1 343	54,62	52,45	53,66
	Total	**21 980**	**23 349**	**45 329**	**22 077**	**23 444**	**45 521**	0,44	0,41	0,42
Département de Nioro	**Public**	19 053	20 630	39 683	19 512	21 113	40 625	2,41	2,34	2,37
	Privé	398	402	800	527	545	1 072	32,41	35,57	34,00
	Total	**19 451**	**21 032**	**40 483**	**20 039**	**21 658**	**41 697**	3,02	2,98	3,00
Région de Kaolack	**Public**	**71 347**	**76 929**	**148 276**	**72 606**	**78 329**	**150 935**	**1,76**	**1,82**	**1,79**
	Privé	65 598	71 754	137 352	66 103	72 455	138 558	0,77	0,98	0,88
	Total	5 749	5 175	10 924	6 503	5 874	12 377	13,12	13,51	13,30

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Dans toutes les IEF de la région, la scolarisation des filles ne constitue plus une problématique dans la mesure où les hommes sont minoritaires avec un pourcentage de 48%.

Sur l'ensemble de la région de Kaolack, entre 2016/2017 et 2017/2018, l'effectif d'élèves de l'enseignement élémentaire a connu une augmentation de 1.76 % pour les garçons dans le public, alors que celle des filles s'élève à 1.82 %. Parallèlement, l'augmentation des garçons dans le privé est de 0.77% et celle des filles de 0.98%. Par conséquent, on assiste à une augmentation globale de 13.12% du nombre de garçons et 13.51% pour les filles dans l'enseignement élémentaire.

Le département de Guinguineo a contribué à cette augmentation de l'effectif à hauteur de 5.16% pour les garçons dans le public et 5.95% pour les filles. Pour ce qui est du privé, on a une contribution de 11.36% pour les garçons et 2.33 % pour les filles.

La commune de Kaolack a connu une baisse de l'effectif d'élèves dans le public aussi bien pour les garçons que pour les filles (1.66% et 1.54%). Contrairement à l'école privée qui a connu une augmentation sensiblement la même pour les garçons et les filles (7.06 et 6.97%).

Dans Kaolack-département, on constate le même phénomène que pour Kaolack-commune sur l'effectif des garçons et des filles dans le privé entre 2016/2017 et 2017/2018. Par contre, les effectifs des garçons et des filles dans le privé ont respectivement augmenté de 54.62 et 52.45%.

L'augmentation de l'effectif d'élèves garçons et filles dans le public est pratiquement la même (2.41 et 2.34 %).

Tableau III-20: Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2016 /2017		Année 2017/2018		Variation en %	
	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves / classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves / classe	Nb élèves/ enseignant
Département de Guinguinéo	26	25	27	26	4	4
Kaolack commune	55	23	56	47	2	104
Département de Kaolack	30	13	29	29	-3	123
Département de Nioro	27	16	28	33	4	106
Région de Kaolack	**32**	**33**	**33**	**33**	**3**	**0**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Dans ce tableau, les statistiques nous montrent que sur la période 2016/2017 et 2017/2018, le nombre d'élèves par classe a augmenté dans les départements de Nioro et de Guinguinéo et commune de Kaolack. Par contre, dans le département de Kaolack, on note une baisse de 3% du nombre d'élèves par classe. De ce fait, on assiste à une augmentation de 3 % du nombre d'élèves/classe au niveau de la région.

Cependant, le nombre d'élèves/enseignant a plus que doublé dans les départements de Kaolack et Nioro et dans Kaolack-commune. A Guinguineo, l'augmentation s'élève à 4%. C'est ainsi que l'effectif du nombre d'élèves/enseignant n'a pas varié au niveau régional entre 2016/2017 et 2017/2018.

III.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) est de 93,5% à l'enseignement élémentaire de la région durant l'année académique 2017/2018 contre 96,3% l'année d'avant. La plupart des enfants scolarisables fréquente effectivement les écoles. Dans l'ensemble, toutes les filles en âge d'aller à l'école sont scolarisées. Au-delà des filles de la région, d'autres enfants, certainement venant de la Gambie, sont scolarisés, portant le ratio à 102% en 2017/2018 contre 104% en 2016/2017.

Tableau III-21: Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Année 2016/2017	89,1	104	96,3	1,2
	Année 2017/2018	85,6	102	93,5	1,2
	Variation en %	-3,9	-1,9	-2,9	0,4

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'accès à l'école primaire est mesuré à partir du taux brut d'admission (TBA) et l'intensité de la fréquentation à partir du taux brut de scolarisation (TBS). Le TBA indique le nombre d'enfants nouvellement admis au CI, rapporté à la population ayant l'âge légal de fréquenter la première année de l'élémentaire.

Nous notons une variation de -3.90% du TBS pour les garçons et -1.88 % pour les filles durant 2016/2017 et 2017/2018. Cela indique tout simplement la baisse du degré d'accès à l'élémentaire pour les garçons et les filles pendant cette période. Par ailleurs, les indices de parité (1.17 et 1.19) reflètent une légère disparité sur l'accès à l'école primaire en faveur des filles.

Tableau III-22: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Année 2016/2017	74.10	85.79	79.74	1.16
	Année 2017/2018	71,5	83,4	77,2	1,17
	Variation en %	-3,51	-2,79	-3,19	0,86

Source : Inspection d'académie de Kaolack

S'agissant du taux brut de scolarisation au primaire (TBS), c'est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge de fréquenter le primaire. Le TBS de l'élémentaire est passé de 79,74% en 2016/2017 à 77.2% en 2017/2018. Au niveau régional, l'analyse de l'indice de parité montre que la scolarisation au primaire est plus intense chez les filles (85.79%) en 2016/2017 et 83.4% en 2017/2018, comparativement aux garçons (74.10% en 2016/2017 et 71.5% en 2017/2018.

Tableau III-23: Evolution des flux en 2016/2017 et 2017/2018

Indicateurs	Années	Garçons	Filles	Total
Taux de promotion	Année 2016/2017	84,46	85,74	85,11
	Année 2017/2018	91,1	89,95	90,5
	Variation en %	7,86	4,91	6,33
Taux de redoublement	Année 2016/2017	4,56	4,58	4,57
	Année 2017/2018	4,61%	4,64	4,63
	Variation en %	-98,99	1,31	1,31
Taux d'abandon	Année 2016/2017	10,98	9,68	10,32
	Année 2017/2018	4,28	5,41	4,87
	Variation en %	-61,02	-44,11	-52,81

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'efficacité interne du système est appréciée à travers les taux de promotion, de redoublement et d'abandon qui permettent d'avoir aussi une appréciation sur les efforts à fournir pour maintenir les enfants jusqu'à l'achèvement du cycle primaire. En 2016/2017, le taux de promotion dans l'enseignement primaire est évalué à 85,74% pour les filles et 84,46% pour les garçons et il est de 89.95% pour les filles et 91.1% en 2017/2018.

Par ailleurs, il est noté que les taux de promotion les plus élevés en 2016/2017 sont ceux des filles, alors qu'en 2017/2018, c'est celui des garçons qui est le plus important.

Le taux de redoublement estimé à 4,61% pour les garçons et 4.64% pour les filles demeure toujours élevé par rapport à 2016/2017 où l'on assistait à des taux de 4.56% pour les garçons et 4.58% pour les filles.

L'analyse met en évidence l'ampleur de l'abandon chez les garçons (10.98%) et les filles (9.68) en 2016/2017 par rapport à 2017/2018 où les taux sont estimés à 4.28% chez les garçons et 5.41% chez les filles.

Tableau III-24: Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Dept de Guinguinéo	Kaolack commune	Dept de Kaolack	Nioro	Région de Kaolack
TAP Garçons	Année 2016/2017	53,61	62,06	55,06	37,11	62,5
	Année 2017/2018	49,19	59,48	54,63	33,43	47,4
	Variation en %	-8,24	-4,16	-0,78	-9,92	-24,16
TAP Filles	Année 2016/2017	72,16	75,84	71,88	48,9	81,3
	Année 2017/2018	68,57	74,6	69,54	40,17	59,4
	Variation en %	-4,98	-1,64	-3,26	-17,85	-26,94
TAP Global	Année 2016/2017	62,48	68,75	63,14	42,7	71,3
	Année 2017/2018	58,34	66,91	61,73	36,68	53,2
	Variation en %	-6,63	-2,68	-2,23	-14,10	-25,39

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Sur l'ensemble de la région, le taux d'achèvement est estimé à 53,2% en 2017/2018 contre 71.3% en 2016/2017. Les taux d'achèvement des filles sont plus élevés que ceux des garçons (54,3%) dans tous les départements et dans la commune de Kaolack.

Les baisses de taux d'achèvement pour les départements de Guinguineo, de Kaolack, de Nioro et de Kaolack commune sont respectivement de 8,24, 4.16, 9,92 et 0,78 % pour les garçons et 4,98, 1.64, 17,85 et 3,26% pour les filles.

III.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement moyen fait suite à celui du primaire. Il a pour but de développer les capacités d'observation, d'expérimentation, d'analyse, de synthèse, de jugement et de création des élèves, mais aussi de compléter leur éducation sociale, morale et civique. La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM).

S'agissant de l'enseignement secondaire, il comporte trois niveaux d'études que sont la seconde, la première et la terminale. La population de la tranche d'âges de 16 à 18 ans constitue la demande potentielle pour l'enseignement secondaire.

Dans cette partie, il va s'agir de faire l'état de l'enseignement au niveau des collèges et lycées de la région de Kaolack.

III.3.1. LA TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

A ce titre, la région de Kaolack peut se glorifier d'avoir un taux de transition de la classe de CM2 à la 6éme très favorable de 65,6% en 2017/2018 contre 62,6% l'année passée.

En outre, le taux de transition de la troisième à la seconde semble être moins attractif du fait des résultats souvent mauvais du BFEM. Il est de cette année de 60% contre 54,9% pour le niveau national.

Tableau III-25: Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Sexe	Région de Kaolack % CM2 6éme	Sénégal %
Moyen	Année 2016/2017	Masc.	64,22	85,8
		Fem.	61,12	88,4
		Ens.	62,57	87,0
	Année 2017/2018	Masc.	68,9	87,4
		Fem.	62,7	85,9
		Ens.	65,6	86,6
	Variation en %	Masc.	7,29	1,9
		Fem.	2,59	-2,8
		Ens.	4,84	-0,5
Secondaire		3éme Seconde		
	Année 2016/2017	Masc.	64,79	62,2
		Fem.	57,11	57,5

		Ens.	60,89	59,9
	Année 2017/2018	**Masc.**	65,5	56,7
		Fem.	54,8	53,0
		Ens.	60,0	54,9
	Variation en %	**Masc.**	1,10	-8,8
		Fem.	-4,04	-7,8
		Ens.	-1,46	-8,3

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'accès à l'enseignement moyen est mesuré par le taux de transition du CM2 à la Sixième, qui est la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passent en classe de sixième des collèges l'année suivante. En 2016/2017, le taux de transition CM2-6ème est estimé à 62,57% au niveau régional. Ce taux est de 64,22 % chez les garçons et 61,12% pour les filles.

Et 2017/2018, le taux de transition des garçons par rapport aux filles est de 68,9% pour les garçons et 62.7% pour les filles. La variation du taux de transition en 2016/2017 et 2017/2018 est restée de 4.84%.

L'accès à l'enseignement secondaire se mesure par le niveau de transition entre la classe de troisième et celle de seconde. En 2017/2018, ce taux de transition est estimé à 60% contre 60,89% en 2016-2017. Il est de 64,79% pour les garçons contre 57,11% pour les filles en 2016/2017. Par rapport à 2017/2018, le taux est de 65.5% pour les garçons et 54.8% pour les filles. Par ailleurs, l'accès au secondaire est plus favorable aux garçons qu'aux filles.

III.3.2. LES INFRASTRUCTURES

L'objectif du Gouvernement est d'accueillir dans l'enseignement moyen au moins 65% des sortants de l'élémentaire. A cet effet, les mesures à promouvoir sont les suivantes :

i) la promotion du modèle de collège de proximité ;

l'amélioration des capacités d'accueil du sous-secteur par la création d'un nombre suffisant de collèges par an et la réhabilitation de collèges et de salles de classe dans les établissements d'enseignement moyen ; l'instauration des normes de 45 élèves par groupe pédagogique.

Tableau III-26: Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Dépt de Guinguinéo	Kaolack com	Dépt de Kaolack	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
Moyen	Année 2016/2017	Public	21	19	35	34	109
		Privé	2	26	4	9	41
		Total	23	45	39	43	150
		Nb. GP	174	361	349	314	1198
	Année 2017/2018	Public	17	17	27	26	87
		Privé	1	8	1	1	11
		Total	18	25	28	27	98
		Nb. GP	172	371	343	316	1202
	Variation en %	Public	-0,19	-0,11	-0,23	-0,24	-0,20
		Privé	-0,50	-0,69	-0,75	-0,89	-0,73
		Total	-0,22	-0,44	-0,28	-0,37	-0,35
		Nb. GP	-0,01	0,03	-0,02	0,01	0,00
Secondaire	Année 2016/2017	Public	4	6	9	8	27
		Privé	2	20	5	8	35
		Total	6	26	14	16	62
		Nb. GP	54	245	121	135	555
	Année 2017/2018	Public	5	6	9	9	29
		Privé	3	22	8	10	43
		Total	8	28	17	19	72
		Nb. GP	65	276	173	165	679
	Variation en %	Public	0,25	0,00	0,00	0,13	0,07
		Privé	0,50	0,10	0,60	0,25	0,23
		Total	0,33	0,08	0,21	0,19	0,16
		Nb. GP	0,20	0,13	0,43	0,22	0,22

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'enseignement moyen fait suite à celui du primaire. Il a pour but de développer les capacités d'observation, d'expérimentation, d'analyse, de synthèse, de jugement et de création des élèves, mais aussi de compléter leur éducation sociale, morale et civique. La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM).

Au niveau du cycle moyen, la répartition par année d'études révèle que les établissements sont passés de 150 en 2016/2017 pour un effectif de groupe pédagogique de 1198 à 98 en 2017/2018 pour un effectif de groupe pédagogique de 1202, soit une baisse de 52 établissements.

La région est constituée majoritairement d'établissements publics, qui sont au nombre de 109 en 2016/207. La prépondérance des établissements publics est notée dans tous les départements à l'exception de Kaolack-commune. Dans cette commune où les établissements en enseignement moyen sont au nombre de 45, les structures sont principalement privées (26). En 2017/2018, on assiste à la même situation où la majorité des établissements sont dans le public.

Le réseau d'établissements dans lequel l'enseignement secondaire est dispensé comporte 62 structures en 2016/2017 pour un effectif de groupes pédagogiques de 555 contre 72 établissements en 2017/2018 pour un effectif de GP de 679 en

2017/2018. En 2016/2017, la supériorité des établissements publics est notable dans les départements de Guinguineo, de Kaolack et de Nioro, excepté dans la commune de Kaolack où la situation diffère.

En 2017/2018, le nombre d'établissements secondaires privés est plus élevé dans les départements de Nioro (10) et Kaolack-commune (22).

III.3.3. LE PERSONNEL

Les données reçues ne sont pas désagrégées. Les cycles moyen et secondaire sont regroupés. Le tableau montre que le personnel de l'enseignement moyen et secondaire général est évalué à 2 945 enseignants ou professeurs.

Tableau III-27: Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2017

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	CORPS	PUBLIC			NON PUBLIC			Total général		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
Département Guinguinéo	MEPS	4		4				4	0	4
	PCEM	87	18	105				87	18	105
	PEM/PEAM	35	1	36				35	1	36
	PES/PEPS	13	3	16		1	1	13	4	17
	Instituteur (CC)	14		14				14	0	14
	Autres	128	30	158P	16	1	17	144	31	175
Kaolack Commune	MEPS	29	2	31	10	1	11	39	3	42
	PCEM	146	72	218	83	11	94	229	83	312
	PEM/PEAM	136	25	161	94	4	98	230	29	259
	PES/PEPS	57	14	71	89	2	91	146	16	162
	Instituteur (CC)	10	1	11	9	1	10	19	2	21
	Autres	105	57	162	173	9	182	278	66	344
Département Kaolack-	MEPS	12	6	18	2		2	14	6	20
	PCEM	180	35	215	9		9	189	35	224
	PEM/PEAM	120	20	140	8	1	9	128	21	149
	PES/PEPS	83	14	97	8	1	9	91	15	106
	Instituteur (CC)	24	4	28	2		2	26	4	30
	Autres	107	25	132	17	2	19	124	27	151
Département Nioro	MEPS	9		9	3		3	12	0	12
	PCEM	170	25	195	41	3	44	211	28	239
	PEM/PEAM	97	9	106	21		21	118	9	127
	PES/PEPS	58	8	66	23	1	24	81	9	90
	Instituteur (CC)	31	1	32	2		2	33	1	34
	Autres	200	33	233	39		39	239	33	272
REGION KAOLACK	MEPS	54	8	62	15	1	16	69	9	78
	PCEM	583	150	733	133	14	147	716	164	880
	PEM/PEAM	388	55	443	123	5	128	511	60	571
	PES/PEPS	211	39	250	120	5	125	331	44	375
	Instituteur (CC)	79	6	85	13	1	14	92	7	99
	Autres	540	145	685	245	12	257	785	157	942
	TOTAL	1855	403	2258	649	38	687	2504	441	2945

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2017, le réseau d'établissements dans lequel l'enseignement moyen secondaire général est dispensé comporte 2945 enseignants dont 2504 hommes et 441 femmes.

Au niveau régional, le personnel du Non Public (687) est largement inférieur à celui du Public (2258). On constate, par ailleurs, que les personnels enseignants Autres (942) sont plus présents dans la région. Ensuite, viennent les PCEM (880) et les PEM/PEAM (571) contrairement aux Instituteurs (99) et aux MEPS (78) qui sont relativement faibles dans la région.

L'analyse nous montre que pour tous corps et statuts confondus, le nombre d'enseignants hommes est supérieur à celui des femmes dans les départements de Guinguineo, Kaolack et Nioro et dans Kaolack-commune.

Tableau III-28: Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2018

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	CORPS	PUBLIC			NON PUBLIC			Total général		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
Département Guinguinéo	MEPS	14	2	16				14	2	16
	PC	76	13	89	4	1	5	80	14	94
	PCEM	71	19	90				71	19	90
	PEM/PEAM	48	7	55	6		6	54	7	61
	PES/PEPS	18	2	20	2		2	20	2	22
	Instituteur (CC)	18	3	21	1		1	19	3	22
	Autres	24	4	28	20	1	21	44	5	49
Kaolack Commune	MEPS	27	13	40	18		18	45	13	58
	PC	61	36	97	20		20	81	36	117
	PCEM	133	53	186	50	2	52	183	55	238
	PEM/PEAM	150	38	188	135	6	141	285	44	329
	PES/PEPS	48	11	59	82	4	86	130	15	145
	Instituteur (CC)	13	2	15	29	1	30	42	3	45
	Autres	35	12	47	201	15	216	236	27	263
Département Kaolack	MEPS	12	2	14				12	2	14
	PC	127	35	162	29	2	31	156	37	193
	PCEM	194	46	240	17	1	18	211	47	258
	PEM/PEAM	113	23	136	8	1	9	121	24	145
	PES/PEPS	83	11	94	10	1	11	93	12	105
	Instituteur (CC)	28	2	30	5		5	33	2	35
	Autres	24	7	31	45	4	49	69	11	80
Département Nioro	MEPS	24	2	26	8	1	9	32	3	35
	PC	109	25	134	9	1	10	118	26	144
	PCEM	193	21	214	26	1	27	219	22	241
	PEM/PEAM	117	6	123	34	1	35	151	7	158
	PES/PEPS	66	5	71	16	1	17	82	6	88
	Instituteur (CC)	29	1	30	1		1	30	1	31
	Autres	42	11	53	56	3	59	98	14	112
REGION KAOLACK	MEPS	77	19	96	26	1	27	103	20	123
	PC	373	109	482	62	4	66	435	113	548
	PCEM	591	139	730	93	4	97	684	143	827
	PEM/PEAM	428	74	502	183	8	191	611	82	693
	PES/PEPS	215	29	244	110	6	116	325	35	360
	Instituteur (CC)	88	8	96	36	1	37	124	9	133
	Autres	125	34	159	322	23	345	447	57	504
	TOTAL	1897	412	2309	832	47	879	2729	459	3188

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2018, le réseau d'établissements dans lequel l'enseignement moyen secondaire général est dispensé comporte 3188 enseignants dont 2729 hommes et 459 femmes. Au niveau régional, le personnel du Non Public (879) est largement inférieur à celui du Public (2309). On constate, par ailleurs, que les personnels enseignants PCEM (827) sont plus présents dans la région. Ensuite, viennent les PEM/PEAM (693) et les PC (548) contrairement aux Instituteurs (133) et aux MEPS (123) qui sont relativement faibles dans la région.

L'analyse nous montre que pour tous corps et statuts confondus, le nombre d'enseignants hommes est supérieur à celui des femmes dans les départements de Guinguineo, Kaolack, Nioro et dans Kaolack-commune. On note également l'absence des personnels hommes et femmes (MEPS et PCEM) à Guinguineo. S'agissant des instituteurs, aux PES/PEPS et PEM/PEAM, les femmes ne sont pas présentes à Guinguineo.

Tableau III-29: Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen Secondaire	Département de Guinguinéo	333	18	351	319	35	354	-4,20	94,44	0,85
	Département de Kaolack commune	654	486	1140	632	563	1195	-3,36	15,84	4,82
	Département de Kaolack dept	630	50	680	707	123	830	12,22	146,00	22,06
	Département de Nioro	641	133	774	651	158	809	1,56	18,80	4,52
	Région de Kaolack	**2258**	**687**	**2945**	**2309**	**879**	**3188**	2,26	27,95	8,25

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon les statistiques de l'inspection d'académie, en 2016/2017, le nombre d'enseignants est de 774 (dont 641 dans le public et 133 dans le privé) contre 809 en 2017/2018 (651 dans le public et 158 dans le privé).

Au niveau du cycle moyen secondaire, l'évolution en 2016/2017 et 2017/2018 révèle une augmentation du nombre d'enseignants dans le privé au niveau des départements de Kaolack, Guinguineo, Nioro et dans Kaolack-commune. De même, cette augmentation est notée dans le public de Nioro et dans le département de Kaolack à l'exception du département de Guinguineo et de la commune où les baisses sont respectivement de 4.20 et 3.36%.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la région, le nombre d'enseignants le plus élevé est observé dans les établissements publics.

Tableau III-30: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2017

Diplôme académique	Moyen Secondaire			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Maitrise/Master et Plus	522	73	595	20,20
DEUG	244	48	292	9,92
Licence	631	81	712	24,18
BAC	1002	225	1227	41,66
BFEM	105	14	119	4,04
Total	2504	441	2945	100,00

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2017, les effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe sont chiffrés à 2945 enseignants. Les enseignants de niveau BAC concentrent 41.66% et les hommes et femmes regroupent respectivement 1002 et 225 des enseignants. Il est aussi à noter que le réseau de l'enseignement moyen secondaire général est constitué en majorité d'enseignants ayant la licence (24.18%) et la Maitrise/Master et Plus (20.2%). Le reste est composé d'enseignants ayant le DEUG (9.92%) et le BFEM (4.04%).

Tableau III-31: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 2018

Diplôme académique	Moyen Secondaire			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Maîtrise et +	552	71	623	19,54
Licence	677	83	760	23,84
DEUG	1110	249	1359	42,63
BAC	133	11	144	4,52
BFEM	257	45	302	9,47
Total	**2729**	**459**	**3188**	100

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2018, les effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe sont chiffrés à 3 188 enseignants. Les enseignants de niveau DEUG concentrent 42,63% et les hommes et femmes sont respectivement de 1 110 et 249 des enseignants. Il est aussi à noter que le réseau de l'enseignement moyen secondaire général est constitué en majorité d'enseignants ayant la licence (23,84%) et la Maitrise/Master et P (19.54%). Le reste est composé d'enseignants de niveau BFEM (9.47%) et de BAC (4.52%).

III.3.4. LES EFFECTIFS

L'ensemble des CEM de l'enseignement moyen totalise 54 967 élèves, répartis dans les 4 IEF de la région. L'IEF de Kaolack 1 de la commune de Kaolack totalise plus de

32% de l'effectif des élèves, suivi de celle de Kaolack département (28,4%), de celle de Nioro (26,6%) et enfin de celle de Guinguinéo (12,8%). La répartition des 16 196 élèves du secondaire suit la même tendance que celle du moyen.

Le constat est le même dans les analyses précédentes concernant le privé qui a une représentativité très limitée, nonobstant la présence de 15,5% dans le moyen et 30,6% dans le secondaire. Les effectifs ont mêmes baissé dans le moyen par rapport à l'année dernière.

Tableau III-32: Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		G	F	T	%	G	F	T	%
Département de Guinguinéo									
Année 2016/2017	**Public**	3247	3583	6830	97,7	1055	951	2006	85,4
	Privé	90	72	162	2,3	184	160	344	14,6
	Total	**3337**	**3655**	**6992**	100,0	**1239**	**1111**	**2350**	100,0
Année 2017/2018	**Public**	3336	3662	6998	98,2	671	493	1164	87,5
	Privé	71	56	127	1,8	82	84	166	12,5
	Total	**3407**	**3718**	**7125**	100,0	**753**	**577**	**1330**	100,0
Variation en %	**Public**	2,74	2,20	2,46		-36,40	-48,16	-41,97	
	Privé	-21,11	-22,22	-21,60		-55,43	-47,50	-51,74	
	Total	2,10	1,72	1,90		-39,23	-48,06	-43,40	
Kaolack commune									
Année 2016/2017	**Public**	6457	7845	14302	78,6	3629	3978	7607	67,6
	Privé	2124	1767	3891	21,4	1977	1677	3654	32,4
	Total	**8581**	**9612**	**18193**	100,0	**5606**	**5655**	**11261**	100,0
Année 2017/2018	**Public**	6465	8073	14538	79,9	2072	2140	4212	62,3
	Privé	2081	1567	3648	20,1	1487	1066	2553	37,7
	Total	**8546**	**9640**	**18186**	100,0	**3559**	**3206**	**6765**	100,0
Variation en %	**Public**	0,12	2,91	1,65		-42,90	-46,20	-44,63	
	Privé	-2,02	-11,32	-6,25		-24,79	-36,43	-30,13	
	Total	-0,41	0,29	-0,04		-36,51	-43,31	-39,93	
Département de Kaolack									
Année 2016/2017	**Public**	7068	7814	14882	96,0	3361	2611	5972	83,3
	Privé	294	329	623	4,0	580	613	1193	16,7
	Total	**7362**	**8143**	**15505**	100,0	**3941**	**3224**	**7165**	100,0
Année 2017/2018	**Public**	7447	8305	15752	98,8	2182	1677	3859	95,2
	Privé	107	91	198	1,2	104	92	196	4,8
	Total	**7554**	**8396**	**15950**	100,0	**2286**	**1769**	**4055**	100,0
	Public	5,36	6,28	5,85		-35,08	-35,77	-35,38	

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		G	F	T	%	G	F	T	%
Variation en %	Privé	-63,61	-72,34	-68,22		-82,07	-84,99	-83,57	
	Total	2,61	3,11	2,87		-41,99	-45,13	-43,41	
Département de Nioro									
Année 2016/2017	Public	6621	6807	13428	97,3	3764	2770	6534	85,6
	Privé	179	196	375	2,7	609	494	1103	14,4
	Total	**6800**	**7003**	**13803**	100,0	**4373**	**3264**	**7637**	100,0
Année 2017/2018	Public	6727	6805	13532	98,7	1862	1318	3180	78,6
	Privé	79	95	174	1,3	519	347	866	21,4
	Total	**6806**	**6900**	**13706**	100,0	**2381**	**1665**	**4046**	100,0
Variation en %	Public	1,60	-0,03	0,77		-50,53	-52,42	-51,33	
	Privé	-55,87	-51,53	-53,60		-14,78	-29,76	-21,49	
	Total	0,09	-1,47	-0,70		-45,55	-48,99	-47,02	
Région de Kaolack									
Année 2016/2017	Public	23393	26049	49442	90,7	11809	10310	22119	70,6
	Privé	2687	2364	5051	9,3	3350	2944	6294	29,4
	Total	26080	28413	**54493**	100,0	**15159**	13254	**28413**	100,0
Année 2017/2018	Public	23975	26845	50820	92,5	6787	5628	12415	66,4
	Privé	2338	1809	4147	7,5	2192	1589	3781	33,6
	Total	26313	28654	**54967**	100,0	8979	7217	**16196**	100,0
Variation en %	Public	2,49	3,06	2,79		-42,53	-45,41	-44,08	
	Privé	-12,99	-23,48	-17,90		-34,57	-46,03	-31,99	
	Total	0,89	0,85	0,87		-40,77	-45,55	-40,53	

Source : Inspection d'académie de Kaolack

La répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général au niveau régional nous montre qu'en 2016/2017, l'effectif dans le cycle moyen est de 54 967 dont 26 080 garçons et 28413 filles contre 54 967 en 2017/2018 dont 26 313 garçons et 28 654 filles. En parallèle, le cycle secondaire affiche 13 611 en 2016/2017 dont 15159 garçons et 13 254 filles contre un effectif de 8 095 en 2017/2018 dont 8 979 garçons et 7 217 filles.

L'analyse de la situation par niveau montre que les effectifs d'élèves les plus élevés dans la région et au niveau départemental sur toutes les périodes 2016/2017 et 2017/2018 sont ceux du public.

Tableau III-33: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2017

SERIE	NIVEAU	PUBLIC			NON PUBLIC			TOTAL		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
Département Guinguineo										
Séries littéraires	Seconde	257	272	529	23	17	40	280	289	569
	Première	241	208	449	24	20	44	265	228	493
	Terminale	271	202	473	58	64	122	329	266	595
Séries scientifiques	Seconde	112	76	188					76	188
	Première	68	38	106					37	97
	Terminale	80	43	123					42	119
Kaolack Commune										
Séries littéraires	Seconde	961	1090	2051	432	313	745	1393	1403	2796
	Première	536	703	1239	446	333	779	982	1036	2018
	Terminale	731	897	1628	808	538	1346	1539	1435	2974
Séries scientifiques	Seconde	675	605	1280	69	67	136	744	672	1416
	Première	392	286	678	63	48	111	455	334	789
	Terminale	413	254	667	170	147	317	583	401	984
Département Kaolack										
Séries littéraires	Seconde	788	820	1608	31	41	72	819	861	1680
	Première	778	605	1383	49	50	99	827	655	1482
	Terminale	761	661	1422	55	42	97	816	703	1519
Séries scientifiques	Seconde	377	236	613				377	236	613
	Première	277	165	442	0	0	0	277	165	442
	Terminale	296	167	463	0	0	0	296	167	463
Département Nioro										
Séries littéraires	Seconde	829	737	1566	98	94	192	927	831	1758
	Première	640	526	1166	147	113	260	787	639	1426
	Terminale	732	558	1290	350	215	565	1082	773	1855
Séries scientifiques	Seconde	354	215	569				354	215	569
	Première	220	107	327	0	0	0	220	107	327
	Terminale	266	127	393	22	19	41	288	146	434
Région de Kaolack										
Séries littéraires	Seconde	2835	2919	5754	584	465	1049	3419	3384	6803
	Première	2195	2042	4237	666	516	1182	2861	2558	5419
	Terminale	2495	2318	4813	1271	859	2130	3766	3177	6943
Séries scientifiques	Seconde	1518	1132	2650	69	67	136	1475	1199	2786
	Première	957	596	1553	63	48	111	952	643	1655
	Terminale	1055	591	1646	192	166	358	1167	756	**2000**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2017, la série littéraire a enregistré 6803 élèves en seconde, 5419 en première et 6943 en terminale. Concernant la série scientifique, elle affiche 2789 élèves en classe de seconde, 1655 en première et 2000 en terminale. Toutefois, on constate la supériorité numérique de l'effectif des filles dans la série littéraire tous niveaux confondus, aussi bien dans le public que dans le non public.

Il faut noter qu'en 2017, les départements de Guinguineo et de Kaolack ne disposent pas d'élèves en série scientifique dans le non public (tous niveaux) et que les effectifs de la série scientifique sont inférieurs à ceux de la série littéraire. Au niveau de Nioro, c'est seulement la classe de terminale de la série scientifique du non public qui dispose d'élèves.

Tableau III-34: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2018

SERIE	NIVEAU	PUBLIC			NON PUBLIC			TOTAL		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
Département Guinguinéo										
Séries littéraires	Seconde	315	273	588	37	14	51	352	287	639
	Première	229	244	473	49	51	100	278	295	573
	Terminale	249	270	519	98	95	193	347	365	712
Séries scientifiques	Seconde	107	90	197				107	90	197
	Première	72	36	108	0	0	0	72	36	108
	Terminale	83	38	121	0	0	0	83	38	121
Département Kaolack Commune										
Séries littéraires	Seconde	848	1077	1925	452	331	783	1300	1408	2708
	Première	758	861	1619	424	342	766	1182	1203	2385
	Terminale	755	1032	1787	777	695	1472	1532	1727	3259
Séries scientifiques	Seconde	506	456	962	80	99	179	586	555	1141
	Première	331	238	569	67	67	134	398	305	703
	Terminale	431	314	745	177	143	320	608	457	1065
Département Kaolack-Département										
Séries littéraires	Seconde	791	831	1622	97	144	241	888	975	1863
	Première	809	654	1463	86	71	157	895	725	1620
	Terminale	945	615	1560	344	367	711	1289	982	2271
Séries scientifiques	Seconde	323	208	531	0	0	0	323	208	531
	Première	256	171	427	8	2	10	264	173	437
	Terminale	237	132	369	45	29	74	282	161	443
Département Nioro										
Séries littéraires	Seconde	964	742	1706	113	101	214	1077	843	1920
	Première	928	810	1738	138	106	244	1066	916	1982
	Terminale	872	737	1609	352	281	633	1224	1018	2242
Séries scientifiques	Seconde	412	185	597	0	0	0	412	185	597
	Première	275	159	434	0	0	0	275	159	434
	Terminale	313	137	450	6	6	12	319	143	462
Région de Kaolack										
Séries littéraires	Seconde	2918	2923	5841	699	590	1289	3617	3513	7130
	Première	2724	2569	5293	697	570	1267	3421	3139	6560
	Terminale	2821	2654	5475	1571	1438	3009	4392	4092	8484
Séries scientifiques	Seconde	1348	939	2287	80	99	179	1428	1038	2466
	Première	934	604	1538	75	69	144	1009	673	1682
	Terminale	1064	621	1685	228	178	406	1292	799	2091

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'analyse au niveau régional nous montre qu'en 2018, la série littéraire a enregistré 7 130 élèves en seconde, 6 560 en première et 8 484 en terminale. Concernant la série scientifique, elle affiche 2 466 élèves en classe de seconde, 1 682 en première et 2091 en terminale.

Ainsi, on constate la supériorité numérique de l'effectif des filles dans la série littéraire tous niveaux confondus, aussi bien dans le public que dans le non public.

III.3.5. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DU MOYEN ET DU SECONDAIRE

L'évaluation du système scolaire est mesurée par des indicateurs quantitatifs dont les plus performants sont le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et les examens et concours. A ce titre, les TBS du moyen et du secondaire ne sont pas éloquents ; ils sont respectivement de 48,9% et de 38,6% pour l'année académique 2017 /2018.

Tableau III-35: Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Moyen	année 2017	45,67	54,69	49,97	1,20
		année 2018	45,8	52,2	48,9	1,14
		Variation en %	**0,28**	**-4,55**	-2,14	-4,80
	Secondaire	année 2017	35,85	33,33	34,65	0,93
		année 2018	40,9	36,3	38,6	0,89
		Variation en %	**14,09**	**8,91**	11,40	-4,27

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2017 Pour l'enseignement moyen, l'intensité de la fréquentation scolaire mesurée à travers le TBS est estimée à 49,97% contre 48,9% en 2018, soit une augmentation de 0.28% pour les garçons et une baisse de 2.14% chez les filles. Elle est plus élevée chez les filles 54,69 % en 2017 et 52,2% en 2018 (contre 45,67% en 2017 et 45,8% en 2018 pour les garçons), soit des indices de parité de 1,20 en 2017 et 1,14 en 2018 en faveur des filles.

S'agissant de l'enseignement secondaire, l'intensité de la fréquentation scolaire mesurée à travers le TBS est estimée à 34.65% en 2017 contre 38,6% en 2018. Elle est plus élevée chez les garçons 35,85 % en 2017 et 40,9% en 2018 (contre 33,33% en 2017 et 36.3% en 2018 pour les filles), soit des indices de parité de 0,93 en 2017 et 0,89 en 2018 en faveur des garçons.

Tableau III-36: Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		BAC	
		Année 2017/2018	Variation en %	Année 2017/2018	Variation en %
Département de Guinguinéo	Garçons	59,04			
	Filles	50,52			
	Ensemble	54,47			
Kaolack commune	Garçons	46,30			
	Filles	38,78			
	Ensemble	41,83			
Département de Kaolack	Garçons	42,21			
	Filles	35,43			
	Ensemble	38,63			
Département de Nioro	Garçons	61,14			
	Filles	51,49			
	Ensemble	56,25			
Région de Kaolack	Garçons	50,06		37,18	
	Filles	41,73		28,50	
	Ensemble	45,50		33,08	

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2017/2018, l'examen de la répartition du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe affiche 50.06% d'amis chez les garçons contre 41,73% pour les filles au BFEM, soit un total de 45,50% de réussite. En ce qui concerne le BAC, la part des garçons est estimée à 37,18% contre 28,5% pour les filles, soit un ensemble de 33,8%. Elle est plus élevée chez les garçons aussi bien pour le BFEM que pour le BAC.

III.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le réseau des établissements dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement technique et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

III.4.1. LES INFRASTRUCTURES

Les structures d'accueil de l'ETFP de la région ne sont pas nombreuses. Les 29 structures existantes sont presque toutes implantées dans la capitale régionale, de surcroit dans l'IEF de Kaolack 1.

La particularité constatée dans les structures de l'ETFP par rapport aux autres types d'enseignement, c'est que le privé dépasse nettement le public.

Tableau III-37: Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dépt de Guinguinéo	02	00	02	02	00	02	00	00	00
Kaolack commune	02	24	26	02	24	26	00	00	00
Dépt de Kaolack	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Dépt de Nioro	01	00	01	01	00	01	00	00	00
Région de Kaolack	05	24	29	05	24	29	00	00	00

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'Enseignement technique et la Formation professionnelle (ETFP) occupe une place de choix dans les priorités déclinées à travers l'axe II du Plan Sénégal émergent (PSE). Dans le plan stratégique pour l'éducation qu'est le PAQUET, cette attention à la formation professionnelle est nettement spécifiée. L'ETFP contribue, par le développement des compétences, au renforcement du capital humain, gage d'une insertion économique.

Sur la période 2016/2017, une forte concentration de structures privées (24 se trouvant uniquement dans Kaolack-commune) est notée au niveau de la région de Kaolack, comparativement aux structures publiques (5). De même qu'en 2017/2018 où les structures affichent les mêmes chiffres. Cependant, le département de Kaolack ne comporte pas structures en 2016/2017 et 2017/2018.

III.4.2. LE PERSONNEL

Les données concernant le personnel de l'ETFP ne sont pas exhaustives du fait de la non disponibilité de celles du secteur privé. Pour cette édition, nous analyserons les données du secteur public, tout en sachant que le privé est la locomotive de l'ETFP.

Tableau III-38: Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2017

Circonscription administrative	Statut	Sexe	Filière habilleme nt	Filière coiffure	Filière restaurati	Filière sociale	Filière sante	Filière horticultu	Filière agri	Total
Département de Guinguinéo	**Public**	**Masc.**	02	00	01	03	00	00	00	06
		Fém.	03	02	03	01	00	00	00	09
		Ens.	05	02	04	04	00	00	00	15
Département de Kaolack	**Public**	**Masc.**	01	00	01	01	01	00	02	06
		Fém.	06	04	04	04	01	00	00	20
		Ens.	07	04	05	05	02	00	02	26
Département	**Public**	**Masc.**	00	00	02	00	02	00	03	07

Circonscription administrative	Statut	Sexe	Filière habilleme	Filière coiffure	Filière restaurati	Filière sociale	Filière sante	Filière horticultu	Filière agri	Total
Nioro		Fém.	05	02	05	02	00	00	00	14
		Ens.	05	02	07	02	02	00	03	21
Région de Kaolack	Public	Masc.	03	00	04	04	03	00	05	19
		Fém.	14	08	12	07	01	00	00	43
		Ens.	17	08	16	11	04	00	05	61
	% (sexe)	Masc.	17,65	0	25	36,36	75	00	100	31,15
		Fém.	82,35	100	75	63,64	25	00	0	70,49
		Ens.	100	100	100	100	100	00	100	100

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'analyse de ce tableau montre qu'en 2017, la région de Kaolack a enregistré un effectif de 17 personnels (3 hommes et 14 femmes pour la filière habillement), 8 sur celle de coiffure (toutes des femmes), 16 sur la restauration (4 hommes et 12 femmes), 11 sur le social (4 hommes et 7 femmes), 4 sur hygiène (3 hommes et 1 femme) et 5 sur l'élevage (tous des hommes). On constate que la filière horticulture n'est pas disponible à Kaolack. On a également remarqué que les filières habillement, restauration et sociale sont les plus présentes à Kaolack. Les plus faibles effectifs sont notés sur les filières hygiène et élevage.

Tableau III-39: Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2018

Circonscription administrative	Statut établ.	Sexe	Filière habilleme	Filière coiffure	Filière restaurati	Filière sociale	Filière sante	Filière horticultu	Filière agri	Total
Département de Guinguinéo	Public	Masc.	02	00	01	03	00	00	00	06
		Fém.	03	02	03	01	00	00	00	09
		Ens.	05	02	04	04	00	00	00	15
Département de Kaolack	Public	Masc.	01	00	01	01	01	00	02	06
		Fém.	06	04	05	04	01	00	00	20
		Ens.	07	04	06	05	02	00	02	26
Département Nioro	Public	Masc.	00	00	02	00	02	00	03	07
		Fém.	05	02	05	02	00	00	00	14
		Ens.	05	02	07	02	02	00	03	21
Région de Kaolack	Public	Masc.	03	00	04	04	03	00	05	19
		Fém.	14	08	13	07	01	00	00	43
		Ens.	17	08	17	11	04	00	05	62
	% (sexe)	Masc.	17,65	0	23,53	36,36	75	00	100	30,65
		Fém.	82,35	100	76,47	63,64	25	00	0	69,35
		Ens.	100	100	100	100	100	00	100	100

Source : Inspection d'académie de Kaolack

La situation sur la répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2018 est la même qu'en 2017, sauf sur la filière restauration ou l'on note une augmentation d'un (1) point.

III.4.3. LES EFFECTIFS

L'analyse des effectifs d'élèves de l'ETFP portera également sur les données du secteur public.

Tableau III-40: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2017

Tableau III-41

Sexe	Habillement	Coiffure	Restauration	Social	Santé/ Hygiène	Horticulture	Agri/Elevage	Electricité	Total
Département de Guinguinéo									
M.	01	00	02	00	00	00	00	35	38
F	53	11	19	00	00	00	00	07	90
Ens.	54	11	21	00	00	00	00	42	128
Département de Kaolack									
M.	03	00	06	00	01	00	00	00	10
F	70	41	55	00	33	00	00	00	199
Ens.	73	41	61	00	34	00	00	00	209
Département de Nioro									
M.	01	00	01	01	00	03	06	00	12
F	41	06	41	17	05	13	20	00	143
Ens.	42	06	42	18	05	16	26	00	155
Région de Kaolack									
M.	05	00	09	01	01	03	06	35	60
F	164	58	115	17	38	13	20	07	432
Ens.	169	58	124	18	39	16	26	42	492

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Selon les statistiques de l'Inspection d'académie, la région de Kaolack comporte en 2017 un effectif de 492 élèves dans l'ETFP dont 432 femmes et 60 hommes. On note la forte présence de la filière Habillement (169 au niveau régional) et celle de la Restauration (124 au niveau régional). L'analyse nous révèle l'absence des filières Social, Horticulture et Agri/Elevage dans les départements de Guinguineo et de Kaolack. Egalement, la filière Electricité est absente dans Kaolack-département et Nioro.

Tableau III-42: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2018

Sexe	Habillement	Coiffure	Restauration	Social	Santé/Hygiène	Horticulture	Agri/Elevage	Electricité	Total
Département de Guinguinéo									
M.	12	00	00	00	00	00	00	54	66
F	59	09	23	00	00	00	00	07	98
Ens.	71	09	23	00	00	00	00	61	164
Département de Kaolack									
M.	00	18	00	00	00	00	13	00	31
F	77	39	75	00	00	00	15	00	206
Ens.	77	570	75	00	00	00	82	00	804
Département de Nioro									
M.	00	00	02	00	00	02	06	00	10
F	74	10	20	00	00	09	10	00	123
Ens.	74			00					74
Région de Kaolack									
M.	12	18	02	00	00	02	19	54	107
F	210	58	118	00	00	09	25	07	427
Ens.	222	76	120	00	00	11	44	61	534

Source : Inspection d'académie de Kaolack

En 2018, on constate une augmentation de l'effectif des élèves (534) dans l'ETFP contre 492 en 2017. Les filières habillement et restauration deviennent de plus en plus présentes dans la région. Par contre, les filières Social et Santé/Hygiène sont devenues totalement absentes dans l'ensemble de la région.

III.4.4. PERFORMANCES DE L'ETFP

La région de Kaolack a enregistré 265 candidats en 2016/2017 contre 245 en 2017/2018, soit une baisse de 3 points de pourcentage. Ainsi, le nombre d'admis affiche 109 pour 2016/2017 contre 151 en 2017/2018. Par conséquent, le taux de réussite est estimé à 19 % (41% en 2016/2017 et 61% 2017/2018).

Tableau III-43: Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2016/2017	2017/2018	Variation en %	2016/2017	2017/2018	Variation en %	2016/2017	2017/2018	Variation en %
Total	265	245	-3	109	151	16	41	61	19

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Le niveau inférieur offre un plateau de diplômes allant du CAP au BTS. Malheureusement, il n'y a que les examens du CAP et du BEP qui sont organisés au niveau de la région.

Tableau III-44: Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite (en %)		
	2016/2017	2017/2018	Variation en %	2016/2017	2017/2018	Variation en %	2016/2017	2017/2018	Variation en %
CAP	72	72	00	34	34	00			
BEP	71	77	2	71	51	-0.16			
BP	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
BT	74	77	1	74	13	-70			
BTS	17	14	-9	16	12	-14			
Total	234	240		195	110	-84.16			

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Dans ce tableau, l'analyse nous montre qu'en 2016/2017 et 2017/2018, le nombre de candidats pour l'obtention de diplômes de DEP a connu une augmentation de 2% (soit 71 en 2016/2017 et 77/2017/2018), celle du BT est de 1% (74 en 2016/2017 et 77 en 2017/2018). Par contre, les candidats au BTS ont diminué de 9 % (17 en 2016/2017 contre 14 en 2017/2018).

Par rapport aux nombres d'admis, les CAP n'ont pas connu une variation (34 en 2016/2017 et 2017/2018). Contrairement aux BEP, BT et BTS qui ont subi des baisses respectives de 0.16, 70 et 14%.

III.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur constitue le dernier palier du système scolaire. L'accès à l'enseignement supérieur est soutenu généralement par l'obtention du bac qui constitue le baromètre essentiel du niveau d'études supérieures. En effet, tous les recrutements professionnels se font sur la base des niveaux bac+1, bac+2, etc.

En attendant l'ouverture de l'Université du Saloum dont la pose de la première a été effectuée en 2013, la région se contente de la présence de l'Institut Supérieur de Management (ISM), seule structure d'enseignement supérieur. L'ISM est une structure privée dispensant des cours en informatique appliquée à la gestion des entreprises, international management, droit des affaires, gestion.

III.5.1. LES INFRASTRUCTURES

L'ISM de Kaolack est localisée dans le centre-ville de la commune de Kaolack. Il n'existe pas de démembrement dans les autres départements. Un immeuble de trois étages abrite les locaux de l'école depuis 2005, date de sa création.

III.5.2. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel, généralement venu de la capitale Dakar, se résume à 37 enseignants en 2018 contre 36 en 2017. Durant ces dernières années, ce personnel n'a pas changé.

Tableau III-45: Evolution du personnel enseignant de l'ISM de Kaolack

NOMBRE DE PROFESSEURS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
2017	**34**	**2**	**36**
2018	**36**	**1**	**37**
Variation en %	3,11	25,00	2,85

Source : Inspection d'académie de Kaolack

L'aspect genre n'est pas très développé en ce qui concerne le personnel de l'ISM de Kaolack. Sur les 37 enseignants que compte l'ISM, seule une seule femme y est présente en 2018.

III.5.3. LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS

Les nouveaux bacheliers ont la possibilité de suivre une formation professionnelle aboutissant à l'obtention du Diplôme Supérieur de Management (DSG) au bout de trois années d'études.

Le Bachelor Professionnel est un programme de formation proposé aux professionnels titulaires d'un Baccalauréat et qui souhaitent poursuivre leurs études tout en continuant à exercer leur activité professionnelle. Ce programme se déroule sur trois années et permet à l'auditeur d'obtenir le Diplôme Supérieur de Management (Bac + 3) reconnu par le CAMES. Les titulaires de diplômes DSG3 ou de bachelor professionnel peuvent poursuivre leurs études supérieures en s'inscrivant aux masters.

Tableau III-46: Evolution des effectifs d'étudiants de l'ISM de Kaolack

NIVEAU	2017			2018			Variation (En %)		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
DSG 1	33	61	94	11	44	55	-67	-28	-41
DSG 2	22	41	63	30	55	85	36	34	35
DSG 3	7	26	33	27	38	65	286	46	97
BP1	9	8	17	11	8	19	22	0	12
BP2	05	03	08	9	9	18	80	200	125
BP3	7	7	14	9	4	13	29	-43	-7
MASTER1	15	10	25	14	10	24	-7	0	-4
MASTER2	14	5	19	27	13	40	93	160	111
TOTAL	112	161	273	138	181	319	23	12	17

Source : Inspection d'académie de Kaolack

DSG : Diplôme Supérieur de Gestion

BP : Bachelor Professionnel

L'analyse de ce tableau nous montre qu'en 2017, l'ISM compte 273 étudiants (112 hommes et 161 femmes) contre 319 en 2018 (138 hommes et 181 femmes). Cependant, l'effectif des femmes est plus élevé en 2018. L'analyse par niveau montre que les effectifs des hommes en DSG1 et MASTER1 ont respectivement baissé de 67% et 7%). Par contre, l'effectif en DSG3 a plus que doublé (286%) et ceux des DSG2, BP1, BP2 et MASTER2 ont augmenté respectivement de 36, 22, 29 et 93%).

III.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Existence du PAQUET-EF qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté et dans l'atteinte des OMD et du PSE.
- Existence d'un Programme de Développement Intégré de la Petite Enfance (PDIPE) qui a permis la création des Cases des Tout-petits (CTP) et des Cases Communautaires (CC).
- Présence de plusieurs projets et ONG qui interviennent dans l'éducation.
- Existence de Cellules d'Animation Pédagogique et du Collectif des Directeurs d'écoles fonctionnelles.

III.6.2. CONTRAINTES

- Paupérisation progressive des populations,
- Fort taux d'abandon,

- Faible Taux Brut d'Achèvement (TBA),
- Faible Taux Brut d'Scolarisation (TBS),
- Non généralisation des cantines, surtout en zone rurale,
- Retard dans l'exécution des constructions de salles de classe dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) décentralisé,
- Insuffisance de matériels didactiques et de fournitures scolaires,
- Manque d'épanouissement des élèves (absence de latrine, de points d'eau et de clôture dans certaines écoles),
- Insuffisance et vétusté des infrastructures : écoles et collège de proximité en abris provisoires,
- Insuffisance et manque de formation des ressources humaines,
- Insuffisance de l'offre en formation technique professionnelle,
- Manque de synergie des intervenants,
- Absence de Centre Universitaire Régional (CUR).

III.6.3. PERSPECTIVES

Dans le préscolaire

- Intéresser le secteur privé dans le processus de l'enseignement de la petite enfance
- Mettre en place des Centres de Développement Intégré de la Petite Enfance (cela permettra de corriger les disparités entre les départements d'une part et les milieux urbain et rural d'autre part)
- Relever le niveau des enseignants avec un renforcement de capacité du personnel, surtout de la CTP et des CC.

Dans l'élémentaire

- Accroissement du TBS
- Diversification de l'offre éducative
- Prise en charge des besoins éducatifs spéciaux des enfants handicapés
- Formation continue des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et en matériels didactiques
- Remplacement des abris provisoires
- Augmentation du temps d'apprentissage
- Mise en place de cantines et d'ouvrages annexes
- Mise sur pied de structures de concertation et d'implication effective de la communauté éducative dans la gestion de l'école.

Dans le moyen

- Augmentation du TBS
- Réduire les disparités liées au genre
- Formation continue des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et matériels didactiques
- Réhabilitation de salles de classe
- Mise en place d'ouvrages annexes
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion.

Dans le secondaire

- Accroissement du TBS
- Développement des filières scientifiques
- Dotation en mobilier et en matériel didactique
- Réhabilitation des salles spécialisées
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

- Amélioration de l'offre éducative par la création de nouvelles filières
- Renforcement des capacités des enseignants
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion.

Chapitre IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

La politique de santé et de nutrition tel qu'elle figure dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) vise à assurer la délivrance de soins de santé de qualité à des coûts accessibles. Des efforts supplémentaires sont à fournir pour atteindre les OMD en matière de santé. Les actions de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres pandémies seront renforcées. À cet effet, une attention particulière sera accordée à la prévention, à l'hygiène et à la promotion d'habitudes et de comportements sains. Les partenariats public-privé dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et la mutualisation des moyens et des risques seront encouragés. Ainsi, l'amélioration de la santé et de la nutrition passera par la mise en œuvre adéquate du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour : (i) atteindre 80% d'enfants âgés de 0-11 mois, complètement vaccinés en 2018 (ii) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile (iii) maintenir la prévalence du VIH/SIDA dans la population en dessous de 1% (iv) améliorer la gouvernance du secteur (v) avoir au moins 62% de la population inscrite à une mutuelle de santé en 2018 grâce à la Couverture Maladie universelle (CMU).

Le présent chapitre tentera de décrire la situation sanitaire et de l'hygiène de la région de Kaolack en 2018. L'analyse sera axée sur les infrastructures, le personnel ainsi que les différentes activités des formations sanitaires et de la brigade d'hygiène.

IV.1. SANTE

Les défis de la région médicale consistent à améliorer l'accessibilité géographique des populations aux soins (surtout la disponibilité en structures hospitalières), le renforcement du personnel qualifié, en particulier les spécialistes des hôpitaux (Gynécologues, obstétriciens, pédiatres et néonatologies) et les sages-femmes qui interviennent dans les programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le tableau ci-dessous révèle que dans la région de Kaolack, le nombre d'infrastructures sanitaires n'a pas connu une variation entre 2017 et 2018, à l'exception des postes et cases de santé qui se sont respectivement accru de 4,7% et abaissé de -0,9%. En effet on dénombre un hôpital, 4 district sanitaires, 4 centres de santé. Quant aux postes et cases de santé, ils sont passés, pour les premiers, de 106 en 2017 à 111 en 2018 et pour les seconds, elles ont diminué de 230 à 238. Cette situation est différente dans les départements de Guinguinéo, Kaolack et Nioro où le nombre de postes de santé s'est accru pour Guinguinéo de 9.5% et pour Nioro de 7.7% et reste inchangé pour Kaolack. Quant aux nombres de cases de santé, on a noté une augmentation pour Nioro (2.7%) et une diminution pour Guinguinéo et Kaolack respectivement de -9.5% et -1.3%.

Tableau IV-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type	Années	Dep. de Guinguinéo	Dép. de Kaolack	Dép. de Nioro	Région de Kaolack
Hôpital	Année 2017	0	1	0	1
	Année 2018	0	1	0	1
	Variation en %		0%		0%
District sanitaire	Année 2017	1	2	1	4
	Année 2018	1	2	1	4
	Variation en %	0%	0%	0%	0%
Centre de santé	Année 2017	1	2	1	4
	Année 2018	1	2	1	4
	Variation en %	0%	0%	0%	0%
Poste de santé	Année 2017	21	46	39	106
	Année 2018	23	46	42	111
	Variation en %	10%	0%	8%	5%
Case de santé	Année 2017	42	79	109	230
	Année 2018	38	78	112	228
	Variation en %	-10%	-1%	3%	-1%
CPRS	Année 2017	1	1	1	3
	Année 2018	1	1	1	3
	Variation en %	0%	0%	0%	0%
CRS	Année 2017	0	1	0	1
	Année 2018	0	1	0	1
	Variation en %		0%		0%
PMI régionale	Année 2017	0	1	0	1
	Année 2018	0	1	0	1
	Variation en %		0%		0%

Source : RM

Par ailleurs, la région de Kaolack ne dispose que d'un seul hôpital de type 2. Celui-ci se trouve dans le département de Kaolack. Ainsi, il polarise les autres départements et même les régions périphériques.

En plus, on note dans la région 4 districts sanitaires avec un dans chacun des départements de Guinguinéo et de Nioro et 2 à Kaolack.

En outre, on remarque l'existence d'un CRS et d'une PMI régionale, tous situés au niveau du département de Kaolack.

Tableau IV-2 : Liste des EPSNH 1rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités	Année
01 Pharmacie régionale d'approvisionnement	Médicaments et produits	2017
01 Pharmacie régionale d'approvisionnement	Médicaments et produits	2018

Source : RM

L'analyse de ces deux tableaux montre que les EPSNH ne sont pas assez nombreux dans la région. En effet, on note que la présente de la PRA spécialisée dans la distribution des médicaments. D'où on n'a pas une évolution entre les années 2017 et 2018.

Tableau IV-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures privées	Année	Dep de Guinguinéo	Dép de Kaolack	Dép de Nioro	Région de Kaolack
Centres de santé privés	**Année 2017**	1	3	0	4
	Année 2018	1	4	0	5
	Variation en %	0	**1,00%**	**0**	**1,00%**
Dispensaires privés catholiques (DPC)	**Année 2017**	1	4	0	5
	Année 2018	1	4	0	5
	Variation en %	0	**0**	**0**	**0**
Cabinets paramédicaux	**Année 2017**	**1**	**30**	**7**	**38**
	Année 2018	1	30	7	30
	Variation en %	**0**	**0**	**0**	
Cabinets médicaux privés	**Année 2017**	0	5	0	5
	Année 2018	0	5	0	5
	Variation en %	**0**	**0**	**0**	**0**
Cliniques médicales privées	**Année 2017**	0	8	0	8
	Année 2018	0	8	0	8
	Variation en %	**0**	**0**	**0**	**0**
Cabinets dentaires	**Année 2017**	0	3	0	3
	Année 2018	0	3	0	3

[1] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

	Variation en %	**0**	**0**	**0**	**0**
Laboratoires privés d'analyses	**Année 2017**	0	2	0	2
	Année 2018	0	2	0	2
	Variation en %	**0**	**0**	**0**	**0**
Officines de Pharmacie	**Année 2017**	2	41	11	54
	Année 2018	2	41	11	54
	Variation en %	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**Année 2017**	**5**	**96**	**18**	**119**
	Année 2018	**4**	**97**	**18**	**119**
	Variation en %	**-1**	**1**	**0**	**0**

Source : RM

On remarque dans la région de Kaolack, une présence des structures sanitaires privées. Cependant, celles-ci sont inégalement réparties à travers les trois départements. En effet, le département de Kaolack abrite 96 structures de santé privée en 2017 contre 97 en 2018, soit une augmentation de 1%, le département de Guinguinéo connait une diminution de -1,00% entre 2017 et 2018 et le département de Nioro abrite le même nombre de structures entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, on peut constater que le nombre d'infrastructures sanitaires entre 2017 et 2018 ne s'est pas accru. Parmi les structures les plus représentées dans la région, il y a les officines de pharmacie qui sont au nombre de 54, soit 30.17%. Ensuite, les cabinets paramédicaux (25.21%).

Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2017	2018	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/10 250	1/10 094	1/10 000
Nombre d'habitants par centre de santé	1/271616	1/280101	1/50 000
Nombre d'habitants par hôpital	1/1 086 464	1/1 120 404	1/150 000 hts
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1/25267	1/26056	
Nombre d'habitants par clinique privée	1/135 808	1/140 050	

Source : RM

IV.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Composé de médecins généralistes et spécialistes, d'infirmiers, de sages-femmes… etc., le personnel de santé est très diversifié au niveau de la région. Le département de Kaolack occupe l'essentiel de ce personnel. Cela peut s'expliquer par le fait que la Région Médicale et l'hôpital se trouvent dans ce département avec un nombre important de médecins. En effet, ces deux structures totalisent à elles seules 32 médecins alors que les 3 départements réunis en comptent 76. Ainsi, les patients des

autres départements sont obligés de faire de longs déplacements pour bénéficier des soins de santé.

Tableau IV-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2017

Personnel		Médecin généraliste	Médecin spécialiste	Chirurgien-Dentiste	Assistant social	Tech. Sup. de santé	Sage-femme	Infirmier D'Etat	Assistants infirmiers	Agent Hygiène	Total
Région Médicale		1	1	1	1	14	4	1	1	1	25
Hôpitaux		7	15	2	6	22	20	14	22	5	113
Kaolack	public	8	0	1	6	4	52	25	46	12	154
	privé	14	7	2	0	0	15	23	4	0	65
	Total	22	7	3	6	4	67	48	50	12	219
Guinguinéo	Public	3	0	1	0	2	26	16	14	4	66
	privé	0	0	0	0	1	2	0	1	0	4
	Total	3	0	1	0	3	28	16	15	4	70
Nioro du Rip	Public	3	0	0	2	7	57	27	27	5	128
	privé	0	0	0	0	0	0	6	1	0	7
	total	3	0	0	2	7	57	33	28	5	135
Ensemble	public	22	16	5	15	49	159	83	110	27	486
	privé	14	7	2	0	1	17	29	6	0	76
	Total	36	23	7	15	50	176	112	116	27	562

Source : RM

En ce qui concerne les infirmiers, la répartition par département fait état de 48 à Kaolack, 16 à Guinguinéo et 33 à Nioro. Et au niveau des sages-femmes, la répartition est assez bien répartie, car pour le département de Kaolack, on a 67 sages-femmes contre 57 à Nioro et Guinguinéo.

Tableau IV-6: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2018

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Kaolack			Département Guinguinéo			Département Nioro			Ensemble		
			Pub	pri	Tot	pub	pri	Tot	pub	pri	Tot	pub	pri	Tot
Médecin généraliste	0	7	8	14	22	3	0	3	3	0	3	21	14	35
Médecin spécialiste	1	15	0	7	7	0	0	0	0	0	0	16	7	23
Chirurgien-Dentiste	1	2	1	2	3	1	0	1	0	0	0	5	2	7
Assistant social	1	6	6	0	6	0	0	0	2	0	2	15	0	15
Tech. Sup. de santé	14	22	4	0	4	2	1	3	7	0	7	49	1	50
Sage-femme	5	19	52	15	67	26	2	28	57	0	57	159	17	176
Infirmier d'état	1	14	25	23	48	16	0	16	27	6	33	83	29	112
Assistants infirmiers	1	22	46	4	50	14	1	15	27	1	28	110	6	116
Agent Hygiène	0	5	6	0	6	1	0	1	5	0	5	17	0	17
Total	24	112	148	65	213	63	4	67	128	7	135	475	76	551

Source : RM

En regardant le total des personnels de 2017 et 2018, on constate une diminution du personnel médical de la région. Comparé à 2017, au niveau des médecins, y compris les spécialistes, on a qu'une diminution ; il s'agit du départ du médecin généraliste au niveau de la région médicale. On note aussi une diminution de 10 agents d'hygiène. Par contre, au niveau des autres secteurs, cela reste inchangé.

Tableau IV-7: Répartition du personnel communautaire de santé selon la qualification professionnelle

Personnels communautaires	Nombre	Pourcentage
ASC (hommes)	**ND**	
ASC/matrones	**166**	**6,83%**
Relais communautaires	**1305**	**53,7%**
Bajenu gox	**709**	**29,17**
Autres	**250**	**10,28**
Total	**2430**	**100%**

Sources : RM

En ce qui concerne le personnel communautaire, il n'y a pas eu de changement entre 2017 et 2018. En effet, pour chaque année, l'effectif de ce personnel se chiffre à 2430 et est très important par rapport à celui dit qualifié dont les relais communautaires (53,7%) en constituent la base.

Un autre personnel effervescent des derniers temps continue à animer les quartiers et villages ; il s'agit des «bajenu Gox» qui représentent une part importante (29,17%) du personnel communautaire.

Tableau IV-8: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couvert	Normes OMS
		Pub	Pri	Total		
Médecins	**Année 2017**	30	21	51	1Méd pour 21303 hbts	1 médecin pour 5 000 à 10 000 hts (OMS)
	Année 2018	29	21	50	1Méd pour 22408 hbts	
Sages femmes	**Année 2017**	159	17	176	1SFE pour 6173 hbts	1 pour 300 FAR
	Année 2018	159	17	176	1 SFE pour 6366 hbts	
Infirmiers d'Etat	**Année 2017**	83	29	112	1 IDE pour 9701 hbts	1 pour 300
	Année 2018	83	29	112	1 IDE 10004 hbts	
Assistants infirmiers	**Année 2017**	110	6	116	1AI pour 9366 hbts	
	Année 2018	110	6	116	1 AI pour 9659 hbts	
Tech. Sup. de Santé.	**Année 2017**	49	1	50	1 TSS pour 21729 hbts	
	Année 2018	49	1	50	1 TSS 22408 hbts	
Agents d'hygiène et assimilés	**Année 2017**	27	0	27	1 AH pour 40239 hbts	
	Année 2018	17	0	17	1 AI 65906 hbts	
Assistants et aides-sociaux	**Année 2017**	15	0	15	1 Ass Social pour 72431 hbts	
	Année 2018	15	0	15	1 Ass Social pour 74694 hbts	

Source : RM

L'examen de la répartition et de l'évolution du personnel selon la qualification professionnelle montre que le nombre de médecins, de sage femmes et d'infirmiers ou agents sanitaires dans les structures de santé n'a presque pas évolué entre 2017 et 2018, sauf au niveau des agents d'hygiène et assimilés qui connait une diminution de 10 agents en 2018.

En effet, le niveau de couverture en médecin est passé de 1 médecin/21 303 hbts en 2017 à 1médecin/22 408 habitants en 2108, soit le double de ce qui est prévu par la norme de l'OMS, 1 médecin/10 000 hbts. Celui en sages-femmes est passé de 1SFE/6173 hbts en 2017 à 1 SFE/6366 hbts en 2018, alors que la norme de l'OMS est de 1 SFE/6000 hbts. Et pour les infirmiers d'Etat, ils sont passés de 1 IDE/9701 hbts en 2017 à 1/10 004 hbts en 2018. Après l'analyse, on remarque que tous les secteurs dépassent les normes de l'OMS.

IV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Fonctionnalité de la carte sanitaire
- Présence de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF)
- Bonne couverture de la maladie universelle
- Niveaux appréciables des indicateurs (palu, PNT, Lèpre, tuberculose, VIH etc.)
- Présence de plusieurs infrastructures : 1 hôpital (type 2), 4 centres de santé, 84 postes de santé et 234 cases de santé
- Développement du secteur privé : 7 cliniques privés, 10 cabinets médicaux et 4 dispensaires privés catholiques
- Présence d'un Centre Régional de Formation en Santé, d'une pharmacie régionale d'approvisionnement et d'un nouveau laboratoire moderne de formation et de surveillance épidémiologique
- Construction d'un centre atelier optique par Sightsavers qui va permettre à la population d'accéder à des lunettes de correction de la vision à très bas prix
- Participation des comités de santé dans le recrutement du personnel (Médecins, Infirmiers et Sages-femmes).

IV.2.2. CONTRAINTES

- Insuffisance d'infrastructures (hôpital, centre de santé et poste de santé)
- Vétusté de certaines infrastructures sanitaires (hôpital, centres de santé de Kaolack et de Guinguinéo)
- Niveau élevé de pauvreté (45,4% de taux de pauvreté avec 48,3% de ménages

ruraux vivant en deçà du seuil de pauvreté)
- Niveau élevé d'inaccessibilité des femmes aux soins (68%)
- Faiblesse de la couverture médicale des populations : 5,5% des femmes et 7,2% des hommes disposent d'assurance maladie (EDS 5)
- Vétusté de certaines infrastructures sanitaires (hôpital, centre de santé de Kaolack et de Guinguinéo)
- Faible prise en charge du personnel communautaire, pilier de l'exécution des interventions de santé dans les collectivités locales
- Déficit en ressources humaines qualifiées (médecins spécialistes, techniciens, infirmiers et sages-femmes)
- Déficit de la carte sanitaire dans le district de Nioro
- Faible prise en charge des PTF dans les maladies chroniques.

IV.2.3. PERSPECTIVES

- Maintien des acquis (performance des programmes)
- Perspective d'élaboration de la carte sanitaire régionale (PTA/FD de 2015), en relation avec les élus locaux
- Amélioration de l'offre de services et de qualité (infrastructures, personnels, plateau technique)
- Meilleure intégration des services des structures parapubliques et privées (contribution au relèvement des indicateurs de santé de la RM)
- Partition de certains districts avec création de nouveaux centres de santé de secondaires ou SDSAS
- Erection des RM en Directions régionales de la Santé et de l'Action sociale (DRAS) et réforme du district sanitaire
- Plan de plaidoyer pour la SMI/PF et appui aux structures pour la MEO des politiques de gratuité (CMU).

Chapitre V : ASSISTANCE

INTRODUCTION

La relation d'aide dans le domaine social est un ensemble d'actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté, afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. L'aide se matérialise par des programmes de secours et d'autonomisation des personnes et groupes vulnérables. Le programme d'aide qui se focalisait plus sur l'appui dans la prise en charge alimentaire des nécessiteux évolue de plus en plus vers les contours d'action sociale plus dynamique tournés vers la promotion et le développement des groupes cibles, du fait du changement de paradigme de l'Etat qui opte plus pour l'autonomisation que pour l'assistance.

En tant que spécificités régionales, nous précisons que le Service Régional de l'Action Sociale compte dans ces cibles les lépreux blanchis du Village de Reclassement Social (VRS) de Koutal Malick Ndiaye. Les VRS sont régis par un statut spécial que leur confère la loi 76-03 du 25 mars 1976 et son décret d'application n° 78-548 du 16 juin 1978, afin de faciliter, à l'époque, l'intégration des personnes qui y vivent au sein de leur collectivité locale en remplacement des méthodes isolationnistes consistant à incarcérer en léproserie des malades dans les lazarets de Saint-Louis et Dakar.

Aujourd'hui, cette loi marginalise les populations de ces localités et freine leur inclusion territoriale et locale, et ce, malgré l'adoption par le Sénégal de la loi d'orientation sociale et la ratification des textes internationaux tels que la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et les Principes et directives pour l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de la famille, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en Décembre 2010.

L'assistance consiste à mener des actions pour venir en aide aux personnes en difficulté, afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. Les deux principales structures qui s'y adonnent sont : le Service Régional de l'Action Sociale et la Compagnie de Secours et d'Incendie (sapeurs-pompiers). Les principales activités d'assistance menées par ces structures seront déclinées dans ce chapitre.

V.1. ACTION SOCIALE

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) a pour mission la coordination, et la supervision des actions de promotion et de protection sociale des personnes et groupes vulnérables et la mise en œuvre de la politique d'action sociale définie par le gouvernement dans la région.

Les services de l'action sociale travaillent dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes et groupes vulnérables que sont :

- ✓ Les personnes Handicapées toutes infirmités confondues (handicapés moteurs, visuels, hanséniens, sourds muets, handicapés mentaux…)
- ✓ Les personnes âgées,
- ✓ les familles indigentes,
- ✓ les veuves, les orphelins, et enfants en situation difficile.

Il faut noter un déficit de personnel, car il y a un seul agent par service, sauf pour le SDAS de Kaolack qui est doublé. Le chef du SDAS de Nioro cumule toujours son poste avec la direction du CPRS. Tous les autres services sont dans des locaux conventionnés. Le SRAS, SDAS et CPRS de Kaolack sont à l'étroit, car partageant un appartement de quatre pièces.

Il faut aussi noter un accès difficile à l'offre de service, car toutes les structures sont localisées dans les capitales départementales.

V.1.1. L'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

Le nombre de consultations sociales se situe à 4 262 en 2018 sur les 4 317 demandées, soit un taux de satisfaction de 99%. Comparativement, ce taux a connu une hausse par rapport à 2017 ou il se situe à 85%. La plus part des interventions reste les secours qui représentent 62% des consultations en 2018, tandis qu'en 2017, ce sont les productions des cartes d'égalité des chances qui sont les plus représentées avec près de 50%.

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS [2]selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues	Consultations effectuées	
		Nb	Nb	%
Secours	2017	1 580	1 261	80%
	2018	3 365	2 628	78%
	Variation en %	113%	108%	-2%
Prise en charge médicale	2017	30	16	53%
	2018	64	3	5%
	Variation en %	113%	-81%	-91%
Demande d'appareillage	2017	91	67	74%
	2018	60	36	60%
	Variation en %	-34%	-46%	-19%
Appui et assistance aux "daaras"	2017	12	2	17%
	2018	4	3	0
	Variation en %	-67%	50%	-100%
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2017	260	249	96%
	2018	320	302	94%
	Variation en %	23%	21%	-1%
Demande de financement de projet	2017	59	33	56%
	2018	27	5	19%
	Variation en %	-54%	-85%	-67%
Subvention des associations de personnes handicapées et autres	2017		3	0
	2018	4	1	-
	Variation en %	-	-67%	-
Production de carte d'égalité des chances	2017	1 753	1 587	91%
	2018	473	1 284	271%
	Variation en %	-73%	-19%	200%
Total	2017	3 785	3 218	85%
	2018	4 317	4 262	99%
	Variation en %	14%	32%	16%

Source : Service Régional de l'Action Sociale

V.1.2. LES SECOURS AUX PERSONNES NECESSITEUSES

Les secours aux indigents sont constitués principalement des secours d'urgence, des appuis scolaire et médical assurés par la Direction Générale de l'Action Sociale, les collectivités locales (transferts financiers, denrées alimentaires (riz, sucre, huile…)), les ONG (AMA, Ligue Islamique Mondiale) et les structures de santé pour la prise en charge médicale.

[2] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale

Pour les secours d'urgence, un nombre important d'indigents (2628/3365 demandes) a été touché, soit 78.09% des demandeurs. Il est noté une évolution de la satisfaction des demandes qui est passée de 1261 en 2017 à 2628 en 2018.

Pour cette année, les appuis sont principalement faits par les collectivités territoriales, surtout celles du département de Nioro (toutes les collectivités territoriales). Pour le département de Kaolack, seule la commune de Kaolack collabore avec le service de l'action sociale dans la mise en œuvre du secours aux indigents, contrairement à Guinguinéo où il n'est noté aucune collaboration. C'est pourquoi, d'ailleurs dans le recueil des informations relatives à la satisfaction des demandes, le service départemental de Guinguinéo a eu un résultat, nul car n'ayant pas reçu de «feedback» de demandes transmises aux collectivités territoriales. Il faut aussi noter l'appui considérable des ONG comme AMA (800 kits alimentaires) et la Ligue Islamique Mondiale avec 1000 kits alimentaires dont 300 confiés au service social de Kaolack.

Pour ce qui est de la prise en charge des demandes d'appui dans le domaine médical, surtout pour les soins couteux, il est noté de réelles difficultés. Ce programme est géré au niveau central, et aucune demande n'a été satisfaite pour cette année, malgré l'envoi des dossiers de sollicitation pour des cas d'intervention chirurgicale. Les seules demandes (3/64) l'ont été avec l'appui des structures de santé. Néanmoins, il est noté, par rapport à l'articulation de la CEC avec les autres filets sociaux :

- la prise en charge de 857 bénéficiaires de la carte d'égalité des chances (CEC) dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), même s'il faut préciser que, cette année, il n'y a pas eu d'enrôlement et que le nombre de personnes handicapées bénéficiaires de la CEC est très faible par rapport au nombre de détenteurs de cette carte (plus de 3 868) ;
- l'enrôlement dans le programme de la bourse de sécurité familiale (BSF) de 1 725 personnes handicapées depuis le début du processus.

Il faut juste préciser qu'il n'y a pas eu d'enrôlement de personnes handicapées dans la CMU et la BSF en 2017 et 2018. Ceci constitue une difficulté majeure dans la prise en charge de ce groupe cible.

Par rapport à l'appareillage et les aides techniques, trente-six (36) personnes handicapées sur soixante (60) (soit 60.5%) ont été appuyées en cannes, béquilles, fauteuils roulants par la Direction Générale de l'Action Sociale et l'ONG DAHW.

Pour ce qui est de l'aide scolaire, cent vingt-cinq (125) élèves handicapés ont bénéficié d'appui en fournitures scolaires, par l'ONG DAHW, dans la commune de Ndiaffate.

V.1.3. LA PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES DES VEUVES, LEPREUX ET ENFANTS DESHERITES

La promotion sociale des groupes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, personnes affectées par la lèpre et familles, enfants déshérités) était accès principalement sur la production de Carte d'Egalité des Chances (CEC), la gouvernance des OPA (organisation des Personnes Agées), la formation des enfants en situation difficile (orphelins, talibés), le financement des projets économiques et la prise en charge médicale des enfants talibés. Ces différents axes d'intervention sont des composantes du Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC), du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA), du Programme d'Autonomisation des Personnes Affectées par la Lèpre et Famille (PAPALF) et du Programme Enfance Déshéritée (PED).

En ce qui concerne le programme de la CEC pour les personnes handicapées, sa mise en œuvre a permis de produire pour le niveau régional, mille deux cent quatre-vingt-quatre (1 284) CEC pour un objectif annuel de production de sept cent quatorze (714). Il faut, par ailleurs, noter une baisse du nombre de dépôts (473) par rapport à l'année dernière (1 753) et de la production (soit 1 587 en 2017 contre 1284 en 2018). Ceci peut s'expliquer, entre autres, par le fait que la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Production de CEC (PAPCEC) n'a pas été effective cette année, faute de financement.

Dans le cadre de l'appui aux enfants en situation de vulnérabilité, il faut compter la subvention octroyée à trois daaras à raison de trois cent mille francs (300 000 FCFA) par daara pour les départements de Guinguinéo et Nioro et d'un million cinquante mille francs (1 050 000 FCFA) pour un daara pilote à Kaolack pour l'appui alimentaire, l'enrôlement de 85 talibés dans les mutuelles de santé ainsi que le placement en apprentissage de dix (10) jeunes talibés.

La formation des enfants déshérités constitue aussi une des priorités dans une logique de rupture de la chaine de pauvreté. C'est ainsi que douze (12) enfants ont été pris en charge.

Il faut, par ailleurs, noter la réhabilitation du pavillon des anciens malades de la lèpre du Village de Reclassement Social de Koutal Malick Ndiaye financée à hauteur de 10 853 487 FCFA par l'ONG Action Damien.

Dans le cadre de la représentation des personnes âgées au niveau des départements et de la région, sous la supervision des préfets et du gouverneur, il a été respectivement créé les conseils départementaux de Kaolack, Nioro et Guinguinéo et le conseil régional des aînés.

Toujours dans le cadre de l'autonomisation, cinq (5) sur vingt-sept (27) associations des groupes vulnérables ont bénéficié de financement de projets générateurs de revenus. La capacité de réponse de l'action sociale dans ce domaine, qui est de 18.51%, reste faible.

V.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Développement d'une dynamique organisationnelle (Personnes Handicapées, Personnes Agées, Personnes Affectées par la Lèpre et Familles, veuves) ;
- Existence de deux services dans chaque département en plus du service régional et du centre de réinsertion sociale des malades mentaux ;
- volonté de collaboration de certaines collectivités locales (surtout de Nioro) ;
- Mise à disposition de budget des programmes par la DGAS ;
- Enrôlement des bénéficiaires de CEC éligibles dans le PNBSF (Programme National de Bourse de Sécurité Familiale) et tous les bénéficiaires dans la CMU (Couverture Maladie Universelle).

V.2.2. CONTRAINTES

La mise en œuvre des programmes de la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) par le Service régional n'est pas sans contraintes. Elles sont relatives :

- A la faiblesse de l'offre par rapport à la demande

- Aux difficultés d'accès à la prise en charge médico-sociale des personnes vulnérables surtout pour les cas urgents et à la prise en charge médicales des déficients mentaux
- Au non-paiement ou à l'arrêt de paiement de la bourse de sécurité pour des détenteurs de CEC
- A la lenteur dans l'enrôlement des détenteurs de CEC dans la CMU (894/2580) et au retard de la mise en œuvre de l'avantage santé de certains qui sont déjà enrôlés
- la non-exécution pour cette année de l'axe formation professionnelles et les projets économiques du PNRBC pour les départements de Kaolack et Guinguinéo
- Aux problèmes de personnel, de logistique et d'équipements pour les services
- Au Problème de Connexion des services à l'internet (Nioro et Guinguinéo) et d'accès au SIG (Système d'Information et de Gestion)
- Non capitalisation des données relatives à l'appui aux groupes vulnérables effectué par la plupart des collectivités locales ;

V.2.3. PERSPECTIVES

1. En matière d'action sociale :

Exécution des programmes d'autonomisation (projets économiques) ;

Appuis scolaires et en formation professionnelle ;

Apppui aux daara et groupes vulnérables ;

Production de carte d'égalité des chances et mise en œuvre des avantages santé (CMU) et bourse de sécurité familiale ;

Elaboration du PTA (Plan de Travail Annuel 2019).

Chapitre VI : JUSTICE

INTRODUCTION

En accédant à l'indépendance, le Sénégal s'est réapproprié la législation pénale léguée par le pouvoir colonial. Depuis 1960, les mutations intervenues dans le système pénitentiaire ont plus concerné le cadre juridique de son fonctionnement, le niveau de qualification de son personnel que les infrastructures plutôt laissées en l'état. Quant aux conditions de détention dans les prisons du Sénégal, elles ont été sérieusement affectées par la réduction drastique des ressources publiques consacrées aux secteurs sociaux.

Toutes catégories confondues, le Sénégal compte 37 établissements pénitentiaires fonctionnels, sous la responsabilité de l'administration publique.

La répartition de ces lieux de détention est relativement équilibrée à l'échelle du territoire national. Presque toutes les capitales régionales et départementales sont dotées d'une maison d'arrêt et de correction (MAC).

Celles de Koutal et Kédougou, respectivement dans les régions de Kaolack et de Tambacounda, sont les deux camps pénaux de l'intérieur du pays.

Il existe quelques spécificités dans les MAC avec celles de Rufisque qui est polyvalente, et exclusivement réservée aux femmes, de Hann (ex Fort B réservée aux mineurs), de Rebeuss (prison centrale dite «100 m²»), du pavillon spécial du Centre hospitalier universitaire Le Dantec (lieu d'enfermement des détenus malades) et du Cap Manuel (réservée aux malades mentaux, aux contagieux et aux lépreux).

On note une forte concentration des MAC autour de la capitale du Sénégal, reflétant les réalités économiques et sociales du pays.

Cette chapitre tentera pour la région de Kaolack de faire l'état des lieux sur la situation carcérale et celle relative à la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

VI.1. SITUATION CARCERALE

VI.1.1. LA POPULATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : Personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** Personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** Personne n'ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VI.1.1.1. Les écroués

Les écroués sont des individus frappés de mandats (dépôt, d'arrêt ou d'amener) de réquisition d'incarcération, autorisés par l'autorité judiciaire. Ils seront, par la suite, soit condamnés, soit acquittés, soit relaxés.

La population carcérale des écroués au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de la région de Kaolack se chiffre à 1106 individus en 2018 contre 3 725 en 2017 soit une baisse de 70%. La plupart de cette population est composée d'hommes avec 97% pour les deux années. La répartition des écroués par département montre qu'il y a peu de détenus au niveau de Nioro qui ne représentent que 2% en 2017 et 6% en 2018.

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Département	Année	Homme	Femme	Total
Kaolack (Koutal- Mac Kaolack)	2016	2 204	59	2 263
	2017	3 524	115	3 639
	2018	1 009	32	1 041
Nioro	2016	100	8	108
	2017	84	2	86
	2018	65	0	65
Région	2016	2 304	67	2 371
	2017	3 608	117	3 725
	2018	1 074	32	1 106

Source : Inspection Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack (IRAP/NB : il n'y a pas de maison d'arrêt dans le département de Guinguineo).

VI.1.1.2. Les détenus

Les détenus comprennent les personnes qui sont jugées et condamnées et celles faisant l'objet de poursuites pénales.

Comparativement à 2017 (2 476), 2018 enregistre moins de détenus avec seulement 915 dont 644, (soit 70,4%) sont des condamnés. L'analyse de la population carcérale selon le sexe montre que la population masculine domine avec 97% en 2017 et 98% en 2018 des détenus. Cette prédominance se retrouve à la fois au niveau des détenus provisoires (97%) et chez les condamnés (98%).

Tableau VI-2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	total
Kaolack (Koutal- Mac Kaolack)	2016	405	13	418	769	12	781	1 174	25	1 199
	2017	1 161	42	1 203	1 183	42	1 225	2 344	84	2 428
	2018	251	8	259	589	12	601	840	20	860
Nioro	2016	0	0	0	58	0	58	58	0	58
	2017	0	0	0	48	0	48	48	0	48
	2018	12	0	12	43	0	43	55	0	55
Région	2016	405	13	418	827	12	839	1 232	25	1 257
	2017	1 161	42	1 203	1 231	42	1 273	2 392	84	2 476
	2018	263	8	271	632	12	644	895	20	915

Source : Inspection Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack (IRAP Kaolack).

Les détenus provisoires représentent 29,6% de la population des détenus. Ce qui dénote qu'il y a encore des efforts à faire dans le traitement des dossiers judiciaires.

VI.1.1.3. Les sorties

Contrairement aux statistiques des détenus, les sorties sont plus importantes en 2018 (891) qu'en 2017 (674). Les cause des sorties sont variées. En effet, 44% des sorties ont pour cause d'Expiration de peine en 2017 et 64% en 2018 ; 26% en 2017 et 2018 ont pour cause de Sursis. La Liberté provisoire des sorties comprend les détenus qui ne font plus partie de la population carcérale. Cette liberté est obtenue par la voie légale (expiration de peine, liberté provisoire ou acquittement total), illégale (évasion) ou naturelle (décès).

En 2017, les détenus sortis pour motif de liberté provisoire représentent 8% en 2017 et 9% en 2018.

Tableau VI-3: Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie						Total
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	
Kaolack (Koutal-Mac Kaolack)	2016	147	32	165	65	2	1	412
	2017	266	46	170	139	3	2	626
	2018	508	72	223	9	1	3	816
Nioro	2016	37	7	12	5			61
	2017	28	9	7	4			48
	2018	58	4	5	8			75
Région	2016	184	39	177	70	2	1	473
	2017	294	55	177	143	3	2	674
	2018	566	76	228	17	1	3	891

Source : Inspection Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack (IRAP Kaolack)

VI.1.2. LES CONDITIONS DE DETENTION

Elles sont bonnes dans l'ensemble ; cependant, la réhabilitation et la construction de chambres dans les établissements pénitentiaires demeurent une priorité. En effet, en période de chaleur, les maux de tête et les autres maladies liées à la chaleur, se font ressentir au sein de la population carcérale.

VI.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VI.2.1. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS

La région ne dispose que d'une structure de coordination de l'action Educative en milieu ouvert et d'un centre polyvalent. Ces deux structures sont localisées dans le département de Kaolack. Les deux autres départements que sont Guinguineo et Nioro

ne disposent d'aucune structure. La région est dépourvue de centre de sauvegarde et de centre d'adaptation sociale.

Cependant, il convient de noter que, depuis quelques années, les statistiques reçues sont les mêmes concernant les effectifs du personnel pour la formation et l'éducation surveillée.

Tableau VI-4: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée

Formation	Sexe	Kaolack			Nioro			Guinguineo			Région		
		2018	2017	Variation en %	2018	2017	Variation en %	2018	2017	Variation en %	2018	2017	Variation en %
Educateur spécialisé	Masc.	6	6	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0
	Fem.	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Ens.	8	8	0	0	0	0	0	0	0	8	8	0
Maître d'Enseignement Technique et Professionnel	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ens.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Technicien et Agent horticole	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ens.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Maîtresse et Monitrice d'Economie Familiale	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Ens.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Assistant (e) social (e)	Masc.	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0
	Fem.	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0
	Ens.	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0
Autres personnels	Masc.	**8**	**8**	0	0	0	0	0	0	0	**8**	**8**	0
	Fem.	**7**	**7**	0	0	0	0	0	0	0	**7**	**7**	0
	Ens.	**15**	**15**	0	0	0	0	0	0	0	**15**	**15**	0
Total	Masc.	**16**	**16**	0	0	0	0	0	0	0	**16**	**16**	0
	Fem.	**10**	**10**	0	0	0	0	0	0	0	**10**	**10**	0
	Ens.	**26**	**26**	0	0	0	0	0	0	0	**26**	**26**	0

Source : AEMO Kaolack

VI.2.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

En 2018, l'effectif des enfants en conflit avec la loi et en danger était de 38 enfants dont 34 garçons et 4 filles. C'est 70% de cet effectif qui est pris en charge dans les structures d'éducation surveillée du département de Kaolack et 6% seulement dans le département de Nioro. A noter que les effectifs n'ont pas évolué entre 2017 et 2018.

Tableau VI-5: Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Kaolack	2017	23	01	24	08	03	11	31	04	35
	2018	23	01	24	08	03	11	31	04	35
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nioro	2017	02	01	03	00	00	00	02	01	03
	2018	02	01	03	00	00	00	02	01	03
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guinguineo	2017	00	00	00	00	00	00	00	00	00
	2018	00	00	00	00	00	00	00	00	00
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région	2017	26	01	27	08	03	11	34	04	38
	2018	26	01	27	08	03	11	34	04	38
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : AEMO Kaolack

VI.2.3. EFFECTIFS SCOLAIRES

En 2018, l'effectif scolaire de l'éducation surveillée est resté le même qu'en 2017, soit 176 enfants. Cet effectif est composé de 50% de garçons et 50% de filles qui sont tous inscrits au centre polyvalent du département de Kaolack.

Tableau VI-6: Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	CS[3]			CP[4]			CAS[5]			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Kaolack	2017	0	0	0	89	87	176	0	0	0	89	87	176
	2018	0	0	0	89	87	176	0	0	0	89	87	176
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nioro	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guinguineo	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**89**	**87**	**176**
	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**89**	**87**	**176**
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**

Source : AEMO Kaolack

[3] CS = Centre de Sauvegarde
[4] CP = Centre Polyvalent
[5] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

VI.3. VI.3 DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VI.3.1. ATOUTS

1. En matière d'administration pénitentiaire :

- ✓ l'existence de la Direction Régionale de l'administration pénitentiaire ;
- ✓ la présence des régisseurs et de gardes pénitentiaires ;
- ✓ la présence de la police et de la gendarmerie ;
- ✓ la présence des instances de la justice régionale et départementale ;
- ✓ la coopération et la disponibilité des autorités locales et des riverains ;
- ✓ le camp pénal de Koutal dispose d'une vaste étendue de terre pouvant abriter beaucoup d'infrastructures pour les activités de réinsertion sociale.

2. En matière d'éducation surveillée :

Le sous-secteur présente quelques atouts qui renvoient à l'existence d'une Coordination régionale AEMO qui a pour mission la mise en œuvre de la politique de protection judiciaire et sociale des mineurs en conflit avec la loi, des mineurs victimes, des mineurs témoins ainsi que des mineurs et des jeunes majeurs âgés de dix-huit (18) à vingt et un an (21) se trouvant en danger**.**

VI.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'administration pénitentiaire :

- Le manque de personnel
- L'insuffisance de moyens matériels
- La population carcérale pléthorique
- Le non-respect des conditions de détention
- La lenteur des procédures judiciaires entrainant de longues détentions préventives.

2. En matière d'éducation surveillée :

Les contraintes du secteur réfèrent à l'absence de centre de premier accueil d'urgence d'enfants en rupture, de victimes de maltraitance. À cela, s'ajoute la situation du personnel éducatif qui est loin d'être satisfaisante en termes d'offre et de couverture.

VI.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière d'administration pénitentiaire :

- La construction de la prison du département de Guinguinéo
- La diligence des affaires judiciaires
- La réduction des détentions préventives.

2. En matière d'éducation surveillée :

Pour une bonne prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, il est nécessaire de mettre sur place un centre de premier accueil pour l'hébergement d'urgence des enfants en rupture. Le renforcement du personnel contribuerait aussi à la prise en charge efficace des enfants en conflit avec la loi et ceux en danger.

Chapitre VII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Les grands projets et programmes du secteur de l'eau concernent essentiellement la gestion des besoins en eau. Ils visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays. En conséquence, les efforts engagés en matière de distribution de l'eau potable seront poursuivis et renforcés en vue de satisfaire l'objectif visé par le Sénégal. A travers le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), le Sénégal a mis en place un cadre d'intervention pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en réduisant au mieux le nombre de personnes n'ayant pas accès à des services adéquats d'eau potable et d'assainissement. Le démarrage du DSP de Kaolack – Kaffrine avec l'OFOR par le concessionnaire FlexEau permettra d'atteindre un service adéquat pour l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel de cette zone.

VII.1. L'EAU

La division Régionale de L'Hydraulique (DRH) de Kaolack est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique rurale au niveau de la région de Kaolack. A ce titre, elle a pour vocation essentielle de l'exécution, du contrôle et du suivi sur le terrain des missions dévolues aux directions centrales du ministère chargé de l'hydraulique rurale,

Le suivi de la mise en œuvre des stratégies et politiques dans le domaine de l'hydraulique définies par le gouvernement ;

- d'assurer les études d'identification et d'exécution des programmes hydraulique ;
- de coordonner toutes les actions consacrées à la mise en œuvre des activités en matière d'hydraulique ;
- d'assister les collectivités territoriales dans leurs projets et programmes d'hydrauliques ;
- de veiller au bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques ;
- d'assurer les opérations de maintenance lourde.

La DRH appuie l'approvisionnement en eau potable lors des cérémonies religieuses. Elle assure la coordination des activités de la Brigade des Puits et Forages et de la Subdivision Maintenance.

VII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VII.1.1.1. Les services techniques

La Brigade des Puits et Forages est chargée :

- des interventions de dépannage et suivi des entretiens préventifs des moteurs des forages ;
- des interventions de dépannage des autres anomalies de fonctionnement des ouvrages hydrauliques apparents ;
- du suivi de la mise en place des ASUFOR, de leur renouvellement en rapport avec les autorités administratives mais aussi et surtout de leur encadrement et des conducteurs de forages ;
- les brigades sont aussi chargées du suivi de l'exploitation des forages ruraux, des équipements d'exhaure et des travaux sur les réseaux d'approvisionnement en eau.

La Subdivision Maintenance, quant à elle, est chargée des interventions dites lourdes comme le :

- relevage pour dépannage ou remplacement des pompes ;
- repêchage des pompes ;
- nettoyage des forages par opérations d'air lift avec traitement ou sans traitement.

VII.1.1.2. Les autres intervenants

Les partenaires sont multiples et variés en fonction des infrastructures et des types de financement. Les bailleurs de la région sont surtout :

- ✓ L'aide publique Japonaise ;
- ✓ L'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA II) ;
- ✓ Les conventions de financement remboursable comme l'UEMOA ;
- ✓ La coopération Belge ;
- ✓ Le PUDC en cours ;
- ✓ Le programme Luxembourgeois ;
- ✓ Le PUMA en instance de démarrage pour le volet hydraulique rurale,

- ✓ Le PUDC Chinois ;
- ✓ La Banque Mondiale et l'UE pour le PEAMIR.

Ils interviennent tous dans un seul cadre unifié de l'Etat dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM). D'autres partenaires comme Eau Vive, CARITAS, Plan Sénégal, KAWOLOR et les collectivités locales interviennent dans la région, surtout en matière d'adduction d'eau et d'extension de réseau.

VII.1.1.3. Les infrastructures

La Division Régionale de l'Hydraulique de Kaolack gère à son actif un parc composé de 129 forages répartis comme suit :

- 45 forages dans le département de Kaolack ;
- 60 forages dans le département de Nioro du Rip ;
- 24 forages dans le département de Guinguinéo.

Il y a également la présence de 08 (huit) réseaux AEP appuyés par CARITAS. La Brigade compte aussi quatre Unités de Potabilisation et de Traitement d'eau dont une est financée par l'ASUFOR ; il s'agit de celle de Fass Gossas. Les trois autres sont installées à Ndiago, Ndiaffate, Sibassor par le Projet PEPAM-AQUA et à Keur Mbagne DIOP par le maire actuel.

VII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

VII.1.2.1. Les eaux de surface

Elle est composée du fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le Niani Nja bolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyang bolong.

Les cours d'eau du Sine-Saloum qui connaissaient auparavant une activité hydrologique relativement importante, voient leur partie aval occupée par les eaux de mer pendant toute l'année depuis la sécheresse des années 70.

VII.1.2.2. Les eaux souterraines

Dans la zone sédimentaire, les eaux souterraines sont abondantes et bien réparties mais se situent à des profondeurs souvent importantes. La plupart des forages du département de Kaolack captent la nappe profonde du Maastrichtien : Elle couvre les 4/5 du territoire, et est essentiellement constituée de sables et de grès. Ses réserves sont estimées entre 300 à 400 milliards de m3 d'eau et la recharge de 300 à 800.000

m3/an. Il s'agit de l'aquifère le plus exploité par des forages atteignant à certains endroits plus de 400 m avec des débits variant entre 50 et 200 m3/h.

La division Régionale de L'Hydraulique (DRH) de Kaolack est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique rurale au niveau de la région de Kaolack.

A ce titre, elle a pour vocation essentielle l'exécution, le contrôle et le suivi sur le terrain des missions dévolues aux directions centrales du ministère chargé de l'hydraulique rurale, la réalisation, l'équipement de points d'eau pérennes et surtout leur maintenance.

La DRH assure l'approvisionnement en eau des cérémonies religieuses et l'encadrement technique nécessaire à la conduite des projets initiés par les collectivités locales et les ONG dans le domaine des infrastructures de base.

Elle assure la coordination des activités de la Brigade des Puits Forages et de la Subdivision Maintenance.

Par ailleurs, la Sénégalaise Des Eaux (SDE) assure la distribution de l'eau en milieu urbain et parfois en zone rurale (Ex. la commune de Ndoffane). Elle est beaucoup plus structurée, fonctionnant sur la base des robinets moyennant une facturation bimensuelle.

❖ *Département de Kaolack*

Dans le département de Kaolack, les eaux souterraines sont constituées par : (1) La nappe phréatique du Continental Terminal qui se situe à une profondeur généralement inférieure à 50 mètres ;

(2) La nappe du Paléocène : elle fournit une eau douce mais se situe entre 80 et 100 mètres de profondeur et (3) La nappe Maestrichtienne : sa profondeur est au-delà de 200 mètres.

❖ *Département de Nioro du Rip*

La nappe phréatique pouvant être atteinte entre 25 et 35 mètres ; L'axe de la Dorsale sud Nioro allant de Médina Sabakh - Porokhane - Taïba Niassène, repose sur la nappe

du Continental Terminal, elle se situe au- delà 100 mètres et à moins de 100 mètres pour le reste du département. Le Maestrichtien variant entre 300 et 350 mètres.

❖ *Département de Guinguinéo*

Cette Dorsale repose sur la nappe phréatique du continental à environ 100 mètres et la nappe Maestrichtienne qui peut aller jusqu'à 400 mètres. La nappe phréatique qui n'est pas profonde, elle est atteinte entre 20 à 30mètres.

VII.1.3. L'ACCES A L'EAU

Entre 2017 et 2018, la production d'eau a augmenté de 21,8% au niveau régional, atteignant 7 320 908m3 en 2018 contre 7 082 585 m3 en 2017. Cette hausse est sous tendue par celle enregistrée à Nioro (+11,32%), à Kaolack (+2,86%) et Guinguinéo (+2,78%). A l'instar de la production, la consommation a aussi connu une augmentation de 0,84% au niveau régional soit 5 748 762 m3 en 2018 contre 5 700 660m3 en 2017. Cette hausse de la consommation est ressentie le plus dans le département de Kaolack (-0,25%) suivi de Guinguineo (0,52%) et Nioro (15,59%).

Tableau VII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m 3)
Guinguinéo	2017	54 898	316 794	294 944
	2018	55 142	325 591	296 490
	Variation %	0,44%	2,78%	0 ,52%
Kaolack	2017	491 474	6 342 474	5 027 571
	2018	502 222	6 524 086	5 015 156
	Variation %	2,19%	2,86%	-0 ,25%
Nioro	2017	56 553	423 317	378 145
	2018	58 548	471 231	437 116
	Variation %	3,53%	11,32%	15 ,59%
Région	2017	602 925	7 082 585	5 700 660
	2018	615 912	7 320 908	5 748 762
	Variation %	2,15%	3,36%	0 ,84%

Source : SDE/Kaolack

Le nombre d'abonnés dans la région de Kaolack est passé de 31 115 en 2017 à 28 711 en 2018, soit une baisse de -7,73%. Au niveau départemental, cette baisse correspond à -9,73%à Nioro, -7,59%à Kaolack et -15,34%% à Guinguinéo.

S'agissant de la consommation d'eau potable, il est noté aussi une hausse de 1,06%au niveau régional par rapport à l'année 2017.Cette augmentation a été observée dans les départements de Nioro, Kaolack et Guinguineo avec respectivement 15,35% et -0,25% et 5,01%.

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Types d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb Abonnés	Cons. (en m3)	Nb Abonnés	Cons. (en m3)	Nb Abonnés	Cons. (en m3)	Nb Abonnés	Cons. (en m3)
Guinguinéo	2017	44	11 635	51	16 141	2 056	267 168	2 151	294 944
	2018	19	11 226	64	31 090	1 821	267 398	1 821	309 714
	Variation %	-56,82%	-3,52%	25,49%	92,62%	-11,43%	0,09%	-15,34%	5 ,01%
Kaolack	2017	748	436 221	442	343 519	25 512	4 247 831	26 702	5 027 571
	2018	544	410 034	466	349 384	23 664	4 255 738	24 674	5 015 156
	Variation %	-27,27%	-6,00%	5,43%	1,71%	-7,24%	0,19%	-7,59%	-0 ,25%
Nioro	2017	46	31 034	50	25 781	2 166	321 330	2 262	378 145
	2018	33	36 419	58	71 002	2 042	328 783	2 042	436 204
	Variation %	-28,26%	17,35%	16,00%	175,40%	-5,72%	2,32%	-9,73%	15 ,35%
Région	2017	838	478 890	543	385 441	29 734	4 836 329	31 115	5 700 660
	2018	596	457 679	588	451 476	27 527	4 851 919	28 711	5 761 074
	Variation %	-28,88%	-4,43%	8,29%	17,13%	-7,42%	0,32%	-7,73%	1 ,06%

Source : SDE/Kaolack

NB : Les baisses sur les nombre d'abonnés sont dues principalement à la résiliation massive de branchements inactifs depuis longtemps. Nous avons dû les sortir de notre système.

Entre 2017 et 2018, la production d'eau a augmenté de 21,8% au niveau régional, atteignant 7 320 908m3 en 2018 contre 7 082 585 m3 en 2017. Cette hausse est sous tendue par celle enregistrée à Nioro (+11,32%), à Kaolack (+2,86%) et Guinguinéo (+2,78%). A l'instar de la production, la consommation a aussi connu une augmentation de 0,84% au niveau régional soit 5 748 762 m3 en 2018 contre 5 700 660m3 en 2017. Cette hausse de la consommation est ressentie le plus dans le département de Kaolack (-0,25%) suivi de Guinguineo (0,52%) et Nioro (15,59%).

Tableau VII-3: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m 3)
Guinguinéo	2017	54 898	316 794	294 944
	2018	55 142	325 591	296 490
	Variation %	0,44%	2,78%	0 ,52%
Kaolack	2017	491 474	6 342 474	5 027 571
	2018	502 222	6 524 086	5 015 156
	Variation %	2,19%	2,86%	-0 ,25%
Nioro	2017	56 553	423 317	378 145
	2018	58 548	471 231	437 116
	Variation %	3,53%	11,32%	15 ,59%
Région	2017	602 925	7 082 585	5 700 660
	2018	615 912	7 320 908	5 748 762
	Variation %	2,15%	3,36%	0 ,84%

Source : SDE/Kaolack

VII.1.4. LA QUALITE DE L'EAU

Pour la qualité des eaux souterraines, nous pouvons dire qu'elle varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage. Les chlorures, les fluorures et le fer se trouvent en grande quantité dans les nappes situées dans une bande Nord-Sud joignant le bras du Saloum qui contient des nappes fortement salées. Les nappes profondes et intermédiaires des régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et une partie de Thiès renferment de l'eau salée et/ou fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3500mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l. Ces éléments constituent un facteur limitant aussi bien pour l'alimentation en eau des populations que pour le maraîchage, l'industrie et le tourisme. Ils constituent un impact négatif sur la santé des populations car la consommation d'eau à forte concentration de sels tels que le fluor, les nitrates, ou le fer entraîne souvent dans certaines régions du pays l'apparition de maladies hydriques telles que la fluorose (bassin arachidier). Rappelons que les normes de potabilité établies par l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN) et qui servent de repères pour la consommation de ces eaux sont :

Pour le chlorure la concentration maximale souhaitable est de 200 mg/l, admissible 600 mg/l. Pour le fluorure la concentration limite est de 1mg/l. -Pour le nitrate la concentration admissible est de 45 mg/l. Il faut noter que dans plusieurs forages de la région ces normes sont dépassées pour au moins un paramètre de la composition chimique de son eau. En définitive, au point de vue quantitatif, les ressources en eau

de la région sont assez suffisantes pouvant ainsi satisfaire les besoins en eau des populations, les besoins agricoles, industriels et touristiques.

Du point de vue qualitatif, la satisfaction des besoins en eau connaît des limites notamment dans le centre du pays où la qualité de l'eau de la nappe profonde du Maastrichtien étant la plus grande réserve d'eau souterraine du pays, constitue une limite très sérieuse pour son utilisation par les populations.

VII.2. L'ASSAINISSEMENT

A Kaolack, le besoin en assainissement reste une problématique qui freine le développement de la région en ville comme en campagne. Le taux d'accès à l'assainissement est estimé respectivement à 58% et 40% en milieu urbain et rural (EDS-C 2017). Les projets et programmes ont permis de réaliser des latrines familiales et des édicules publics dans la région. Cependant, il reste beaucoup à faire pour arriver à un taux de 72% en 2025 et mieux atteindre les ODD en 2035.

VII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VII.2.1.1. Les services techniques

Il existe le service régional de l'assainissement qui a pour mission le suivi de l'exécution des travaux sur l'assainissement au niveau de la région en plus des activités de sensibilisation et d'ingénierie social.

VII.2.1.2. Les autres intervenants

Les Collectivités locales, les ONG comme APROFES et Plan Kaolack.

VII.2.1.3. Les infrastructures

Réalisation des ouvrages d'assainissement comme les latrines familiales, les réseaux d'évacuation des eaux usées.

VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Présence des eaux de surface avec le fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le Niani Njabolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyang bolong -Présence de la nappe profonde du Maastrichtien qui alimente les principaux forages de la région -La présence du PEPAM et ses sous composantes : PEAMIR, le PUMA, le PUDC, le PUDC Chinois La coopération Coréenne. -La présence des partenaires : Eau Vive ; CARITAS ; Plan Sénégal ; KAWOLOR et les collectivités locales -La présence du Service Régional de l'Hydraulique SRH et le démarrage de la DSP de l'Etat en matière d'approvisionnement en eau potable. La présence d'eau de qualité pouvant être exploitée aux encablures de la région : Malème Hoddar, la vallée du Sine, la Gambie etc…

VII.3.2. CONTRAINTES

1. en matière d'eau

En résumé le secteur de l'hydraulique demeure confronté à un certain nombre de contraintes :

- la qualité de l'eau est la première contrainte du secteur au niveau régional, cette qualité des eaux souterraines varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage ;
- les chlorures, les fluorures et le fer se trouvent en grande quantité dans les nappes situées dans une bande Nord-Sud joignant le bras du Saloum ;
- les nappes profondes et intermédiaires des régions de Kaolack, renferment de l'eau salée et/ou fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3500 mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l.

Cette forte teneur en fluor constitue un danger pour la santé des populations (fluorose) et un facteur limitant pour le développement du maraîchage de l'industrie et du tourisme. Plusieurs forages de la région sont dépassés par les normes de potabilité établies par L'Institut Sénégalais de Normalisation.

2. en matière d'assainissement

- le financement toujours faible même si des efforts conséquents ont été notés ces derniers années ;
- le coût des investissements très élevé ;

- les retombés économiques et sociaux ne sont pas immédiats. Les résultats sur la population sont difficilement perceptibles par les investisseurs à travers d'autres secteurs comme la santé.

VII.3.3. PERSPECTIVES

1. en matière d'eau

Le projet de transfert qui consiste à transporter l'eau d'une zone favorisée par la nature vers une zone moins défavorisée en eau de qualité, a pour objectif global de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) par l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'eau potable des populations et du cheptel. L'amélioration de la qualité de l'eau dans la région reste une priorité absolue. Cependant toutes les réflexions sont tournées autour des différents transferts d'eau possible de la vallée Sine Gambie à la réserve de Malem Hoddar en passant par les mini transferts à partir des forages limitrophes dont les débits sont jugés suffisants comme celui de Sinthiou Mboutou vers Koumbal ; des nouveaux forages de Keur Socé ou de Keur Madiabel dont les débits d'essais dépassent largement les 200 m3 /heure.

Cependant une surveillance correcte des différentes nappes cibles devra rester de mise pour éviter toutes possibilités de contamination ou autres désagréments.

2. en matière d'assainissement

Créer une base de données régionale sur les réalisations en matière d'assainissement.

Chapitre VIII : AGRICULTURE

INTRODUCTION

A travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), le développement de l'agriculture commerciale sera appuyé par (i) la mise en place de fermes intégrées, dont des domaines agricoles communautaires (DAC) qui constituent des projets d'agrégation pour la multiplication des exportation des fruits et légumes (ii) l'organisation des petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes, et industriels à travers le développement de mécanismes de contractualisation intégrant le financement de l'activité (iii) la création de zones greniers qui constituent des corridors céréaliers visant le développement et l'intensification de bassins agricoles irrigués pour réduire de moitié le déficit de la balance commerciale sur les cultures céréalières (iv) l'établissement de pôles de transformation agroalimentaire pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers, des céréales, de l'aviculture (v) la relance de la production nationale d'arachide.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture et de l'économie rurale doit être accompagné par la promotion des PME-PMI, et le soutien du secteur industriel et d'autres services marchands. En outre, le développement intégré de l'agriculture familiale se matérialisera, entre autres, par la mise en place de microprojets conçus pour être exécutés au niveau local.

L'adhésion récente du Sénégal à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) contribuera également à renforcer l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

L'agriculture demeure l'une des principales activités économiques de la région de Kaolack. Elle est essentiellement pluviale et saisonnière, reposant à la fois sur des cultures de rente (arachide, coton) et sur des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs et riz).

Elle occupe plus de 65% de la population active régionale. Les résultats du RGPHAE 2013 indiquent que sur les 77 629 ménages que compte la région, les 58 131 pratiquent l'agriculture. Cependant, plusieurs problèmes d'ordres structurels et conjoncturels s'opposent à son développement.

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques intervenant dans l'agriculture de la région de Kaolack sont au nombre de 4. Au premier maillon, se trouve la Direction régionale du Développement rural (DRDR), unité régionale de coordination de l'action agricole. Ensuite, il y a les Services départementaux de Développement rural (SDDR) implantés dans les chefs-lieux de département et chargés de s'occuper de toutes les questions agricoles.

VIII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Il existe des associations paysannes fortes à envergure nationale ou interrégionale (URCAK, UNIS, CNIA, CCPA, CICL, FNOPS, FNCAAS, CRCR, etc.). Elles jouent un rôle déterminant dans l'organisation des filières arachidière et céréalière (approvisionnement en intrants et commercialisation de la production).

Le secteur agricole bénéficie de l'assistance technique de certains intervenants dont les plus importants sont : ANCAR, CADL, PAFA – Extension, PARFA (en phase de démarrage), Caritas, PSEM (USDA/CLUSA), PARERBA (en phase de démarrage), SYMBIOSE, FEPROMAS, PAIS, PRIP, ANIDA, Naattal Mbaay, etc. Il est aussi appuyé par les structures de financement comme la CNCAS et les organisations de microfinance (Crédit mutuel,…).

VIII.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Il existe sur l'ensemble du territoire régional des magasins de stockage de l'arachide appelés Secco, ainsi que d'autres types pour le stockage des céréales comme le mil avec l'appui du PAFA-Ext. La coopération belge, par le biais de l'ex BARVAFOR, a financé la construction d'une digue de retenu d'eau à Kayemor et des barrages anti sel à Keur Tamba et à Win Thièly dans le département de Nioro.

La transformation de l'arachide en huile est assurée par la SONACOS Sa, la COPEOL et WAO, en plus de 2 unités semi industrielles à Taïba Niassène et environ, ainsi que la transformation artisanale en huile, pâte d'arachide, …. Les céréales, quant à elles, le sont par de petites unités équipées qui sont sous la gestion de transformatrices organisées, sans oublier la transformation domestique.

Un réseau de pistes rurales assez dense favorise le déplacement des produits agricoles et les échanges au niveau des marchés ruraux.

VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

A la veille de chaque campagne, les commissions mises en place par l'autorité administrative au niveau départemental, de l'arrondissement et localement, sont chargées de la réception et de la vente des matériels et intrants agricoles subventionnés par l'Etat du Sénégal.

L'Etat, grâce à sa politique de subvention, a rendu possible l'accès aux semences dont la distribution a été bien assurée par les comités mis en place. En 2017/2018, la région de Kaolack a reçu 10 005 tonnes d'arachide en coque sur les 10 122 prévus, 571 tonnes de maïs local, 158 tonnes de sorgho local et 113 tonnes de riz. Les comités de mise en place ont presque vendu la totalité des semences reçues (plus de 95%). Plus de 58% des semences d'arachide ont été vendus dans le département de Nioro, 29.6% dans celui de Kaolack et 12% dans le département de Guinguinéo.

Tableau VIII-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Kaolack

Semences		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2 017	Campagne 2017/ 2018	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Variation %
Arachide	Prévu (T)	1348	1255	-6,90	**3880**	3010	-22,42	7243	5857	-19,14	12471	10122	-18,84
	Reçu (T)	1348	1255	-6,90	3783	3010	-20,43	7136	5739,85	-19,56	12267	10004,85	-18,44
	Vendu (T)	1348	1200,4	-10,95	3783	2920	-22,81	7133	5739,85	-19,53	12264	9860,25	-19,6
	Reliquat (T)	0	54,6		0	90		3	0	-100	3	144,6	4720
Maïs local	Prévu (T)	42	70	66,67	252	215	-14,68	373	348	-6,	667	633	-5,10
	Reçu (T)	42	63	50	221	182	-17,65	415,06	326	-21,46	678,06	571	-15,79
	Vendu (T)	42	51,06	21,57	221	182	-17,65	415,06	2948	610,26	678,06	3181,06	369,14
	Reliquat (T)	0	11,94		0	0	0	0	31,3		0	43,24	
Maïs hybride	Prévu (T)	0			0			0			0	0	
	Reçu (T)	0			0			0			0	0	
	Vendu (T)	0			0			0			0	0	
	Reliquat (T)	0			0			0			0	0	
Sorgho local	Prévu	32	7	-78,13	56	93	66,07	48	63	31,25	136	163	19,85

Semences		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2 017	Campagne 2017/ 2018	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Variation %
	(T)												
	Reçu (T)	32	7	-78,13	65	93	43,08	31	58	87,1	128	158	23,44
	Vendu (T)	32	7	-78,13	65	93	43,08	31	52,4	69,03	128	152,4	19,06
	Reliquat (T)	0	0		0	0		0	6,2		0	6,2	
Sorgho hybride	Prévu (T)				0							0	
	Reçu (T)				0							0	
	Vendu (T)				0							0	
	Reliquat (T)				0							0	
Riz	Prévu (T)	6	7,72	28,67	112	80,5	-28,13	135,2	31,52	-76,69	253,2	119,74	-52,7
	Reçu (T)	3,4	1	-70,59	18,06	80,5	345,74	44	31,52	-28,36	65,46	113,02	72,66
	Vendu (T)	2,03	1	-50,74	15,06	80,2	432,54	29,6	29,92	1,08	47,23	111,12	135,27
	Reliquat (T)	1,37	0	-100	3	0,3	-90	14,4	1,33	-90,76	18,77	1,63	-91,32
Niébé	Prévu (T)	240	430	79,17	220	345	56,82	205	3	-98,54	665	778	16,99
	Reçu (T)	260	410	57,69	235	325	38,30	200	230	15	695	965	38,85
	Vendu (T)	260	410	57,69	235	325	38,30	200	230	15	695	965	38,85
	Reliquat (T)	0	0		0	0		0	0		0	0	
Sésame	Prévu (T)	6	392,6	6443,33	12	38,95	224,58	9	15	66,67	27	446,55	1553,89
	Reçu (T)	4,2	3	-28,57	9	28	211,11	0	0		13,2	31	134,85
	Vendu (T)	3	1	-66,67	9	28	211,11	0	0		12	29	141,67
	Reliquat (T)	1,2	2	66,67	0	0		0	0	!	1,2	2	66,67
Mil	Prévu(T)											0	
	Reçu (T)				0							0	
	Vendu (T)				0							0	
	Reliquat (T)				0							0	

Source : DRDR. Kaolack

Par ailleurs, des variations ont été constatées par rapport à la quantité de semences reçue lors de la campagne 2016/2017. En effet, les semences d'arachide ont diminué de 18,4%, celles du maïs local de 15,8%, celles du riz, par contre, ont augmenté de 72,7% ; de même que celles du niébé (38,9%) et du sorgho local (23,4%).

VIII.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

Les fertilisants permettent, entre autres, d'améliorer la structure du sol, d'augmenter la capacité du complexe argilo-humique et de stocker les éléments nutritifs. Ainsi, en

2017/2018, pour un meilleur rendement agricole, la région de Kaolack a reçu 3274,95 tonnes d'engrais de type 6-20-10, 1370 tonnes de type 15-10-10, 1915 tonnes de type 15-15-15, et 4 530 tonnes d'urée. La quantité de fertilisants reçue est en deçà de ce qui a été prévu particulièrement pour le phosphate. La plus grande partie des quantités d'engrais reçues ont été vendues, avec, cependant, des reliquats pour le type 15 10 10 (45 tonnes), le 15 15 15 (5 T) et l'urée (172,8 T).

Tableau VIII-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Kaolack

Engrais et autres fertilisants		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Variation %
Engrais 6.20.10	Prévu(T)	580	595	2,59	1185	1110	-6,33	1668	1570	-5,88	3443	3275	-4,87
	Reçu (T)	580	595	2,59	1185	1110	-6,33	1706,9	1570	-8,02	3471,9	3274,95	-5,67
	Vendu (T)	580	595	2,59	1185	1064,8	-10,14	1706,9	1570	-8,02	3471,9	3229,83	-6,97
	Reliquat (T)	0	0		0	45,12		0	0		0	45,12	
Engrais 15.10.10	Prévu (T)	230	165	-28,26	630	650	3,17	498,8	600	20,29	1358,8	1415	4,14
	Reçu (T)	230	120	-47,83	629,8	650	3,21	554,75	600	8,16	1414,55	1370	-3,15
	Vendu (T)	207,35	120	-42,13	629,8	650	3,21	554,75	545	-1,76	1391,9	1315	-5,52
	Reliquat (T)	22,65	0	-100	0	0		0	55		22,65	55	142,82
Engrais 15.15.15	Prévu (T)	60	60	0	390	285	-26,92	1690	1630	-3,55	2140	1975	-7,71
	Reçu (T)	60	0	-100	390	285	-26,92	2213	1630	-26,34	2663	1915	-28,08
	Vendu (T)	55,55	0	-100	390	285	-26,92	2213	1625	-26,57	2658,55	1910	-28,15
	Reliquat (T)	4,45	0	-100	0	0		0	5		4,45	5	12,35
Phosphate	Prévu (T)					725						725	
	Reçu (T)					140						140	
	Vendu (T)					0						0	
	Reliquat (T)					140						140	
Urée	Prévu (T)	400	300	-25	585	1430	144,44	1440	2990	107,64	2425	4720	94,63
	Reçu (T)	342	200	-41,52	521	1340	157,2	1210	2990	147,1	2073	4530	118,52
	Vendu (T)	243	118	-51,44	521	1092,6	109,71	1136,15	2257	98,65	1900,15	3467,61	82,5
	Reliquat (T)	99	82	-17,17	0	247,4		73,85	733	892,55	172,85	1062,39	514,63

Source : DRDR. Kaolack

VIII.2.3. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Pour un meilleur rendement agricole, l'Etat a mis à la disposition des paysans des matériels et équipements agricoles. Ainsi, pour la campagne 2017/2018, la région de Kaolack a reçu 140 houes Sine, 30 houes occidentales, 100 charrues et 1 400 semoirs.

Tableau VIII-3: Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Kaolack

Matériels et équipements agricoles		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
Matériels de culture attelée		Camp2016/	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Camp2016/	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne	Campagne 2017 / 2018	Variation %
Houe sine	Reçu		30			40			70			140	
	Vendu		27			40			70			137	
	Reliquat		3			0			0			3	
Houe occidentale	Reçu		30									30	
	Vendu		7									7	
	Reliquat		23									23	
Charrue	Reçu		10			30			60			100	
	Vendu		2			3			3			8	
	Reliquat		8			27			57			92	
Semoir	Reçu		200			400			800			1400	
	Vendu		181			357			800			1338	
	Reliquat		19			43			0			62	

Source : DRDR/Kaolack

VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.3.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les cultures vivrières de la région de Kaolack concernent principalement le mil, le maïs, le sorgho, le riz et le fonio. Pour la campagne 2017/2018, la production du mil dans la région est évaluée 152 011 tonnes et celles du maïs à 64 890 tonnes. Ces derniers occupent la quasi-totalité de la production avec 66% pour le mil et 28% pour le maïs. La production de riz est très faible dans la région avec une proportion de 1,9%.

Le mil et le maïs englobent la plus grande partie des surfaces cultivées avec des rendements respectifs de 1 144 kg/ha et 1 908 kg/ha.

Tableau VIII-4: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative dans la région de Kaolack

Spéculations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
Mil	Sup (Ha)	37745	26743	-29,15	45945	46648	1,53	71845	59455	-17,25	155535	132838	-14,59
	Rdt (Kg/Ha)	700	1050	50,00	870	1000	14,94	1154	1300	12,65	960	1144	19,17
	Prod (T)	26422	28071	6,24	39972	46648	16,70	82885	77292	-6,75	149279	152011	1,83
Sorgho	Sup (Ha)	447	241	-46,09	15015	5235	-65,13	2597	4134	59,18	18059	9610	-46,79
	Rdt (Kg/Ha)	388	1210	211,86	850	1000	17,65	1200	1000	-16,67	889	1005	13,05
	Prod (T)	173	292	68,79	12763	5235	-58,98	3116	4134	32,67	16052	9660	-39,82
Maïs	Sup (Ha)	866	826	-4,62	12821	11600	-9,52	12499	21592	72,75	26186	34018	29,91
	Rdt (Kg/Ha)	650	1000	53,85	1724	1800	4,41	2147	2000	-6,85	1824,41	1908	4,58
	Prod (T)	563	826	46,71	20373	20880	2,49	26838	43184	60,91	47774	64890	35,83
Riz	Sup (Ha)	0	42		350	750	114,29	1550	1524	-1,68	1900	2316	21,89
	Rdt(Kg/Ha)	0	540		1780	1790	0,56	1800	2012	11,78	1796	914	-49,11
	Prod (T)	0	23		623	1342	115,41	2790	3066	9,89	3413	4431	29,83
Fonio	Sup (Ha)	0			0			0			0		
	Rdt (Kg/Ha)	0			0			0			0		
	Prod (T)	0			0			0			0		

Source : DRDR. Kaolack

A noter qu'a l'exception du sorgho, la production des cultures vivrières de la campagne 2017/2018 a augmenté par rapport à la campagne précédente. En effet, pour le mil, il est de 1.8%, pour le sorgho, de -39.8%, pour le maïs, de 35.8% et pour le riz, de 29.8%. Cette augmentation a surtout été observée dans le département de Guinguineo. A Nioro, par contre, on a enregistré une baisse de la production de mil de 6.75% et à Kaolack, une baisse de la production de sorgho de 58.9%.

VIII.3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Durant la campagne 2017/2018, la région de Kaolack a produit 211 104 tonnes d'arachide, 271 549 tonnes de pastèque, 25 406 tonnes de manioc ainsi que des quantités non négligeables en sésame et en niébé.

Le département de Nioro s'est distingué dans la production d'arachide et du manioc avec plus de la moitié des quantités produites dans la région. Il enregistre 60.5% de la production arachidière régionale et 54.6% de manioc.

Tableau VIII-5: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative dans la région de Kaolack

Spéculations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	24530	24348	-0,74	45657	43598	-4,51	65800	91175	38,56	135987	159120	17,01
	Rdt (Kg/Ha)	750	1100	46,67	920	1300	41,30	928	1400	50,86	893	1327	48,60
	Prod(T)	18398	26782	45,57	42004	56677	34,93	61062	127644	109,04	121464	211104	73,80
Coton	Sup (Ha)	0							2500		0		
	Rdt (Kg/Ha)	0							23000		0		
	Prod(T)	0							57500		0		
Manioc	Sup (Ha)	556	557	0,18	825	511	-38,06	2000	462	-76,90	3381	3568	5,53
	Rdt (Kg/Ha)	8000	13000	62,50	9000	9010	0,11	23000	30000	30,43	17117	19435	13,54
	Prod(T)	4448	7241	62,79	7425	4604	-37,99	46000	13861	-69,87	57873	25406	56
Pastèque	Sup (Ha)	198	62	-68,69	1264	7161	466,53	852		-100	2317	7685	231,68
	Rdt (Kg/Ha)	10000	14000	40,00	37800	37800	0	30000		-100	32512	37139	14,23
	Prod(T)	1980	867	-56,21	47777	270682	466,55	25574		-100	75331	271549	260.5
Aubergine	Sup (Ha)	0			31	76	145,16	117		-100	148	76	-48,65
	Rdt (Kg/Ha)	0			15000	15015	0,10	15000		-100	15000	15015	0,1
	Prod(T)	0			465	1137	144,52	1755		-100	2220	1137	-48,78
Tomate industrielle	Sup (Ha)												
	Rdt (Kg/Ha)												
	Prod(T)												
Bissap	Sup (Ha)	69		-100	140		-100	9		-100	218		-100
	Rdt (Kg/Ha)	450		-100	450		-100	450		-100	450		-100
	Prod(T)	31		-100	63		-100	4		-100	98		-100
Sésame	Sup (Ha)	0	150		325	208	-36	62		-100	387	358	-7,49
	Rdt (Kg/Ha)	0	450		500	500	0	600		-100	514	479	-6,81
	Prod(T)	0	68		162	104	-35,8	37		-100	199	171	-14,07
Niébé	Sup (Ha)	641	702	9,52	1246	405	-67,5	901	111	-87,68	2788	1218	-56,31
	Rdt (Kg/Ha)	550	400	-27,27	650	675	3,85	600	606	1,00	611	510	-16,53
	Prod(T)	353	281	-20,4	810	273	-66,3	541	67	-87,62	1703	621	-63,53

Source : DRDR/Kaolack

Le département de Kaolack est le premier producteur de pastèque avec 270682 tonnes soit les 99.7% et d'aubergine avec 1337 tonnes soit 100% de la production régionale. Le département de Guinguineo avec 45.2% devance pour cette spéculation les départements de Kaolack et Nioro.

Durant la campagne 2017/2018 les productions du manioc, de l'arachide et de la pastèque ont fortement progressé avec respectivement 56%, 73.8% et 260.5%.

VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VIII.4.1. ATOUTS

La pluviométrie, située en moyenne entre 500-600 mm et 800-900 mm, ainsi que les différents types de sol adaptés à l'agriculture qu'il faut entretenir en permanence, permettent de diversifier les cultures et font de la région de Kaolack un bassin agricole. Il faut aussi noter l'appui des producteurs par la facilitation de l'accès aux matériels et intrants agricoles grâce aux subventions accordées annuellement par de l'Etat. L'encadrement et l'appui-conseil agricole et rural dont bénéficient certains producteurs favorisent l'utilisation d'itinéraires techniques appropriés favorables à l'amélioration des productions agricoles et des revenus ruraux. Ce qui contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ainsi que de leur bien-être. Il s'y ajoute l'existence d'unités de transformation des produits agricoles bruts (à renforcer) et d'un marché intérieur et extérieur, le tout constituant un atout certain qui tire la production vers le haut.

VIII.4.2. CONTRAINTES

Les contraintes physiques et climatiques :

-L'appauvrissement des sols causé par l'insuffisance des amendements,

-Les changements climatiques qui peuvent se manifester par des pauses pluviométriques, un arrêt précoce des pluies, des inondations, des vents, …,

-L'avancée de la salinisation terres réduit les sols de culture et entraîne une pression,

-Les ravinements, l'érosion hydrique et éolienne comme constatés respectivement dans les départements de Nioro et de Guinguinéo (plus ou moins), contribuent à la réduction de l'assiette foncière cultivable.

Les contraintes techniques :

Elles concernent essentiellement l'insuffisance d'utilisation des semences certifiées, des engrais et du matériel agricole entrainant une faiblesse, surtout au niveau des

exploitations familiales majoritaires. D'ailleurs, elles sont caractérisées par une inapplication d'itinéraires techniques performants et rentables, liée le plus souvent à une insuffisance du maillage des conseillers agricoles.

Les contraintes socio-économiques :

On note, entre autres :

- l'insuffisance de bonnes pistes pour l'acheminement du matériel, des intrants agricoles et l'accès aux marchés, surtout dans le département de Nioro, malgré les efforts de l'ex PAFA et les réalisations du PUDC ;
- l'insuffisance de magasins de stockage et la vétusté de ceux qui existent ;
- les difficultés d'accès aux financements des petits producteurs ;
- l'insuffisance de la participation d'une importante partie des producteurs dans les structures organisationnelles sensées les représenter.

L'exploitation agricole familiale n'est pas considérée par son propriétaire comme une micro, petite ou moyenne entreprise agricole devant être compétitive et rentable. Ce qui constitue un handicap majeur et préjudiciable à l'amélioration de leurs résultats et performances.

VIII.4.3. PERSPECTIVES

Elles se déclinent comme suit :

- Poursuite de la politique agricole par la mise en œuvre du PRACAS 2 après que le PRACAS ait été évalué positivement,
- Poursuite du Projet d'Appui aux Politiques Agricoles (PAPA),
- Poursuite de la politique et des stratégies de reconstitution du capital semencier afin de généraliser l'utilisation de semences certifiées,
- Poursuite de la lutte contre la salinisation progressive des terres,
- Poursuite de l'appui au renforcement de la dynamique organisationnelle des producteurs,
- Poursuite du renforcement du réseau de pistes rurales,
- Mettre en place un programme spécifique de réhabilitation et de renforcement des magasins de stockage avec la participation des utilisateurs,
- Consolidation des acquis en matière appui-conseil agricole et rural et capitalisation des bonnes pratiques et connaissances obtenues à travers les projets, programmes et autres structures.

…etc.

Chapitre IX : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le Sous-secteur de l'élevage figure en bonne place dans le document de référence qu'est le plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, le développement accéléré des filières clés d'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) s'appuie sur (I) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, (II) la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, (III) le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale avec une meilleure intégration dans la filière industrielle, et (IV) une meilleure structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande et aviculture, ainsi que des cuirs et peaux. Ainsi, la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'amélioration de la mise en marché des produits, l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires, ainsi que des financements appropriés, la finalisation et l'application du Code pastoral et l'organisation et la professionnalisation des acteurs sont des préalables à l'atteinte des objectifs assignés au sous-secteur de l'élevage et de la production animale.

Le présent chapitre sera axé tout d'abord sur les différents intervenants et la disponibilité des infrastructures et équipements dans la région. Ensuite, l'évolution des effectifs, les productions animales, le mouvement du cheptel, la santé animale, entre autres, seront abordés avant de dégager les atouts et potentialités, les contraintes et les perspectives de développement du sous-secteur.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

En 2018, la répartition du personnel se présente comme suit : (02) docteurs vétérinaires, (6) ingénieurs des travaux d'élevage (ITE), (27) Agents Techniques d'élevage (ATE) et 17 autres agents (Agents administratifs, palefreniers, ASP).

Une légère hausse des agents technique d'élevage est notée, soit 27 en 2018 contre 26 en 2017. Notons, par ailleurs, que l'effectif des femmes, toutes catégories confondues, n'a pas évolué sur la période. L'effectif du Service régional de l'élevage et des Productions Animales de Kaolack est encore insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés.

Tableau IX-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
SREPA[6]	**Année 2017**	2	0	2	1	0	1	1	0	1	5	2	7	9	2	11
	Année 2018	2	0	2	1	0	1	2	0	2	5	2	7	10	2	12
SDEPA[7]de Kaolack	**Année 2017**	0	0	0	1	0	1	8	3	11	4	0	4	12	3	15
	Année 2018	0	0	0	1	0	1	8	3	11	4	0	4	12	3	15
SDEPA[8] de Guinguinéo	**Année 2017**	0	0	0	2	0	2	4	0	4	3	0	3	9	0	9
	Année 2018	0	0	0	2	0	2	4	0	4	3	0	3	9	0	9
SDEPA[9]de Nioro	**Année 2017**	0	0	0	2	0	2	10	0	10	3	0	3	15	0	15
	Année 2018	0	0	0	2	0	2	10	0	10	3	0	3	15	0	15
Total	**Année 2017**	**2**	**0**	**2**	**6**	**0**	**6**	**23**	**3**	**26**	**15**	**2**	**17**	**46**	**5**	**51**
	Année 2018	**2**	**0**	**2**	**6**	**0**	**6**	**24**	**3**	**27**	**15**	**2**	**17**	**47**	**5**	**52**

Source : IRSV. Kaolack

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La présence d'autres intervenants avec un statut d'association, de dimension régionale qui sont plutôt des cadres de concertation traduit une mutualisation des efforts dans les activités d'élevage dans la région. Parmi celles-ci on peut citer : la Maison Des Eleveurs (MDE), le Directoire Régional des Femmes en Elevage (DIRFEL) qui regroupe les femmes, l'Association pour la Gestion des Ovins de Races Améliorées (AGARO), le Rassemblement des Amis du mouton au Sénégal (RAMS), la Convergence des Eleveurs pour l'Emergence du Sénégal (CEES), l' Association Nationale des Professionnels de la Viande et du Bétail au Sénégal (ANPROVBS), l'Union Nationale des Organisations d'Eleveurs du Sénégal (UNOES), la Plateforme d'Innovation de la Filière Lait Local de Kaolack (PAFILKA) et la Coopérative Deggo des Aviculteurs de Kaolack (CDARK).

[6] SREPA = Service Régional de l'élevage et des Productions Animales
[7] SDEPA = Service Départemental de l'élevage et des Productions Animales
[8] SDEPA = Service Départemental de l'élevage et des Productions Animales
[9] SDEPA = Service Départemental de l'élevage et des Productions Animales

Tableau IX-2 : Liste des autres intervenants en 2017 et 2018

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc...)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
MDE	Association	Elevage des ruminants	Régional
DIRFEL	Association	Elevage des ruminants	Régional
AGARO	Association	Elevage ovins	Régional
RAMS	Association	Elevage ovins	Régional
PAFA-E	Projet	Agriculture et élevage	Plusieurs régions
PAFILKA	association	élevage laitier	Régional
ANPROVBS	association	élevage des ruminants	Régional
GIE BOUCHERS	association	Embouche	Régional
CDARK	association	élevage volaille	Régional
UNOES	association	Elevage des ruminants	Régional

Source : IRSV. Kaolack

De plus, le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA), qui a pour objectif d'améliorer de manière durable les revenus et les moyens d'existence et d'appuyer les exploitations à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées, est très présent dans la région. Il développe des sous projets de l'élevage.

IX.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

La région est relativement bien pourvue en infrastructures pastorales. En effet, elle compte 109 forages pastoraux en 2018 inégalement répartis selon les départements avec 38 dans celui de Kaolack, 54 dans celui de Nioro et 17 dans celui de Guinguinéo.

La prédominance des forages pastoraux dans le département de Nioro peut s'expliquer par les nombreuses réalisations du programme BARVAFOR. En ce qui concerne les parcs à vaccination, sur les 28 dénombrés dans la région en 2018, plus des 2/3 se trouvent dans le département de Guinguinéo et le reste dans les deux autres départements.

Des fermes modernes d'embouche sont aussi présentes au niveau des départements de Kaolack, Nioro et Guinguinéo avec respectivement 19, 18 et 12 unités sur les 39 que compte la région. La production de volaille dans les 84 fermes modernes avicoles

de la région est bien présente dans les départements de Kaolack avec 45 unités, Guinguinéo avec 17 unités et Nioro 35 unités.

La région ne dispose que de deux unités de transformation laitière non fonctionnelle, toutes localisées dans le département de Kaolack.

Un seul abattoir moderne localisé dans la commune de Kaolack est disponible au niveau de la région.

Quant aux 27 pharmacies et cliniques vétérinaires et cabinets de soins infirmiers vétérinaires de la région, les 16 sont implantées dans le département de Kaolack et les 09 dans celui de Nioro.

Quant au département le département de Guinguinéo, il ne compte que 02 cabinets de soins infirmiers vétérinaires.

Tableau IX-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département

Infrastructures	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Forages agropastoraux	38	38		54	54		17	17		**109**	**109**	
Parcs à vaccination	5	5		5	5		18	18		**28**	**28**	
Centres zootechniques	0	0		0	0		0	0		**0**	**0**	
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine	17	19		16	18		10	12		**43**	**49**	
Fermes avicoles	43	45		15	17		30	40		**92**	**102**	
Unités de transformation de produits laitiers	2	2		0	0		0	0		**2**	**2**	
Abattoirs modernes	1	1		0	0		0	0		**1**	**1**	
Pharmacies et cliniques vétérinaires, cabinets de soins infirmiers vétérinaires	13	13		07	07		02	02		**27**	**27**	

Source : IRSV. Kaolack

IX.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Les données fournies par la SREPA de Kaolack font ressortir une évolution globale du bétail de 56,2% en 2018, quel que soit l'espèce, comparativement à 2017. Quant à l'effectif de la volaille, une évolution de 54,9% est également notée à la même période.

En 2018, l'effectif du cheptel tourne autour de 2 114 811têtes selon les estimations fournies par le Ministère de l'Elevage et des Productions animales contre 925 753 têtes en 2017, soit une augmentation en valeur absolue de 1 189 058 têtes.

Le bétail est dominé par les ovins et les caprins dans des proportions respectives de 45,37% et 39,25% du total. Ils sont suivis par les bovins avec 6,26% de l'effectif.

L'analyse de la répartition selon le département montre que celui de Kaolack, contrairement aux années passées, renferme le plus de cheptel avec près de 47,23% des effectifs de la région suivi de celui de Nioro avec 44,02%.

Tableau IX-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2017/2018	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 201782019	Variation %
Bovins	69428	34077		80988	81151		18572	17356		**179366**	**132584**	
Ovins	117 812	522775		118 425	381411		15910	15962		**252537**	**959701**	
Caprins	68905	361171		206545	432155		3942	3394		**281970**	**830163**	
Asins	19567	21208		18884	40102		2038	3545		**78940**	**64728**	
Equins	21015	68806		90304	28700		5156	4415		**120669**	**103163**	
Porcins	5062	12023		934	7570		289	3896		**12271**	**24472**	
Caméliens	0	0		0	0		0	0		0	0	
Total bétail	301789	998852		516080	930987		45907	45023		**925753**	**2114811**	
Volaille	679717	1381151		447424	899922		128018	207340		**1168441**	**2592843**	

Source : IRSV. Kaolack

IX.3. LES PRODUCTIONS

IX.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

Sur la base des données disponibles, la production de viande issue des abattages ne peut être étudiée. L'analyse portera sur le nombre de têtes abattues.

En effet, au niveau de la région, le nombre de têtes abattues en 2018, quel que soit l'espèce, a connu une baisse par rapport à l'année précédente, sauf pour les ovins, les caprins et les veaux. Il a concerné principalement les taureaux (-0,02%), les bœufs (-3,2%), les vaches (-18,6%), les veaux (+02%), les ovins (+100%) et les caprins (+100%).

Tableau IX-5 : Evolution du nombre d'abattages contrôlés dans les abattoirs de la région de Kaolack selon les espèces, par département

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
Taureaux	1816	2500		875	612		779	33		**3470**	**3145**	
Bœufs	928	450		105	204		74	90		**1107**	**744**	
Vaches	5428	4102		1500	1770		1694	639		**8622**	**6511**	
Veaux / vêles	531	301		210	257		123	333		**864**	**891**	
Total bovins	6696	7353		2690	2843		2670	1095		**14063**	**11291**	
Ovins	26300	96756		10367	20203		3447	5631		**40114**	**122590**	
Caprins	19844	102085		6520	73773		0	12478		26364	188336	

Source : IRSV. Kaolack

IX.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

La production de lait au niveau de la région est passée en 2017 de 6 548 644 litres à 6 589 071 en 2018, soit une hausse de 0,6%.

Le département de Kaolack fournit la part la plus importante avec 44% de la production régionale. Les productions des autres départements se suivent avec 29% pour de Guinguinéo et 27% pour Nioro.

Tableau IX-6: Evolution de la production de lait par département

Circonscription administrative	2017		2018		Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	
Dépt Kaolack	2 910 267	44%	2 911 723	44%	0,1%
Dépt Nioro	1 780 634	27%	1 798 537	27%	1,0%
Dépt Guinguinéo	1 898 170	29%	1 907 661	29%	0,5%
Région	6 589 071	100%	6 618 921	100%	0,5%

Source : IRSV. Kaolack

En 2018, l'augmentation de la production de 0,5% a été notée au niveau régional et au niveau des départements de Kaolack (0,1%), Nioro (1,0%) et Guinguinéo (0,5%).

Néanmoins, la plus grande quantité de production laitière jamais égalée de la région demeure toujours celle de 2010 avec 12 778 992 litres. Cependant, comme en 2017, la production en 2018 est plus importante dans le département de Kaolack avec 44% de la production régionale, suivi de celle de Guinguinéo (29%) puis Nioro (27%).

IX.3.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

En 2018, la production a augmenté de 20,39%. En effet, la région a enregistré au niveau de la production contrôlée de cuirs et peaux 8 195 unités de cuirs de bovins et 49 281 unités de peaux (dont 10 874 unités de peaux ovines et 38 407 unités de peaux de caprins).

Plus de la moitié de la production (73,19%) a été observée dans le département de Kaolack, 22,02% dans celui de Nioro et 4,78% à Guinguineo.

Tableau IX-7: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 201782019	Variation %
Cuirs	**Nb.**	6200	5176		1010	2083		669	936		7879	**8195**	
	Qté (T.)												
Peaux ovines	**Nb.**	6500	7652		2190	2412		899	810		9589	**10874**	
	Qté (T.)												
Peaux caprines	**Nb.**	20300	29240		6600	8162		1385	1005		28285	**38407**	
	Qté (T.)												
Total	**Nb.**	33000	42068		9853	12657		2953	2751		45753	**57476**	
	Qté (T.)												

Source : IRSV. Kaolack

IX.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

IX.4.1. LES ENTREES ET SORTIES

Les mouvements du bétail concernent les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les chevaux et les porcins. Les causes essentielles sont généralement les événements religieux, comme la Tabaski, la Korité, la Tamxarit, le Magal de Touba, la fête de Noël, entre autres.

En 2018, le bétail entré dans la région de Kaolack se chiffre à 89 545 têtes, toutes espèces confondues. Les entrées concernent principalement les ovins (94,49%), les bovins (18,50%) et les caprins (14,37%).

En outre, l'analyse portant sur les départements montre qu'en 2018, c'est dans celui de Kaolack que les animaux entrent le plus avec 69,8%, suivi de Nioro avec 19,09% et enfin Guinguinéo avec 8,86%.

Tableau IX-8: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
	Entrées	13300	7913	-41%	4500	3564	-21%	1587	1079	-32%	19387	12556	-35%
	Sorties	1900	1734	-9%	1100	1945	77%	292	332	14%	3290	4011	22%
Bovins	Solde	11400	9647	-15%	3400	5509	62%	1295	1411	9%	16095	16567	3%
	Entrées	52630	49416	-6%	15858	9240	-42%	7000	5765	-18%	75488	66421	-12%
	Sorties	10500	17560	67%	8100	2300	-72%	263	335	27%	18863	20195	7%
Ovins	Solde	62130	66976	8%	7758	11540	49%	6733	6102	-9%	56622	84618	49%
	Entrées	500	4258	752%	5500	3215	-42%	2240	939	-58%	1270	8412	562%
	Sorties	1700	1429	-16%	2800	2177	-22%	1243	856	-31%	5743	4462	-22%
Caprins	Solde	3300	5687	72%	3700	5392	46%	1003	1795	79%	6997	12874	84%
	Entrées	2119	967	-54%	4230	1078	-75%	2100	111	-95%	8449	2156	-74%
	Sorties	1230	378	-69%	2600	746	-71%	817	98	-88%	4047	1222	-70%
Equins	Solde	889	1345	51%	1630	1824	12%	1297	209	-84%	4402	3378	-23%
	Entrées	1009			461						1470		
	Sorties	742	732	-1%	830	492	-41%	124	101	-19%	1696	1325	-22%
Porcins	Solde	267	732	174%	369	492	33%	124	101	-19%	226	1325	486%
	Entrées	72000	62554	-13%	33000	17097	-48%	12000	7894	-34%	117528	89545	-24%
	Sorties	27000	21833	-19%	5200	7660	47%	1441	1722	20%	33641	31215	-7%
Total	Solde	45000	84387	88%	27800	24757	-11%	10559	9616	-9%	83887	120760	44%

Source : IRSV. Kaolack

En 2018, la répartition des sorties de bétail par espèce montre qu'elles touchent plus les ovins avec 64,6% des effectifs concernés, suivis des caprins à hauteur de 14,2% et des bovins (12,8%). Pour les sorties également, c'est le département de Kaolack

qui enregistre le plus grand pourcentage (69,9%). Cependant, il faut noter qu'à l'occasion de la Tabaski, on note des flux assez importants de moutons vers la Gambie, pays limitrophe.

IX.4.2. LE TRANSIT DU BETAIL

Du fait de sa position géographique, la région de Kaolack est une zone centre, offrant beaucoup de potentialités d'échanges et de commerce. Cela lui confère la réputation de passage obligatoire pour rallier les régions centre et sud et surtout les pays limitrophes comme les deux guinées, le Mali et la Gambie. C'est pourquoi, une partie du bétail entré dans la région transite dans la région pour approvisionner les marchés de l'intérieur du pays, surtout à l'approche des fêtes et autres événements religieux.

IX.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

IX.5.1. LES FOYERS DECLARES

En 2018, 5300 foyers des principales épizooties sont signalés dans la région. Ces foyers déclarés, toutes affectations confondues, ont entrainé 8206 cas de morbidité et une mortalité de 858 sujets.

La situation selon le département montre que c'est le département de Kaolack qui a été le plus touché avec 40% des foyers déclarés contre 36,6% dans celui de Nioro et 22,6% à Guinguinéo.

Tableau IX-9: Evolution de la situation des affections par département

Affections		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Fièvre aphteuse	Nb. foyers	42	97		75	101		05	12		122	210	
	Eff. touchés	152	427			713			154		152	1294	
	Morbidité	152	427		237	713		80	154			1324	
	Mortalité	10	36		25	90		07	16		469	142	
Botulisme équin	Nb. foyers	15	27		12	42		08	3		42	72	
	Eff. touchés	46	33			78			18		35	129	
	Morbidité	46	33		70	78		90	18		206	129	
	Mortalité	0	0		1	0		2	0		4	0	
Dermatose	Nb. foyers	25	884		22	800		3	415		48	2099	
	Eff. touchés	870	1527		715	1033		263	726		1788	3286	
	Morbidité	870	1527			1033			726			3286	
	Mortalité	0	140		0	75		0	52		0	267	

Pasteurellose bovine	**Nb. foyers**	37	1145		28	1001		10	773			2919	
	Eff. touchés	394	1451			1129		-	887		0	3467	
	Morbidité	18	1451		752	1129		145	887				
	Mortalité	119	98		27	113		07	109		1291	320	
Total	**Nb. foyers**	1462	2153		137	1944		26	1203		82	5300	
	Eff. touchés	1462	3438		1774	2953		518	1785		374	8176	
	Malade	1462	3438		1774	2953		518	1785		374	8206	
	Mortalité	28	274		53	278		17	177		98	858	

Source : IRSV. Kaolack

IX.5.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

Le constat est que les agro pasteurs n'ont pas la culture de la prévention ; c'est la raison pour laquelle la vaccination ne se fait généralement qu'après l'éclatement d'un foyer, souvent au moment où les dégâts sont déjà constatés.

Tableau IX-10: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Dépt Kaolack	158 623	95 946	60%	15 125	7 724	51%
Dépt Nioro	193 945	539 212	278%	17 680	4 453	25%
Dépt Guinguineo	77 151	63 436	82%	9 568	2 547	27%
Région	**429 719**	**698 594**	163%	**42 373**	**14 724**	35%

Source : IRSV. Kaolack

La couverture vaccinale reste encore faible, comparée à l'effectif du cheptel dans la région. Cette situation pourrait être imputable au fait que certains vétérinaires privés considèrent que la campagne de prophylaxie médicale du bétail n'est pas assez rentable pour eux.

Cependant, 698 594 espèces animales ont été vaccinées contre 429 719, soit une évolution croissante de 38,63 % par rapport à 2017. Par ailleurs, on note 14 724 animaux déparasités en 2018 contre 42 373 en 2017, soit une baisse de 65 %.

Il faut noter qu'en 2017 et 2018, la campagne de vaccination a été plus intense dans le département de Nioro, contrairement à ceux de Kaolack et Guinguineo.

IX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

La région de Kaolack détient des atouts non négligeables en matière d'élevage. Parmi ceux –ci, on pourrait retenir essentiellement :

- la position carrefour de la région (ville de Kaolack) favorable au commerce des produits animaux ;
- un cheptel important et varié ;
- deux mini-laiteries dont une à l'IRSV et une à Koutal ;
- une forte demande locale en lait et en viande ;
- un abattoir moderne dans la commune de Kaolack ;
- des quantités importantes de sous-produits agricoles et agro-industriels ;
- des fermes semi-intensives et intensives ;
- une mutuelle des éleveurs ;
- un compte spécial Opération Sauvegarde du bétail pour chaque département pour l'acquisition d'aliment de bétail ;
- un système financier important et varié.

IX.6.2. CONTRAINTES

Contraintes liées à l'alimentation :

- Feux de brousse (brûlis champêtres) ;
- Rétrécissement des zones de parcours du fait de la pression agricole ;
- Surpâturage avec l'arrivée précoce du cheptel transhumant ;
- Insuffisance de matériel de fauche et sous-utilisation du matériel existant
- Absence d'aménagement des pâturages et parcours du bétail ;
- A dominante traditionnelle, la modernisation de l'élevage s'amorce difficilement,
- Salinité des terres de parcours ;
- Cherté des aliments de bétail.

Contraintes en santé animale :

- Insuffisance de parcs de vaccination ;
- Délabrement des postes vétérinaires existants ;
- Insuffisance de postes vétérinaires ;

- Difficultés d'accès aux prestations des vétérinaires privés.

Contraintes liés aux productions animales :

- Elevage traditionnel extensif ;
- Faible production laitière surtout en saison sèche ;
- Faible taux de réussite des inséminations artificielles ;
- Eloignement des centres d'insémination artificielle ;
- Problèmes de conservation du lait ;
- Manque d'équipement moderne de conservation ;
- Cherté des intrants (aliments de bétail) ;
- difficulté d'accès au financement pour les acteurs de l'élevage (marchands de bétail, bouchers, etc.) ;

IX.6.3. PERSPECTIVES

- l'intensification et modernisation des exploitations d'élevage ;
- la réhabilitation des infrastructures d'élevage ;
- le renforcement en personnel technique de l'élevage ;
- la mise en place d'une unité régionale de fabrique d'aliment de bétail;
- le renforcement de capacité des acteurs de l'élevage et leur professionnalisation ;
- la mise en place d'unités modernes de transformation des produits d'origine animale ;
- la mise en place d'un système de financement adapté au sous-secteur.

Chapitre X : PECHE

INTRODUCTION

La pêche et l'aquaculture figurent en bonne place dans le document de référence qu'est le Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, les opportunités en matière de pêche et d'aquaculture seront exploitées par la mise en place de réformes majeures visant la régénération et la gestion pérenne de la rente halieutique et le développement de l'aquaculture pour renforcer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à la création de richesse et d'emplois. Ainsi, seront mis en œuvre : **(i)** la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats marins par l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement, la promotion de la cogestion, la poursuite des efforts en matière de conservation et de protection des zones de frayères (création d'aires marines protégées, reconstitution des écosystèmes des mangroves, mise en place de récifs artificiels), etc. **(ii)** le développement accéléré d'une aquaculture compétitive par l'aménagement d'espaces dédiés, la mise en place d'infrastructures de production adéquates, le développement d'un environnement propice à l'investissement la structuration d'une filière aquacole intégrée ; **(iii)** la promotion de la pêche continentale par l'aménagement et l'empoissonnement des zones de production naturelle ainsi que l'organisation des acteurs ; **(iv)** la valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles par l'érection de pôles industriels intégrés, la mise en place d'incubateurs d'unités de transformation artisanale et moderne et la réduction des pertes post capture. Pour atteindre ces objectifs, la région de Kaolack s'appuie sur ses potentialités naturelles que sont le fleuve Saloum, les défluents du fleuve Gambie et ses différentes vallées. Certes, la région n'a pas de façade maritime, mais elle a un accès sur l'Océan Atlantique à travers le fleuve Saloum. Elle présente beaucoup de potentialités piscicoles dans le département de Nioro du Rip. La pêche, généralement artisanale, y est pratiquée toute l'année par des pêcheurs autochtones et allochtones.

Le présent chapitre tentera de dresser la situation du secteur en mettant l'accent sur les intervenants et autres acteurs, les infrastructures structurantes, l'armement piroguier, les débarquements et la ventilation de la production et essayer d'identifier les potentialités, les contraintes qui peuvent inhiber le développent du secteur et dégager des perspectives.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel du secteur en charge de la pêche dans la région est de 13 agents. Le Service départemental de Kaolack concentre 54% des effectifs avec 7 agents et celui de Nioro compte un agent, soit une proportion de 8%. Le reste du personnel est réparti entre le service régional (5 agents). A noter que Guinguinéo n'est pas une zone de pêche.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[10]			Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Inspecteur des pêches	Masc.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Docteur vétérinaire	Masc.	1	1		0	0		0	0		0	0		1	1	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	**1**	**1**		0	0		0	0		0	0		**1**	**1**	
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		1	1		1	1	
	Tot.	0	0		0	0		0	0		**1**	**1**		**1**	**1**	
Agent technique des pêches	Masc.	0	0		0	0		4	4		0	0		4	4	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	0	0		0	0		**4**	**4**		0	0		**4**	**4**	
Autres	Masc.	3	3		0	0		0	0		0	0		3	3	
	Fem.	1	1		0	0		3	3		0	0		4	4	
	Tot.	**4**	**4**		0	0		**3**	**3**		0	0		**7**	**7**	
Ensemble	Masc.	**4**	**4**		0	0		**4**	**4**		0	0		**8**	**8**	
	Fem.	**1**	**1**		0	0		**3**	**3**		1	1		**5**	**5**	
	Tot.	**5**	**5**		0	0		**7**	**7**		**1**	**1**		**13**	**13**	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La répartition du personnel selon le diplôme se présente comme suit : un (01) Docteur vétérinaire, une (01) Technicienne supérieure de pêches au niveau du service départemental de Nioro, quatre (04) Agents Techniques des Pêches (ATP) affectés au service départemental de Kaolack et 7 autres agents. Le personnel est insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire aux pêcheurs de la région pour l'augmentation de la productivité et la gestion durable des ressources halieutiques dans une démarche participative.

[10] SRP = Service Régional des Pêches

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

En dehors du Service Régional de la pêche, il y a plusieurs acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le secteur. Parmi eux, il y a les pêcheurs qui sont les producteurs et les mareyeurs, les vendeurs. Entre les deux, il y a le marché au poisson de Kaolack qui regroupe plus de 2000 membres, constitués essentiellement de mareyeurs.

Les autres acteurs intervenant indirectement sont généralement les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour et Joal, les demi grossistes qui achètent et revendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie, les détaillants, les vendeurs de glace pour la conservation des produits dans le marché, les moulineuses et les écailleuses.

Tous ses acteurs travaillent dans l'informel, car il n'y a pas de statistiques fiables pouvant les énumérer.

X.1.3. LES INFRASTRUCTURES

La région de Kaolack n'est pas bien pourvue en infrastructures de pêche. Elle dispose uniquement d'un complexe frigorifique dans la commune de Guinguinéo, d'une fabrique de glace et d'un marché moderne aux poissons dans le département de Kaolack. Le département de Nioro où sont menées des activités de pêche en dehors de celui de Kaolack ne dispose pas non plus d'infrastructures.

Tableau X-2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Quai de pêche	0	0		0	0		0	0		0	0	
Complexe frigorifique	1	1		0	0		0	0		1	1	
Fabrique de glace	0	0		0	0		0	0		0	0	
Marché moderne aux poissons	0	0		1	1		0	0		1	1	
Usine de transformation de produits halieutiques	0	0		1	1		0	0		1	1	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La fabrique de glace, identifiée comme infrastructure au niveau du département de

Kaolack, fait partie intégrante du marché moderne aux poissons.

Ce dernière, localisée dans la commune de Kaolack, constitue un lieu d'éclatement des produits vers les localités de la région, et même au-delà jusqu'en Gambie. Il a été construit par la coopération japonaise en 2002-2003 à un coût de quatre (4) milliards FCFA.

L'infrastructure dont la gestion est autonome, dispose d'une chambre de conservation des poissons, d'une chambre de conservation de glace avec une capacité de 20 tonnes et d'une station d'épuration des eaux usées.

Elle regroupe (i) les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour, Joal, etc. ; (ii) les demi grossistes qui achètent et vendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie ; (iii) les détaillants ; (iv) la vente de glace ; les moulineuses ; une association des utilisateurs du marché au poisson de Kaolack (les mareyeurs) créée depuis 2003 et qui regroupe plus de 2 000 membres.

L'administration du marché est constituée de trois (3) services qui sont le service administratif et financier, le service exploitation et celui dit technique.

En 2018, les équipements techniques du marché au poisson ont été réhabilités par la coopération japonaise à hauteur de 300 millions FCFA.

X.2. LA PECHE ARTISANALE

Au niveau de la région, on distingue deux (2) types de pêche artisanale : la pêche continentale et celle dite maritime. La pêche continentale se pratique au niveau du fleuve Saloum, des deux défluents du fleuve Gambie que sont le Baobolong et le Miniminiyang Bolong et au niveau de la vallée de Koutango. Dans le département de Kaolack, on y pratique la pêche dans les localités de Gandiaye et Sibassor avec des prises relativement importantes pendant la saison hivernale. Quant à la pêche maritime, elle se mène dans le bras de mer du Saloum.

X.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La région compte 20 villages de pêcheurs, tous situés dans le département de Kaolack où se pratique la pêche maritime. Le nombre de sites abritant les pêcheurs n'a pas évolué en 2018, comparativement à 2017, quel que soit le département.

Tableau X-3: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[11]	PM[12]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Guinguinéo	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département de Kaolack	2017	0	20	20	0	950	950	0	214	
	2018	0	20	20	0	1015	1015	0	206	
Département de Nioro	2017		0			0			0	
	2018		0			0			0	
TOTAL	2017		20						214	
	2018		20						206	
	Variation %								-3.73	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Les différentes communautés de pêcheurs se concentrent dans le département de Kaolack. Comparativement à 2017, on note une hausse du nombre de pêcheurs passant de 950 à 1015, avec un sens contraire pour le nombre de pirogues (214 contre 206).

Tableau X-4: Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	0	0		40	40					40	40	
	Pirogues à voile	0	0		174	166	-4,59				174	166	
	Total embarcations	0	0		214	206	-3,73				214	206	
Embarcation saisonnière	Pirogues à moteur	0	0		3	3					3	3	
	Pirogues à voile	0	0		37	37					37	37	
	Total embarcations	0	0		40	40					40	40	
Ensemble embarcations	Pirogues à moteur	0	0		43	43					43	43	
	Pirogues à voile	0	0		211	203	-3,79				211	203	
	Total embarcations	0	0		254	246	-3,14				254	246	
Engin de pêch	Palangre	0	0		0	0					0	0	
	Senne de plage	0	0		10	10					10	10	
	Senne tournante	0	0		0	0		0	0		0	0	

[11] PC = Pêche Continentale
[12] PM = Pêche Maritime

Armement		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
	Filet maillant dérivant	0	0		65	65					65	65	
	Filet maillant encerclant	0	0		4	4					4	4	
	Filet dormant	0	0		3	3					3	3	
	Filet filtrant à crevette	0	0		80	80					80	80	
	Epervier	0	0		13	13					13	13	
	Ligne	0	0		24	24					24	24	
	Piège	0	0		0	0					0	0	
	Autres (kili)	0	0		320	350	9,37				320	350	
	Total engins de pêche	0	0		519	549		0	0		519	549	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En 2018, l'armement de la pêche artisanale au niveau de la région est constitué de 246 pirogues contre 254 en 2017, soit une baisse de 3%.

En ce qui concerne les embarcations locales qui représentent 84% des embarcations évoluant dans la région, elles sont motorisées à hauteur de 19%, soit 40 pirogues. Dans le département de Kaolack où se pratique uniquement la pêche maritime, on dénombre l'ensemble de l'armement piroguier régional dont les 40 pirogues à moteur locales de la région. Les 37 pirogues saisonnières dont seules 3 sont motorisées évoluent toutes dans le département de Kaolack.

Quant aux engins de pêche, l'effectif est passé de 519 à 549, soit une hausse de 6%.

X.2.2. LA PRODUCTION

Dans la région, deux espèces sont capturées dans tous les sites de production. Il s'agit du poisson et des crustacés.

En 2018, la région de Kaolack a produit 854 tonnes de poissons représentant une valeur marchande de 165,4 millions FCFA. Cette quantité de poisson débarquée, comparée à 2017, a augmenté de 46%, entrainant ainsi des gains de revenus de près de 45,4 millions FCFA.

Tableau X-5: Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Département	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs en milliers (F CFA)		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Guinguinéo	2017	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0
	Variation %						
Kaolack	2017	0	585	585	0	120 046	120 046
	2018	0	854	854	0	165 442	165 442
	Variation %		46	46		38	38
Nioro	2017		0			0	
	2018		0			0	
	Variation %						
TOTAL	2017		585			120 046	
	2018		854			165 442	
	Variation %		46			38	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En outre, il faut noter que les mises à terre, toutes espèces confondues, sont plus importantes dans le département de Kaolack où est localisé le bras de mer qui est le principal lieu de pêche de la région.

En ce qui concerne les autres espèces de production, la région n'a pas produit de mollusques. Les débarquements ne concernent que le poisson et les crustacés comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau X-6: Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Département	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur en millier (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur en millier (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur en millier(FCFA)
Guinguinéo	2017	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0
	Variation %						
Kaolack	2017	585	120 046	0	0	186	167 710
	2018	854	165 442	0	0	96	68 816
	Variation %	46	38			-48	-59
Nioro	2017			0	0		
	2018			0	0		
	Variation %						
TOTAL	2017	585	120 046	0	0	186	167 710
	2018	854	165 442	0	0	96	68 816
	Variation %	46	38			-48	-59

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Le volume global des débarquements est estimé à 951 tonnes en 2018 contre 771 en 2017, soit une hausse de 23%. Cependant, en terme valeur monétaire, on remarque qu'avec la baisse des prix à la production, cette valeur a baissé de 19%, passant de 287,7 à 234,2 millions FCFA.

La répartition des mises à terre selon l'espèce montre que c'est le poisson qui constitue l'espèce la plus capturée avec ses 854 tonnes sur les 951 tonnes de produits débarqués, soit de 90% des débarquements en 2018 contre 76% en 2017 (585 tonnes sur 771), toutes espèces confondues.

X.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

En 2018, la production halieutique de la région s'est légèrement accrue pour les poissons, mais a chuté en ce qui concerne les crustacées. Cette production a, d'ailleurs, rarement permis d'approvisionner suffisamment le marché local pour satisfaire la demande des ménages, surtout en poisson.

Tableau X-7: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Guinguinéo		Kaolack		Nioro		Région de Kaolack	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Consommation locale (T)	ND	ND	608	491	ND	ND	608	491
Mareyage (T)	ND	ND	163	83	ND	ND	163	83
Transformation industrielle (T)	ND	ND	0	0	ND	ND	0	0
Transformation artisanale (T)	ND	ND	0	376	ND	ND	0	376
Autres (T)	ND	ND	0	0	ND	ND	0	0
Total	ND	ND	771	951	ND	ND	771	951

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La consommation locale qui s'élève à 491 tonnes en 2018 a chuté de 19% par rapport à 2017. Les débarquements de poissons n'arrivant pas à satisfaire la consommation locale des populations, l'activité de mareyage dans la région ne concerne que la pêche crevettière. Elle est concentrée dans le département de Kaolack. Cette activité a utilisé 83 tonnes de crevettes en 2018, soit une baisse de 49% par rapport à 2017. Il faut également noter l'apparition de la transformation artisanale qui a utilisé 376 tonnes en 2018.

X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- ✓ existence d'un marché central au poisson dans la commune de Kaolack ;
- ✓ existence d'un site de transformation des produits halieutiques ;
- ✓ bonne organisation des pêcheurs ;
- ✓ existence d'un complexe frigorifique.

X.3.2. CONTRAINTES

- ✓ vétusté du parc piroguier ;
- ✓ inexistence de quai de pêche dans la région ;
- ✓ absence de partenaires techniques et financiers ;
- ✓ salinisation excessive des eaux ;
- ✓ non-respect des dimensions des mailles malgré la sensibilisation hardie des pêcheurs ;
- ✓ site de transformation exigu et en ruine ;
- ✓ manque criard d'infrastructures de pêche et d'aquaculture (pisciculture) ;
- ✓ Insuffisance du personnel technique ;
- ✓ Pas de moyens roulants pour les départements de Kaolack et Nioro ;
- ✓ Pas de moyens navigants sur toute l'étendue de la région ;
- ✓ Pas de station de carburant sous douane ;
- ✓ Pas de CLPA.

X.3.3. PERSPECTIVES

- ✓ Construction du complexe frigorifique de Kaolack ;
- ✓ Mise en place du CLPA de Kaolack ;
- ✓ Construction de l'écloserie de Koutango dans le département de Nioro ;
- ✓ Poursuite du programme de subvention des moteurs de pirogue et des gilets de sauvetage.

Chapitre XI : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

La région de Kaolack est soumise à une forte dégradation de ses ressources naturelles due surtout aux actions anthropiques et à la récurrence du déficit pluviométrique au cours des dernières années. Les principales difficultés liées à la gestion des ressources naturelles sont : la salinisation, le défrichement anarchique, les coupes abusives, l'exploitation clandestine, les feux de brousse, etc. Aussi, le faible niveau de financement des interventions requises ne milite-t-il pas en faveur d'un développement des activités du secteur.

L'intervention du Service forestier et de ses partenaires depuis plusieurs années a permis à la Région d'enregistrer plusieurs acquis dont les plus importants sont, entre autres :

- la création d'aires de mises en défens et l'organisation des populations pour la gestion rationnelle des formations forestières ;
- la réduction de la pression exercée sur les ressources ligneuses par la promotion de l'économie d'énergie à travers la diffusion de foyers améliorés ;
- la lutte contre la dégradation des terres par la diffusion des techniques de DRS et la récupération de terres salées avec le reboisement d'espèces halophiles ;
- la promotion de la politique d'amodiation ;
- la redynamisation des cadres de concertation.

A travers ce chapitre, toutes les activités forestières de la région seront déroulées autour de 2 rubriques qui sont : (1) le service technique et les autres acteurs, (2) la gestion du domaine forestier.

XI.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La réussite de la mission du service forestier passe forcément par une coordination rigoureuse des activités techniques et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan élaboré durant l'exercice 2018.

A ce titre, les moyens humains mis à la disposition de l'IREF de Kaolack en 2018 se

résument à 39 personnes contre 36 en 2017, réparties dans les différents secteurs de la région. Ce nombre ne concerne pas le personnel de soutien (chauffeur, gardien etc.).

Le regroupement de certaines divisions techniques a permis de doter chaque division d'un responsable. La modicité des ressources financières surtout celles dévolues à la prise en charge du personnel de soutien a aussi limité les possibilités de mener à bien l'ensemble des objectifs fixés au courant de l'année, surtout lors de l'ouverture des pare-feu dans le cadre de la lutte préventive contre les feux de brousse.

Tableau XI-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[13]			Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Inspecteur des pêches	Masc	1	1	0	0	0		1	1	0	1	1	0	3	3	0
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Total	1	1	0	0	0		1	1	0	1	1	0	3	3	0
Docteur vétérinaire	Mas	4	3	-25	1	1	0	0	0		0	0		5	4	-20
	Fem.	0	1		0	0		0	0		0	0		0	1	
	Total	4	4	0	1	1	0	0	0		0	0		5	5	0
Technicien supérieur des pêches	Masc	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Total	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Agent technique des pêches	Masc	2	2	0	3	2	-33,3	8	11	37,5	6	7	16,7	19	22	15,8
	Fem.	0	0		1	1	0	0	0		0	0		1	1	0
	Total	2	2	0	4	3	-25	8	12	50	6	7	16,7	20	23	15
Autres	Masc	1	1	0	1	1	0	2	2	0	3	3	0	7	7	0
	Fem.	1	1	0	0	0		0	0		0	0		1	1	0
	Total	2	2	0	1	1	0	2	2	0	3	3	0	8	8	0
Ensemble	Masc	8	7	-12,5	5	4	-20	11	14	27,3	10	11	10	32	36	12,5
	Fem.	1	2	100	1	1	0	0	0		0	0		2	3	50
	Total	9	9	0	6	5	-16,7	11	14	27,3	10	11	10	36	39	8,3

Source : IREF. Kaolack

Globalement, la situation du personnel s'est améliorée par rapport à l'année 2017. En effet, rien que dans l'IREF, unité coordonnatrice des activités régionales, il y' a (09) agents dont quatre (04) ITEF ce qui a permis de pourvoir toutes les divisions régionales même si certaines ont été regroupées. Au niveau des départements l'affectation des

[13] SRP = Service Régional des Pêches

gardes a permis de renforcer les effectifs dans les brigades. A ce titre, le département de Kaolack est le mieux doté en personnel avec 14 agents, représentant 36 % de la région, quoique disposant de moins de collectivités locales que celui de Nioro qui a 11 agents. Le département de Guinguinéo reste le moins pourvus avec 05 agents.

XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, le service régional des Eaux et Forêts est accompagné par des partenaires dans divers domaines. Le tableau ci-dessous montre les différents intervenants, leur statut, leur domaine d'intervention et leur zone d'intervention.

Le service forestier à travers les thématiques comme le reboisement et la conservation des sols, l'aménagement forestier, la protection des forêts et la gestion de la faune reçoit l'accompagnement de certains partenaires. Les intervenants les plus en vue ont été le PROGEDE2 et ANEV.

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PROGEDE 2	Projet	Aménagement forestier	Toute la région
ANEV	Agence	Reboisement	Production de plants Plantation de sites

Source : IREF. Kaolack

Le Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) a pour objectif de contribuer à l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques, de manière régulière et durable, en préservant l'environnement et en offrant des possibilités élargies de choix et de confort aux consommateurs.

L'ANEV (Agence Nationale des Eco villages) appui le service en gaines, semences et de manière générale en intrants de production de plants.

XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XI.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine classé de la région est composé de neuf (09) forêts dont cinq (05) dans le département de Kaolack et quatre (04) dans le département de Nioro. Elles couvrent une superficie de 13 390 ha, soit 2,5% du territoire régional. Le département de Guinguinéo referme en son sein une partie de la forêt classée de Mbirkilane (3.075 ha, soit 3,9 % de taux de classement).

Tableau XI-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Guinguinéo	1 166	0	0	0
Kaolack	1 889	5	5 490	2.9
Nioro	2 302	4	7 900	3.4
Région de Kaolack	5357	9	13 390	2.5

Source : IREF. Kaolack

Le taux de classement est de l'ordre de 2,9% dans le département de Kaolack et 3,4 % au niveau de Nioro du Rip.

XI.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

XI.2.2.1. Lutte préventive

La contribution des radios communautaires a été d'un très grand apport pour l'atteinte des objectifs. Pour l'équipement des comités, depuis plus d'une décennie, aucun matériel de lutte n'a été distribué dans le département de Guinguinéo.

Dans le département de Kaolack, l'année 2017 le PROGEDE 2 et les amodiataires de Keur Socé et de Thiaré ont distribué du petit matériel de lutte contre les feux de brousse.

Tableau XI-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous – équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Guinguinéo	Année 2016	0	0	217	217	71
	Année 2017	0	0	217	217	65.96
	Variation %			0	0	-7,1
Kaolack	Année 2016	4	0	41	45	14,75
	Année 2017	0	0	68	68	20,7
	Variation %	-100		65,85	51,11	40,34
Nioro	Année 2016	0	0	43	43	14,09
	Année 2017	0	0	44	44	13,37
	Variation %			2,33	2,33	-5,11
Région de Kaolack	Année 2016	4	0	301	305	100
	Année 2017	0	0	329	329	100
	Variation %	-100		9,30	7,87	

Source : IREF. Kaolack

Aucun comité de lutte n'a été équipé dans toute la région de Kaolack. Compte tenu de cette situation, les comités de lutte ont mis un accent particulier sur la sensibilisation durant la période avec la contribution des stations radios communautaires. Cela a permis de toucher 5 022 personnes en 2018 contre 4 155 en 2017, soit un taux de progression de 20,9%.

Tableau XI-5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Guinguinéo	Année 2017	24	23,54	376	17,85
	Année 2018	24	20,69	1979	31,58
	Variation %	0	-12,11	426,33	76,92
Kaolack	Année 2017	35	34,31	712	33,77
	Année 2018	38	32,76	2434	38,84
	Variation %	8,57	-4,52	241,85	15,01
Nioro	Année 2017	43	42,15	1020	48,38
	Année 2018	54	46,55	1854	29,58
	Variation %	25,6	10,4	81,8	-38,9
Région de Kaolack	Année 2017	102	100	2108	100
	Année 2018	116	100	6267	100
	Variation %	13,7		197,3	

Source : IREF. Kaolack

Les séances de sensibilisation et d'animation sont d'un grand apport pour le service, car elles permettent de toucher le maximum de personnes dans le cadre de la lutte préventive contre les feux de brousse. En outre, elles permettent de mobiliser un maximum de personnes lorsque le feu se déclare et, enfin, d'initier les populations aux techniques de lutte contre les feux de brousse.

XI.2.2.2. Lutte active

La population rurale de la région de Kaolack étant constituée en majeure partie d'agropasteurs, ces derniers sont réticents par rapport à cette activité qui est considérée comme du gâchis, vu l'importance du tapis herbacé pour le troupeau. Ainsi, la paille est fauchée et gardée d'une part pour le troupeau et d'autre part pour les besoins de construction aussi bien au niveau des forêts communautaires que classées.

Cependant, une longueur de 8,5 km de pare-feu a été ouverte lors de la campagne précédente dans le département de Kaolack. Par contre, pour la présente campagne, aucun pare-feu n'a été ouvert dans toute la région. Ceci reste très faible par rapport à la superficie à protéger, surtout dans le département de Nioro.

Tableau XI-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Réseau de pare-feu												
Pare-feu ouverts (km)	0	0	0	8,5	0	-100	0	0		8,5	0	-100
Pare-feu réhabilités (km)	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Pare-feu non réhabilités (km)	0	0		0	0		0	0		0	0	
Total réseau pare-feu (km)	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
Feux précoces												
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : IREF

Durant cette campagne 2018, quatorze (14) cas de feu de brousse ont été enregistrés dans la région pour une superficie brûlée de 503,5 ha. Les dégâts occasionnés ont porté sur le tapis herbacé et la végétation ligneuse principalement.

Tableau XI-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2017		Année 2018		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Guinguinéo	2	3,5	0	0	-100,00	-100,00
Kaolack	7	112	6	121,5	-14,29	8,48
Nioro	17	2 718	8	382	-52,94	-85,95
Région de Kaolack	26	2833,5	14	503,5	-46,15	-82,23

Source : IREF. Kaolack

L'année 2018, par rapport à la précédente, est marquée par une diminution des cas de feu de brousse et des superficies brûlées.

XI.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

Le reboisement figure parmi l'une des missions régaliennes les plus importantes pour le Service Forestier. Il se fait en partenariat avec les Collectivités locales, les mouvements associatifs, les mouvements scolaires, les projets et programmes et les populations. Ceux-ci accompagnent le Service Forestier tant au niveau de la production de plants qu'au niveau des actions de plantation.

XI.2.3.1. Production de plants

Par rapport à la précédente campagne, une baisse de production de 13,7% a été notée dans l'ensemble de la région de Kaolack. Ceci pourrait être dû non seulement à la mauvaise qualité de l'eau d'arrosage au niveau des pépinières de Kaolack et de Guinguinéo mais aussi à la faiblesse des taux de germination de certaines semences récalcitrantes.

Malgré l'envergure appréciable de la pépinière de Nioro et la bonne qualité de l'eau, le manque d'intrants et l'insuffisance de la main d'œuvre ne militent pas en faveur d'une grande production.

Tableau XI-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Régie	Pépinière	1	1	0	1	1	0,0	3	3	0,0	5	5	0,0
	Plants	6 719	4 760	-29,16	18 237	24658	35,2	83 126	70501	-15,2	108 082	99 919	-7,6
Villageoises/ Comm	Pépinière	4	4	0,00	15	19	26,7	14	6	-57,1	23	29	26,1
	Plants	1167	1900	62,81	13 330	9690	-27,3	13 563	7060	-47,9	28060	18 650	-33,5
Communautaires	Pépinière	1		-100,0	3		-100,0	4		-100,0	8		-100,0
	Plants	69		-100,0	3600		-100	10 310		-100,0	13979		-100,0
Individuelles/ Privé	Pépinière	11	12	9 ,09	12	15	25	19	27	42,11	42	54	28,6
	Plants	3 497	14056	301,9	9193	27335	197,3	9602	15714	63,65	22292	57105	156,2
Scolaires	Pépinière	3	1	-66,67	0	0	0	0	0	0	3	1	-66,7
	Plants	306	324	5,88	0	0	0	0	0	0	306	324	5,9
Privés	Pépinière	1		-100	7		-100	03		-100	11		-100,0
	Plants	4 144		-100	19 722		-100	7317		-100	31183		-100,0
Total	Pépinière	21	18	-14,29	40	35	-12,5	43	36	-16,27	**104**	**89**	-14,4
	Plants	15 902	21040	32,31	64082	61683	-3,74	123 918	93275	-24,73	**203902**	**175998**	-13,7

Source : IREF. Kaolack

Concernant l'augmentation observée au niveau des pépinières privées au détriment des pépinières villageoises, elle démontre, de plus en plus, la rentabilité de l'activité qui crée de l'engouement au niveau des populations qui commencent à la considérer comme une activité génératrice de revenus à part entière.

La répartition des plants par espèces montre l'importance que les pouvoirs publics accordent à la régénérescence de la forêt. En effet, plus de 71% des plants ont des destinations purement forestières. En y ajoutant une autre partie de plants alliant les espèces fruitières et forestières, ce pourcentage connaitrait une légère hausse.

Cependant, il faut saluer l'initiative de la population de créer des pépinières de plants destinées à l'ornement de la voie ou des places publiques.

Tableau XI-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
Forestières	nd	9 554	Nd	nd	51 457	nd	nd	64 505	nd	136 912	125 728	nd
Fruitières	nd	1 054	Nd	nd	1 460	nd	nd	8 595	nd	13 324	11 109	nd
Fruitières forestières	nd	9 716	Nd	nd	6 718	nd	nd	17 846	nd	39 149	34 280	nd
Ornementales	nd	716	Nd	nd	2 048	nd	nd	2 329	nd	14 517	4881	nd
Total	nd	21 040	Nd	nd	61 683	nd	nd	93 275	nd	203 902	175 998	nd

Source : IREF. Kaolack

La répartition des plants par circonscription administrative n'était pas disponible en 2017. Cependant, il faut noter que 2018 enregistre moins de plants avec 175 998 contre 203 902 en 2017. Comme le montre le tableau ci-dessous, la régie représente plus de 2/3 de la production totale de plants.

Tableau XI-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation

Type de pépinière	Espèces									
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd
Villageois	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd
Individuelle	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd
Privé	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd
Scolaire	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd
communaut.	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd
Projet	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd
Total	125 728	100	11 109	100	34 280	100	4881	100	175 998	100

Source : IREF/Kaolack

Les espèces forestières sont les plus dominantes dans les pépinières produites par les acteurs du secteur avec 125 728 plants, soit 71% des plantations.

XI.2.3.2. Plantations réalisées

Pour les réalisations physiques, nous constatons une légère baisse des plantations massives en rapport avec la campagne passée et qui passent respectivement de 228 à 208 ha. Cette baisse s'explique par le retard constaté cette année dans le démarrage de l'hivernage qui a retardé le démarrage des plantations. En ce qui concerne l'augmentation des plantations conservatoires qui passent de 252 à 968 ha, elle est due aux efforts consentis dans le cadre des activités de régénération naturelle assistée et de mise en défens au niveau du département de Guinguinéo.

Tableau XI-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Plantations massives (ha)	11	43		71	34		146	130	-11	228	208	
Plantations linéaires (km)	11	12		29	21		76	80		116	112	
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	46	921		160	8		46	39		252	968	

Source : IREF. Kaolack

Même si elle ne porte que sur 3 ha, la réhabilitation de la mangrove de l'île de Kousmar avec l'appui du PROGEDE 2 a été l'un des points forts de cette campagne de reboisement. L'engouement noté lors de la réalisation de cette activité démontre une fois de nouveau l'importance accordée à la gestion des ressources naturelles par les populations.

XI.3. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XI.3.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Malgré les difficultés économiques, les activités de chasse se sont bien déroulées dans toute la région. Elles ont concerné la quasi-totalité des zones amodiées à l'exception de celle de Thiomby. Outre le recouvrement des taxes d'amodiation, des licences d'exploitation cynégétique et la délivrance des permis de chasse, les activités liées à l'évaluation et l'élaboration des plans de travail annuel été réalisées aussi.

Parmi les espèces animales rencontrées dans la région, nous pouvons citer, entre autres : le gibier à plumes représenté entre autres par la famille des Colombidés (les Tourterelles, Pigeons), des Numididés (Pintades), Phasianidés (Francolins, cailles), des Péroclididés (gangas), des oiseaux d'eau comme les Anatidés (Canards, Oies et Dendrocygnes) et d'autres espèces non chassées telles que les Bucérotidés (Calao) des Ardéidés (Hérons), les Cuculidés (Coucal du Sénégal) etc.

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées, un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est

loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

Tableau XI-12 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Guinguinéo	0	0		0	0	
Kaolack	05	05	0	152 282	152 282	0
Nioro	04	04	0	130 000	130 000	0
Région de Kaolack	09	09	0	282 282	282 282	0

Source : IREF. Kaolack

Il découle de ce tableau que la superficie de 282 282 ha des zones d'amodiation n'a pas varié depuis ces dernières années. Pour une meilleure compréhension de la gestion des faunes, les zones amodiées de Latmingué, Keur Socé, et Thiomby ont aménagé des campements d'accueil. Par ailleurs, il faut souligner que les zones de Ndiombato II et Ndiombato III reçoivent leurs clients dans le Campement de Passy situé dans la Région de Fatick. De même, la zone de Thiaré reçoit également ses chasseurs à Keur Socé.

XI.3.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

La campagne cynégétique 2018 a connu une hausse, en passant de 169 à 193 entre 2017 et 2018. C'est la même situation qui est constatée pour le nombre de pièces de gibiers à poils et à plumes abattus respectivement (12 et 9 509 en 2017 ; 47 et 10 920 en 2018).

Tableau XI-13 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Nombre de chasseurs	0	0		41	32	-21,95	128	161	25,78	169	193	14,2
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	0	0		5	10	100,00	17	37	117,65	12	47	291,7
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	0	0		5121	4778	-6,70	4388	6142	39,97	9509	10920	14,8
Nb de pièces de reptiles abattus	0			0	0		0	0	V/	0	0	V

Source : IREF. Kaolack

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.4.1. ATOUTS

- Existence au niveau de la région d'un modèle réussi de gestion durable des forêts : cas de la forêt aménagée de Sambandé ;
- Diminution progressive de la pression sur les ressources forestières naturelles ;
- Régénérations des sols par l'association entre arbres et cultures ;
- Diversification des sources de revenus contribuant à la lutte contre la pauvreté rurale ;
- Protection et récupération des sols contre la salinisation ;
- Bonne expérience des différents acteurs intervenant dans la GRN ;
- Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des populations locales ;
- Introduction de la culture biologique ;
- Généralisation des conventions locales dans la gestion des aires mises en défens ;
- Adhésion des populations à la diversification des espèces à planter ;
- mobilisation des acteurs pour le reboisement des zones humides (baobolong).

XI.4.2. CONTRAINTES

La région de Kaolack subit des contraintes d'ordre anthropique et/ou naturel dont l'avancée des tannes. Au Sénégal, sur les 3 millions 800 mille ha cultivables, plus de 1 million 230 mille ha sont affectés. Cette salinisation serait due à (i) l'intrusion du biseau salé durant les périodes de marées hautes, (ii) la remontée capillaire des sels à partir des nappes souterraines sur salées, (iii) le transport éolien des limons salés et leur dépôt sur les terres cultivables. Tout ceci entraîne la disparition progressive du tapis végétal. Les feux de brousse, le phénomène de l'érosion hydrique, les défrichements clandestins à la recherche de nouvelles terres agricoles et la pauvreté ont contribué à de fortes pressions sur les ressources forestières de la région de Kaolack. Ainsi, il est observé au niveau de la région une dégradation des ressources fauniques due en grande partie à la destruction de leur habitat.

Ainsi, il s'avère nécessaire de rechercher des partenaires financiers pour l'exécution des plans d'aménagement, d'activer l'installation des Bureaux Inventaires et Cartographies (BIC), afin de combler les déficits de données cartographiques notés, de mieux gérer les mises en défens et les zones amodiées existantes et d'étendre ces initiatives sur toute la région de Kaolack.

Chapitre XII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Cette partie traite de l'environnement qui est actuellement défini comme l'ensemble des composants naturels de la planète Terre : l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux et l'ensemble des phénomènes et interactions s'y déroulant, c'est-à-dire comme tout ce qui entoure l'homme et ses activités. Pour mieux appréhender les aspects essentiels de ce chapitre, nous allons essayer de le développer au tour des axes suivants :

- La préservation et l'amélioration du cadre de vie ;
- La gestion des pollutions et nuisances ;
- La gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- L'évaluation environnementale et sociale ;

La gestion de l'environnement fluvial/maritime et de la dégradation des sols.

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Comme la plupart des régions du Sénégal, la problématique de la gestion du cadre de vie se pose avec acuité dans la région de Kaolack. Les phénomènes tels que les inondations, l'occupation anarchique de l'espace, la prolifération de déchets de toutes sortes n'ont pas épargné la région.

La prise en charge des déchets ménagers incombe aux collectivités territoriales. Conformément à la loi n° 96 07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales, celle-ci ont reçu compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. A ce titre, le décret n° 96 -1134 du 27 décembre 1996 précise les domaines d'actions de chaque type de collectivités.

Le problème de la gestion des ordures ménagères se pose de façon très accrue dans les différentes communes de la région. L'accroissement de la population et l'urbanisation croissante ont induit une hausse de la production de déchets. Le système de collecte dans les villes se fait de manière individuelle. Les populations déposent leurs ordures au niveau des nombreuses décharges sauvages qui ont proliféré en l'absence de décharges officielles fonctionnelles.

Ces dépôts engendrent pour les populations toutes sortes de nuisances dont les plus graves concernent la dégradation du cadre de vie des habitants, le développement de germes favorisant la prolifération des maladies diarrhéiques, du paludisme et de la gale et la pollution de l'atmosphère par les incinérations.

On distingue dans la région de Kaolack tous les types de déchets (solides et liquides). Ces déchets ont des origines diverses mais proviennent essentiellement des ménages avec des matières organiques, du sable, des matières plastiques, tissus, métaux ferreux, verres, etc. S'y ajoutent les déchets issus des établissements hospitaliers et des équipements marchands. De plus, Kaolack est la ville natale de la confrérie musulmane des Niassènes qui accueille, à ce titre, chaque année, des pèlerinages autour de la Mosquée de Médina Baye rassemblant des foules importantes de fidèles. Le Gamou ou Maouloud revêt donc une dimension internationale pendant laquelle la population de Kaolack passe du simple au triple, influant forcément sur la production de déchets.

A l'image des autres communes des régions du Sénégal, Kaolack ne bénéficie pas d'un système efficient de gestion de déchets solides et liquides. Cependant, la gestion des déchets reste largement marquée par de nombreuses contraintes. En effet, que ce soit les déchets ménagers, industriels, médicaux et biomédicaux, on peut dire qu'il n'existe pas de système de gestion écologiquement rationnel dans la région de Kaolack. Compte tenu de la présence de points noirs et de pratiques insalubres d'enfouissement non autorisé, d'incinération non contrôlée, de déversement des rejets liquides sur les ordures ou encore de remblaiement avec les déchets solides, l'état du service public laisse à désirer. La ville carrefour connait aussi une situation des plus alarmantes quant à son cadre de vie qui est aujourd'hui altéré par des tonnes d'ordures qui jalonnent les rues et les terrains vagues municipaux.

Toutefois, d'importantes perspectives s'offrent à la région dans le cadre de la gestion du cadre de vie avec l'appui de la Caritas Kaolack et le Programme national de gestion des déchets (PNGD) de l'Etat du Sénégal. En effet, depuis plusieurs années, la collecte des déchets dans la commune de Kaolack se fait par les charrettes avec le système de ramassage des ordures par charrettes (ROC). Ce système de collecte se fait au niveau des quartiers et les collecteurs sont organisés en GIE avec l'appui de la Caritas et le management de la CODEKA.

La Caritas Kaolack a ainsi initié, depuis deux ans, un projet pour mettre en place des

centres de valorisation et de transfert des déchets (CVTD) au niveau des communes de Gandiaye, Keur Madiabel et Kahone. Ce projet va permettre à ces communes d'avoir un système adéquat et durable de gestion des déchets solides. Une exploitation intégrée de ces espaces permettra d'en faire des poumons économiques à travers le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

Le projet de la Caritas sera renforcé par l'UCG, qui dans le cadre du programme national de gestion des déchets (PNGD), a déployé sur le territoire communal de Kaolack des ressources humaines et matérielles pour la collecte des déchets et le balayage des grandes artères de la ville. Cette évolution vers un système normalisé ne peut être viable qu'avec l'implantation de structures adéquates pour le transfert, le traitement et l'élimination des ordures collectées. C'est dans ce cadre que s'inscrit les projets de construction d'un Centre d'enfouissement technique à Latmingué, grande plateforme inter-régionale de gestion des déchets appelés Centre intégré de valorisation des déchets (CIVD) et de 20 points de regroupement normalisés (PRN) qui représentent les installations primaires de la chaine de traitement et d'élimination des déchets.

L'absence de système collectif d'évacuation des eaux usées dans la région fait que l'assainissement s'effectue le plus souvent grâce à des réseaux individuels de latrines ou de fosses septiques et la plupart des foyers rejettent leurs eaux usées dans la rue, dans de petites fosses créées à cet effet ; ce qui constitue autant de conditions favorables à la dégradation du cadre de vie des populations. Pendant l'hivernage, on peut noter des phénomènes d'effondrements de maisons, d'accentuation de l'érosion hydrique, d'inondations d'habitations avec perte d'effets vestimentaires et de vivres, etc.

A l'image de la plupart des villes du Sénégal, l'évolution de l'urbanisme conduit à l'accroissement des besoins en infrastructures d'assainissement des eaux usées et pluviales ; ceci a des incidences majeures sur la qualité de vie des populations et sur l'environnement. Pour contribuer de façon durable à la satisfaction des besoins en assainissement, en vue d'améliorer les conditions sanitaires et socio-économiques des populations, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) va doter la ville de Kaolack d'un programme d'assainissement et les villes de Nioro du Rip et de Guinguinéo de Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) des eaux usées et pluviales.

XII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

Comme indiqué plus haut, avec l'accroissement de la population, l'urbanisation croissante et le développement des quartiers périphériques, les pratiques les plus courantes en matière de gestion des ordures ménagères sont le dépôt sauvage et l'incinération. Il en est de même dans la zone rurale. La prolifération de ces dépotoirs sauvages est à l'origine de beaucoup de désagréments sur le plan humain et environnemental. La pollution atmosphérique dans la région de Kaolack est due, en général, à l'incinération des déchets, au mode de transport urbain surtout aux heures de pointe et à l'activité industrielle.

L'implantation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le voisinage immédiat des établissements humains est à l'origine de beaucoup de nuisances et de pollutions et génère souvent des conflits sociaux. On assiste aussi à des déversements d'hydrocarbures, suite au renversement de camions citernes le long du corridor Dakar – Bamako ; ce qui entraine la pollution du sol et des ressources en eaux.

Par ailleurs, l'usage des pesticides et des engrais chimiques, pour faire face aux ennemis des cultures d'une part, et accroître la productivité d'autre part, est une pratique agricole courante dans la région. L'utilisation de ces produits dans les activités agricoles provoque ainsi des effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine et animale par empoisonnement direct, mais aussi par voie indirecte, quand les résidus atteignent les produits de récolte et l'écosystème.

Avec la politique d'intensification et de diversification agricole, l'on sait que les quantités d'intrants chimiques utilisées augmentent d'année en année, ce qui accroît les risques pour la santé des populations et l'environnement. En effet, le stockage de ces produits se fait souvent dans des conditions favorables à la contamination des aliments ou la confusion qui expose les enfants surtout. De telles pratiques peuvent être à l'origine de cas d'intoxication.

Les mauvaises pratiques souvent observées en matière d'utilisation des pesticides, dues pour l'essentiel au faible niveau de connaissance des producteurs en défense des cultures, contribuent pour une large part aux risques encourus dans l'utilisation de ces produits chimiques. Les eaux de surface ainsi que la faune aquatique et sauvage constituent également des groupes à risque importants pour ces produits chimiques.

Outre l'épandage, le drainage constitue une autre source de contamination des eaux de surface. A ceux-là, s'ajoute le risque de contamination par ruissellement qui peut être important en saison des pluies.

Tous ces problèmes évoqués appellent à la mise en œuvre d'actions allant dans le sens de l'atténuation des impacts sur la santé humaine et animale et sur l'environnement, de l'utilisation des intrants chimiques dans l'agriculture. Etant donné la nature des problèmes et leurs vraies sources, les actions à entreprendre pour les gérer doivent être concertées et participatives et impliquer toutes les catégories d'acteurs.

XII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

L'ouverture et l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont réglementées par le Code de l'Environnement.

Par installations classées, on entend toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Elles sont subdivisées en deux (02) groupes selon le danger ou la gravité des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

- Les installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage. Ces installations doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par le Ministre en charge de l'environnement dans les conditions fixées par décret (Code de l'Environnement, articles L9 et L13).

- Les installations de deuxième classe comprenant celles qui ne présentent pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage. Ces installations qui sont soumises à déclaration, doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie, en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (articles L9 et L20 du Code de l'Environnement).

Différentes activités sont menées par la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Kaolack dans le cadre de la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il s'agit de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation, des visites d'inspection et de contrôle, le recouvrement des droits et taxes annuels sur les ICPE, la mise à jour de la base de données.

A cet effet, les installations classées pour la protection de l'environnement recensées en 2018 dans la région de Kaolack sont au nombre de cent trente-huit (138) contre cent quinze (115) en 2017. Elles sont composées d'ICPE de classe I (10) et d'ICPE de classe II (128). Les ICPE de deuxième classe sont constituées de cinquante-six (56) stations-services, cinquante-quatre (54) boulangeries, douze (12) dépôts de gaz butane, trois (03) industries, deux (02) fabriques de glace et d'un (01) dépôt d'hydrocarbures. Ces établissements classés se répartissent dans les départements de Kaolack (108), de Nioro du Rip (23) et de Guinguinéo (07).

Tableau XII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Département de Kaolack			Département de Nioro du Rip			Département de Guinguinéo			Région		
		2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Stations-services	**2ième**	29	38	31%	11	14	27%	4	4	0	**44**	**56**	27%
Boulangeries	**2ième**	40	44	10%	5	7	40%	3	3	0	**48**	**54**	13%
Dépôts de gaz butane	**2ième**	9	10	11%	1	2	100%	0	0	0	**10**	**12**	20%
Industries	**2ième**	2	3	50%	0	0	0	0	0	0	**2**	**3**	50%
Fabrique de glace	**2ième**	1	2	100%	0	0	0	0	0	0	**1**	**2**	100%
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	1	1	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**1**	0%
Usines	**1ère**	9	10	11%	0	0	0	0	0	0	**9**	**10**	11%
Total		**91**	**108**	8,54	**17**	**23**	15	**7**	**7**	0	**115**	**138**	20%

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés

En 2018, le nombre d'établissements classés recensés se chiffre à 138 contre 115 en 2017, soit 23 unités de moins en termes absolus et 20% en termes relatifs. Ces établissements sont constitués en 2018 de station-service (41%) boulangeries (39%), dépôts de gaz (9%).

Concernant le recouvrement des droits et taxes annuels, les campagnes de sensibilisation menées ont permis une nette amélioration du taux de recouvrement global par rapport à l'année 2017. Dans une perspective d'augmenter ce taux de

recouvrement des droits et taxes, des campagnes de sensibilisation sont menées durant toute l'année 2019.

XII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Conformément aux dispositions de la loi N°2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement (article L 48) et du décret d'application N° 2001-282 du 12 avril 2001, tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé des populations, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale des impacts potentiels avant leur mise en œuvre.

L'évaluation environnementale et sociale (EES) est un processus systémique qui consiste à évaluer les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi que de prévoir et de gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagements en particulier. Elle comprend les études d'impact environnemental et social (EIES), l'évaluation environnementale stratégique (EES), l'analyse environnementale initiale (AEI) et les audits sur l'environnement (AE).

La région de Kaolack compte plusieurs projets et programmes dont certains ont déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (ASER, SENELEC, OMVG, ONAS, PACASEN, PEAMIR, Salins du Sine-Saloum, PROVAL, etc.). Cependant, la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) nécessite un suivi et une surveillance de la part du Comité régional de suivi environnemental (CRSE) sous la conduite de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Kaolack. On note, toutefois, la difficulté de la mise à disposition des ressources financières destinées à ce suivi de PGES.

Tableau XII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental et social			Variation en valeur nette	Secteurs
	2016	2017	2018		
Département de Kaolack	06	08	03		
Département de Nioro du Rip	01	01	00		
Département de Guinguinéo	00	01	01		
Région	07	10	04		
Total études région	**07**	**10**	**04**		

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés

En 2017, le nombre d'études d'impact environnemental s'élève à 10 contre 4 en 2018.

XII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

En dehors du secteur de l'agriculture, d'autres secteurs ont des impacts négatifs sur l'environnement, notamment sur l'érosion des sols.

Ainsi, dans le secteur de l'élevage, les émondages pratiqués par les bergers en période de soudure, de même que les piétinements des troupeaux autour des cours d'eaux constituent un obstacle à la régénération des espèces végétales et accélèrent par conséquent la dégradation des terres (érosion des sols).

Dans le secteur énergétique, l'utilisation massive de bois ajoutée à la dégradation des conditions climatiques de la région s'est manifestée par une forte régression des ressources forestières. Cette disparition du couvert végétal s'accompagne souvent d'une dégradation sévère des sols.

La région de Kaolack est également frappée par les différents types d'érosions hydrique et éolienne à cause de la manifestation, surtout pendant l'hivernage, de vents forts et de fortes pluies. L'activité humaine, notamment l'excavation du sol pour la fabrication de briques et l'exploitation clandestine du sable, accentue l'érosion des sols de la plupart des villes et villages.

XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Il s'agit de :

- L'existence d'une Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés ;
- L'existence de textes réglementaires (code de l'environnement, nomenclature des ICPE, guides sectoriels et arrêtés pour les études d'impact environnemental et les établissements de deuxièmes classes, guide de danger, etc.) pour la prise en charge des exigences du secteur ;
- La mise en place du comité technique régional de suivi environnemental pour la validation des évaluations environnementales ;
- La réalisation de tri préliminaire ou screening avant la mise en œuvre des microprojets de certains projets et programmes ;
- L'ensoleillement moyen annuel (7 à 8 heures/jour) peut contribuer à la valorisation de l'énergie solaire ;
- L'amorce de la valorisation des déchets (biogaz) ;
- L'élaboration d'un Plan d'action environnemental régional.

XII.6.2. CONTRAINTES

Concernant les contraintes, il s'agit de :

- L'insuffisance des moyens informatiques, matériels de bureau et logistiques du service ;
- La faible implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des compétences transférées dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques ;
- Les difficultés de recouvrement des droits et taxes annuels sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Les difficultés pour la régularisation de certaines installations classées ;
- Les difficultés pour la prise en compte de la dimension environnementale et des changements climatiques dans le développement local par certaines collectivités territoriales et par certains projets et programmes ;
- Le non-respect des procédures liées à l'évaluation environnementale surtout pour les projets de l'Etat ;
- La difficulté à mobiliser les ressources financières pour assurer le suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- L'absence de projets de la DEEC dans la région ;
- L'absence de services de l'environnement au niveau des départements ;

- L'absence d'une Gendarmerie de l'environnement ou d'un point focal de la Gendarmerie de l'environnement dans la région ;
- La gestion encore défaillante des déchets sur toute la filière (tri, collecte, transport, traitement) dans plusieurs communes ;
- La faible couverture en infrastructure d'assainissement adéquat de base ;
- L'insuffisance d'un système de gestion écologiquement rationnelle des pestes et pesticides ainsi que des déchets biomédicaux qui constituent des dangers permanent pour la population ;
- L'acuité du péril plastique ;
- La salinisation des terres ;
- Une forte vulnérabilité des secteurs clés (agriculture, élevage, ressources en eau, etc.) face aux effets des changements climatiques ;
- L'utilisation non rationnelle des produits chimiques (pesticides et engrais) dans le secteur agricole ;
- L'inexistence de décharge contrôlée et de centre d'enfouissement technique réglementaires pour la région ;
- L'absence d'équipements appropriés (incinérateur, bio digesteur, etc.) dans les structures sanitaires pour une gestion écologique des déchets biomédicaux ;
- Le déversement de matières dangereuses (hydrocarbures, produits chimiques) ;
- Les problèmes d'érosions hydrique, éolienne et d'excavation du sol ;
- La faible adoption des solutions alternatives de la prise en charge des déchets.

Pour les perspectives, il faut :

- ☞ Renforcer les moyens informatiques, matériels de bureau et logistiques du service ;
- ☞ Mettre en place une brigade chargée de l'environnement au niveau des régions ou à défaut organiser des visites de terrain avec la brigade de l'environnement pour faire respecter les dispositions du code de l'environnement ;
- ☞ Créer des services départementaux ;
- ☞ Décentraliser les projets de la DEEC pour une meilleure visibilité de nos activités ;
- ☞ Mettre en place des mécanismes pour faciliter la mise à disposition des ressources financières allouées au suivi des PGES ;
- ☞ Renforcer les capacités du personnel de la DREEC en pratiques administratives et en gestion de l'environnement de façon générale (évaluation environnementale, gestion des déchets et des produits chimiques, changements climatiques, développement durable, etc.) ;
- ☞ Mettre en place, au niveau des communes, de décharges contrôlées et/ou de centre d'enfouissement technique ;
- ☞ Equiper les différentes structures sanitaires en matériel d'élimination des déchets médicaux et biomédicaux (incinérateur, bio digesteur, etc.) ;

- ☞ Mettre en place un système de veille environnemental pour la région à l'image du projet « urgence Environnement » ;
- ☞ Renforcer le programme d'éducation environnementale dans les établissements scolaires ;
- ☞ Renforcer l'information et la sensibilisation des producteurs agricoles sur les modes d'utilisation écologiquement rationnelle des produits chimiques (pesticides et engrais ;
- ☞ Augmenter le budget de fonctionnement du service.

Chapitre XIII : TRANSPORT

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, du rôle et de l'importance du secteur des transports dans l'appui à l'économie, a élaboré diverses politiques pour réaliser de grands travaux à travers des programmes et projets structurants qui vont permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport du Sénégal. Ainsi, dans le document portant Plan Sénégal Emergent (PSE), le Renforcement de la base logistique et des infrastructures comme fondement de l'émergence figure en bonne place. En effet, les objectifs poursuivis sont entre autres de (1) bâtir un réseau d'échanges structuré pour un développement plus équilibré du territoire afin de favoriser l'émergence de pôles d'activités économiques agropastorales, minières, touristiques et halieutiques ; (2) désenclaver les zones de production à travers un réseau de routes et pistes rurales ; (3) développer un réseau intégré multimodal de transport (routier, aérien, ferroviaire, maritime et fluvial) ; et de (4) renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie en renforçant les infrastructures d'intégration au marché sous régional et de dynamisation des échanges avec l'extérieur. Il est prévu en outre la réalisation d'ici 2017 d'infrastructures routières (1170 km de routes revêtues, au moins 4000 km de pistes rurales, au moins 7 ponts et ouvrages d'art, la construction et la modernisation des gares routières) ; d'infrastructures maritimes (réhabilitation des ports intérieurs de nouvelles infrastructures et plateformes portuaires) ; et d'infrastructures ferroviaires (réhabilitation de 573 km de ligne ferroviaire, réalisation d'une nouvelle ligne à écartement standard) et aéroportuaires (réhabilitation des aérodromes régionaux). Il en est de même du renouvellement et le renforcement du parc automobile public et privé ainsi que la sécurisation des voies de navigation aérienne et fluviomaritime qui favoriseront le développement et la modernisation des services de transport.

Le présent chapitre sera axé sur la situation du transport routier à travers le réseau routier, le parc automobile, les immatriculations, les permis de conduire et la situation du transport maritime.

XIII.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

Le transport terrestre de la région est caractérisé par deux types : le transport des personnes et celui des biens et services. Pour le premier type cité, il s'agit d'assurer la

mobilité des personnes qui se déplacent à l'intérieur comme à l'extérieur de la région au moyen de véhicules ou de motos. En ce qui concerne l'autre type, il s'agit du transport de marchandises, du matériel, du bétail, bref de tout mouvement autre que celui de la personne.

XIII.1.1. LE TRANSPORT ROUTIER

Tableau XIII-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Kaolack		
		2017	2018	Variation %
Nationales	RN1 (km)	53	53	0
	RN4 (km)	111.8	111.8	0
	RN5 (km)	24	24	0
	Total (km)	**188.8**	**188.8**	**0**
Régionales	Bitumées (km)	42	42	0
	N. bitumées (km)	163	163	0
	Total (km)	**205**	**205**	**0**
Départementales	Bitumées (km)	36.7	36.7	0
	N. bitumées (km)	291.3	291.3	0
	Total (km)	**328**	**328**	**0**
Non classées	Bitumées (km)	0	0	0
	N. bitumées (km)	115	125.5	10.5
	Total (km)	**124**	**134.5**	**10.5**
Voiries urbaines	Bitumées (km)	23	38	15
	N. bitumées (km)	7.8	7.8	0
	Total (km)	**30.8**	**45.8**	**15**
Ensemble	Bitumées (km)	290.5	305.5	15
	N. bitumées (km)	586.1	596.6	10.5
	Total (km)	**876.6**	**902.1**	**25.5**

Source : AGEROUTE/Kaolack

Entre 2017 et 2018, seules les routes non classées et les voiries urbaines ont connu une évolution. En effet, 10,5 km de routes non classées et 15 km de voiries urbaines ont été construites dans toute la région.

En termes de projets, la région de Kaolack enregistre deux projets par année. Cependant, entre 2017 et 2018, l'AGEROUTE n'est pas intervenue dans le département de Nioro du Rip.

Tableau XIII-2 : Projets en cours dans la région

Nature	2017		2018	
	Linéaire (km)	Département	Linéaire (km)	Département
CF N1 Gamboul Thiong - Ngothie	3.075	Kaolack		
Ndramé Escale – Ndiaye Counda	6.4	Kaolack		
Fass – Tabacali Ouolof- Wadène – Guoweth Sérère –Mande – Keur Mignane			16.235	Guinguinéo
Medina Salam – Keur Gaye – Medina Salam – Ndramé Escale – Ndramé Escale – Medina Salam			8.3	Kaolack

Source : AGEROUTE/Kaolack

XIII.1.1.1. Le parc automobile

Le parc automobile de la région est estimé à 17 018 véhicules tous genres en 2018. Cependant, les statistiques ne sont pas désagrégées jusqu'au niveau départemental mais le Service Régional du Transport Routier (SRTR) s'engage à corriger ce manquement dans les prochaines éditions.

La nature du parc est riche et variée. On retrouve presque tous les moyens de transport routier qui existent dans le pays. Le type de véhicule le plus utilisé est celui des voitures personnelles qui constituent plus de 46% de l'ensemble du parc. Ensuite, il y a les taxis urbains (15%), les autocars interurbains (10,5%), les camionnettes (8,6%), les camions (7,9%) et les taxis interurbains (7,3%).

Tableau XIII-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Région		
	2017	2018	Variation %
Véhicule Particulier Personnel	5 796	7 894	36,20
Taxi Interurbain	1 073	1 247	16,22
Taxi Urbain	2 474	2 549	3,03
Camionnette	1 234	1 461	18,40
Camion	869	1 349	55,24
Tracteur	503	893	77,53
Remorque Semi-remorque	785	974	24,08
Autocar Interurbain	1523	1782	17,01
Autocar Personnel	25	25	0,00
Autocar Urbain	51	51	0,00
Transport Privé de Marchandises	1	0	-100,00
Véhicule Auto-école	6	6	0,00

Véhicule Sanitaire Médical	8	21	162,50
Véhicule Spécial de Transport	97	247	154,64
Véhicule Travaux Publics	1	0	-100,00
Indéterminé	0	0	
Total	14 445	17 038	17,95

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

Par rapport à l'année précédente, l'évolution du parc a fait un bon de 2 593 véhicules, soit une évolution relative de 17,95% représentant à peu près la même évolution que les taxis interurbains (16,2%), les camionnettes (18,4%), les autocars interurbains (17%).

On note globalement une évolution positive de l'ensemble des types de véhicule (cf. le tableau ci-dessus).

Par ailleurs, la politique de l'Etat réglementant l'importation des véhicules datant de moins de huit ans, depuis 2015, n'a certainement pas été sans conséquence sur les immatriculations.

XIII.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.2.1. ATOUTS :

Maillage correct du réseau sur l'ensemble de la région ;

Réhabilitation des axes principaux :

- N 1 Fatick – Kaolack ;
- N 5 Kaolack – Passy – Sokone ;
- N4 Dinguiraye – Nioro – Keur Ayip ;
- Promovilles dans le département de Kaolack ;
- Pistes connexes (75 km) département de Nioro ;
- Voirie urbaine Nioro.

Chapitre XIV : COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

La position géographique de la région de Kaolack lui confère une place stratégique dans les échanges entre d'une part les différentes régions du Sénégal et d'autre part les pays limitrophes. Ceci est dû au fait qu'il constitue un passage obligatoire pour aller vers les régions du sud et du sud-ouest mais également vers les pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinées.

Les acteurs sont des commerçants grossistes, demi-grossistes et détaillants. On note une présence massive de femmes dans l'importation des produits de la Gambie vers le Sénégal communément appelées « Ndioganes ». Le tissu commercial est complété par les industries de transformations de produits agricoles par les Groupement d'intérêt Economique, du sel (Salins du Saloum et Groupement d'intérêt Economique) de la Suneor, de la Novasen dans la commercialisation de l'arachide et ses produits dérivés.

L'essor du commerce a eu un effet collatéral sur le développement d'une autre activité, en l'occurrence l'artisanat. La redistribution des ressources commerciales a créé des activités artisanales de service, d'art et de production, coordonnées par la Chambre de Métiers.

Le présent chapitre va tenter d'analyser les activités commerciales et artisanales de la région durant l'année 2018.

XIV.1. COMMERCE

XIV.1.1. LES MARCHES

Depuis presque une décennie, la région de Kaolack maintient les mêmes infrastructures commerciales avec 11 marchés permanents et 16 marchés hebdomadaires.

La région de Kaolack dispose de vingt-sept (27) marchés dont seize (16) hebdomadaires ou « loumas ». Près de 60% des marchés sont implantés dans le département de Kaolack, soit dix-sept (17) unités dont le marché central de Kaolack qui est l'un des plus grands du Sénégal voire de la sous-région.

Tableau XIV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Guinguinéo	**2018**	1	1	**2**
	2017	1	1	**2**
	2016	1	1	**2**
Kaolack	**2018**	9	8	**17**
	2017	9	8	**17**
	2016	9	8	**17**
Nioro	**2018**	1	7	**8**
	2017	1	7	**8**
	2016	1	7	**8**
Région de Kaolack	**2018**	**11**	**16**	**27**
	2017	**11**	**16**	**27**
	2016	**11**	**16**	**27**
	Var2017/2018 %	**0**	**0**	**0**

Source : Service régional du Commerce de Kaolack

Les marchés au niveau de la région n'ont pas varié, quel que soit le département sur la période 2016 -2018.

Ainsi, comme en 2017, le département de Guinguinéo compte deux (02) marchés dont un (01) permanent, tandis que dans celui de Nioro, on dénombre huit (8) marchés dont les sept (07) sont des « loumas ». On dénombre aussi quelques magasins à grande surface (supermarchés et magasins de référence) dans la commune de Kaolack.

XIV.1.2. LES COMMERÇANTS

La population commerçante de la région de Kaolack se compose de 29 grossistes en 2017 et 26 en 2018 répartis dans les départements de Kaolack (23 en 2017 et 17 en 2018), Nioro (02 en 2017 et 6 en 2018) et Guinguinéo (04 en 2017 et 3 en 2018). Il faut cependant signaler que le nombre de grossistes dans la région a connu une baisse de 10% entre 2017 et 2018. Les statistiques sur le nombre de demi-grossistes ne sont pas disponibles en 2017 au niveau du Service régional du Commerce de Kaolack ; cependant, en 2018, nous avons un total de 29.

Pour ce qui est des détaillants, la variation est de sens contraire des grossistes avec une hausse de 14%, passant de 1 450 à 1 656 entre 2017 et 2018. Cette hausse est remarquée dans les trois départements : +7 à Guinguinéo, + 87 à Kaolack et +112 à Nioro du Rip.

Tableau XIV-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Guinguinéo	**2017**	4	ND	60	
	2018	3	3	67	**73**
Kaolack	**2017**	23	ND	1080	
	2018	17	22	1167	**1206**
Nioro	**2017**	2	ND	310	
	2018	6	4	422	**432**
Région de Kaolack	**2017**	**29**	**ND**	**1450**	
	2018	**26**	**29**	**1656**	**1711**
	Var %	**-10%**		**14%**	

Source : Service régional du Commerce de Kaolack

XIV.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XIV.1.3.1. Les stocks

Dans le but de satisfaire au mieux les besoins alimentaires pour une vie saine et productive de la population, la région de Kaolack contrôle l'évolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit.

Entre 2017 et 2018, le stockage des produits a connu des fortunes diverses. En effet, la plus part des produits ont vu leur stock augmenter tels que le riz local avec une hausse de 50%, le sucre cristallisé (29%) le riz brisé non parfumé (15%). Cependant, les deux produits enregistrant une baisse de stock sont le riz brisé parfumé (-29%) et le ciment SOCOCIM (-1%).

Tableau XIV-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par département

Produits	Région de Kaolack		
	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	Variation %
Riz brisé parfumé	2 400	1 700	-29%
Riz brisé non parfumé	11 700	13 500	15%
Riz local	1 200	1 800	50%
Sucre en morceaux	370	400	8%
Sucre cristallisé	3 100	4 000	29%
Lait en poudre	1 200	1 300	8%
Huile en fût	1 350	1 400	4%
Ciment SOCOCIM	33 400	32 900	-1%
Ciment SAHEL	20 000	21 000	5%
Gaz butane de 6 kg	220 000	225 000	2%
Gaz butane de 2,7 kg	70 000	72 000	3%

Source : Service régional du Commerce de Kaolack

XIV.1.3.2. Les prix

Les prix des principales denrées consommées dans la région restent presque les mêmes durant ces deux dernières années. Ainsi, pendant la période 2017/2018, seuls les prix du riz brisé parfumé et du sucre en morceaux ont connu une évolution. En effet, les prix au kilogramme ont augmenté de 11% et 7% respectivement.

Tableau XIV-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par département

Produits	Guinguinéo		Kaolack		Nioro		Région de Kaolack		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Var
Riz brisé parfumé / kg	450	500	450	500	450	500	**450**	**500**	**11%**
Riz brisé non parfumé / kg	270	270	275	270	270	275	**270**	**270**	**0%**
Riz local / kg	300	300	300	300	300	300	**300**	**300**	**0%**
Sucre en morceaux / kg	750	800	750	800	750	800	**750**	**800**	**7%**
Sucre cristallisé / kg	585	585	585	585	600	590	**585**	**585**	**0%**
Lait en poudre / kg	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600	**2 600**	**2 600**	**0%**
Huile en fût / litre	900	900	900	900	900	900	**900**	**900**	**0%**
Ciment / tonne	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	**3 000**	**3 000**	**0%**
Gaz butane de 6 kg / bonbonne	2 945	2 945	2 945	2 945	2 945	2 975	**2 945**	**2 945**	**0%**
Gaz butane de 2,7 kg / bonbonne	1 375	1 375	1 375	1 375	1 375	1 400	**1 375**	**1 375**	**0%**

Source : Service régional du Commerce de Kaolack

XIV.1.4. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

XIV.1.4.1. La vérification des instruments de mesure

Les instruments de mesures vérifiés dans la région de Kaolack en 2018 sont au nombre de 2 440 dont 2 090 balances et 350 bascules. Nous notons une légère augmentation de 396 instruments au niveau des balances présentées en 2017, soit une hausse de 23%, dont 1 672 sont admis en 2018 contre 1 578 en 2017, soit une augmentation de 6%.

En ce qui concerne les bascules, leur nombre baisse de 30% pour ce qui est présenté, passant de 471 à 290 ; et c'est le même constat pour ceux qui sont admis (31%).

XIV.1.4.2. Le contrôle de la qualité des produits

La production de sel constitue l'une des activités les plus développées dans la région de Kaolack et est fréquemment utilisée par la population, d'où la nécessité de contrôler sa qualité. Ainsi, le Service régional du Commerce de Kaolack a effectué en 2018 un échantillon de 630 tests contre 500 en 2017 (soit une augmentation de 26%).

Les résultats des tests sont positifs à 79% en 2018 contre 89% en 2017.

Le département de Guinguinéo, fortement attaqué par la salinisation du sol, reste la zone où le taux de test est moins significatif avec 58% en 2018 contre 69% en 2017.

Tableau XIV-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits (sel)

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nombre	Proportion / nb de tests effectués (%)	
Guinguinéo	**2017**	200	138	69%	62
	2018	180	105	58%	75
Kaolack	**2017**	160	111	69%	49
	2018	200	180	90%	20
Nioro	**2017**	240	195	81%	45
	2018	250	210	84%	40
Région de Kaolack	**2017**	500	444	89%	156
	2018	630	495	79%	135
	Var %	26%	11%	-12%	-13%

Source : Chambre des Métiers/Kaolack

XIV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Le commerce dispose d'atouts non négligeables dont :

- la disponibilité de productions agricoles (arachide, mil, riz, maïs, sel…) et animales (bovins, ovins…) ;
- l'existence de plusieurs typologies de commerce ;
- la forte concentration humaine ;
- l'amélioration significative de la qualité de la route nationale ;
- l'existence du projet de « Cœur de ville » et du port de Kaolack ;
- le dynamisme des chambres consulaires ;

- la présence d'Institutions de Micro Finance (IMF) et banques ;
- L'évolution des activités au niveau du «Cœur de Kaolack », centre multifonctionnel de Commerce, de Services et de Loisirs ;
- la présence d'unités agro industrielles telles que la SONACOS, COPEOL,
- la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum, West African Oil, la SODEFITEX.

XIV.2.2. CONTRAINTES

Les contraintes se résument fondamentalement :

- au caractère fortement informel du secteur ; cet état de fait rend difficile la quantification de l'apport dudit secteur dans la production brute. En effet, l'essentiel des commerçants répertoriés évolue dans l'informel ;
- à l'enclavement de certaines localités ;
- au mauvais état des pistes de production.

XIV.2.3. PERSPECTIVES

En perspective, on peut retenir essentiellement :

- la mise en place d'une politique d'urbanisme commerciale ;
- l'aménagement des aires de stockage pour la commercialisation du sel iodé et des produits agricoles ;
- l'accompagnement des producteurs de sel pour le respect de la réglementation ;
- les usines de Suneor et COPEOL. (ex Novasen) spécialisées dans la transformation de l'arachide et les Salins du Saloum dans le sel ont un grand besoin en infrastructures pour améliorer leurs conditions et leur volume de production et d'exportation. Cette amélioration de l'environnement du secteur qui intéresse aussi les autres acteurs passe nécessairement par une meilleure organisation, une bonne synergie d'actions et surtout des infrastructures de qualité.

C'est pourquoi, avec le soutien de l'Etat, certains projets aideront à impulser le secteur. Parmi ceux-ci, on peut retenir :

- le dragage du bras de mer qui abrite le port dont la capacité d'accueil des bateaux est faible si on considère le seuil et l'effet de barre. Le dragage permettra aux gros navires de joindre Kaolack à l'importation comme à l'exportation.
- l'aménagement d'un port sec pour le stockage des chargements pour la réexportation vers les pays limitrophes. Ce qui permettra de réduire l'utilisation des routes par les gros porteurs et des économies d'échelles pour les grandes

compagnies qui peuvent assurer les procédures douanières et administratives sur place. La région de Kaolack constituera un Hub de distribution sous régional avec le flux des productions céréalières des pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO.

- la redynamisation du tourisme : le tourisme religieux avec le quartier de Medina Baye pourrait bénéficier de la construction d'un nouvel aéroport.

Chapitre XV : CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une déconcentration et d'une décentralisation culturelle, le service régional dénommé Centre Culturel Régional (CCR) fût créé dans les années 70 dans tous les chefs lieu de région du pays. Il se présente avec deux missions fondamentales : une mission de représentation du Ministère de la Culture et des Loisirs et une mission d'assistance technique auprès des collectivités locales. Par ailleurs, le principal objectif est d'engager une dynamique culturelle au niveau de la région, afin de permettre aux artistes de se développer à tous les niveaux, et à la population de suivre l'évolution culturelle mais également de sauvegarder le patrimoine local.

Les potentialités de la région en matière culturelle sont importantes à cause surtout de son statut de carrefour et de sa diversité culturelle favorisée par la présence de plusieurs ethnies du Sénégal en l'occurrence les Sérères, les Wolofs, les Toucouleurs, les Peuls de la Guinée et les Bambara du Mali, etc.

Malgré ses moyens limités, le centre culturel régional de Kaolack, à travers ses activités, contribue à la promotion de différentes disciplines artistiques et littéraires, mais aussi est en contact permanent avec les acteurs des différentes associations culturelles locales.

Ainsi, des actions sont menées pour promouvoir la lecture, la musique, le théâtre, l'art plastique, les lettres, les sites et monuments historiques à travers la région.

Ce chapitre, consacré à la culture et aux loisirs, passera en revue les infrastructures, patrimoines et autres activités culturelles et tentera de faire ressortir les contraintes et les perspectives.

XV.1. CULTURE ET LOISIRS

XV.1.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

La région de Kaolack dispose d'un centre culturel régional et d'un centre culturel français (alliance franco sénégalaise) qui contribue à l'intégration socio- économique des acteurs culturels par le biais de l'éducation permanente et de l'appui technique aux porteurs de projets culturels. Six (6) bibliothèques dont les cinq (5) sont localisées

dans le département de Kaolack en 2018 contre respectivement 3 dont 2 en 2017. La région compte également en 2018 trois (3) studios d'enregistrement contre deux (2) en 2017.

Tableau XV-1: Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Kaolack		Nioro		Guinguinéo		Région		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Var %
Bibliothèque et centre de documentation	2	5	0	0	1	1	3	6	100%
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	1	1	0	0	0	0	1	1	0%
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Théâtre, salle et aire de spectacle	2	2	0	0	0	0	2	2	0%
Centre culturel	1	1	0	0	0	0	1	1	0%
Manufacture	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Galerie d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Musée	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Studio d'enregistrement	2	2	0	1	0	0	2	3	50%
Alliance Franco Sénégalaise	1	0	0	0	0	0	1	0	-100%
Total	9	11	0	1	1	1	10	13	30%

Source : Centre Culturel Régional. Kaolack

NB : Nioro a bénéficié d'un studio d'enregistrement grâce au fonds de développement des cultures urbaines.

XV.1.2. PATRIMOINE CULTUREL

XV.1.2.1. Patrimoine matériel

La région de Kaolack possède des sites et monuments qui n'envient en rien ceux de la capitale et des autres régions du pays.

Le département de Nioro est celui qui a un patrimoine culturel le plus riche de la région. Il doit surtout sa richesse aux marabouts Maba Diakhou Ba qui avait fait de Nioro son fief et Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké dont la réputation n'est plus à conter et qui a fait la réputation de Prokhane avec le mausolée de Sokhna Mame Diarra Bousso, etc.

Son patrimoine culturel se résume aux :

- Sites historiques : Tata de Maba Diakhou Bâ, ravin de Pathé Badiane,
- Sites mégalithiques : Sine Ngayenne
- Sites religieux : Porokhane, Taïba Niassene, Darou Salam et Touba Saloum

Tableau XV-2: Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Kaolack	Bâtiment abritant l'ancienne Gouvernance de Kaolack	
	Ile de Kouyong Keita, face Kahône	
	Ex-Palais de Justice de Kaolack	
	Mosquée Diabel Ka	
	Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye	
	Gouye Ndiouly à Kahône	
	Mosquée Kanéne, Léona	
Nioro	Mosquée de Kabakoto	
	Mausolée de Mame Diarra Bousso à Porokhane	
	tata de Maba Diakhou Bâ à Nioro	
	Puits de Mame Diarra Bousso	
	Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé	
	Site mégalithique de Sine Ngayéne	
	Site mégalithique de Mbolop Tobé, au village de Konomba	
Guinguinéo	Marigot Ngaby et Wagui (Badakhoune	
	Arbres fétiches de Gagnick Godjil (Badakhoune)	
	Bivouac d' El Hadji Oumar TALL (Badakhoune)	

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Dans le département de Kaolack, le patrimoine culturel le plus en vue c'est le site de Gouye Ndiouly qui est le centre d'intérêt des journées culturelles annuelles de Kahone.

Le département de Guinguinéo, certes moins riche en patrimoine culturel, n'est pas du reste avec le site mégalithique de Sine Wanar.

Il existe un agenda culturel avec des événements phares tels que Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE Pour les Enfants (FIAPE), le Festival de Danse Nanu Fecc.

XV.1.2.2. Patrimoine immatériel

Il y a des manifestations culturelles et religieuses qui se développent tout au long de l'année dans la région de Kaolack parmi lesquelles on peut citer : les gamous annuels de Média Baye, de Leona Niassene dans le département de Kaolack et celui de Prokhane dans le département de Nioro.

Tableau XV-3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites)

Expressions culturelles et Rites	Observations
Le Magal de Porokhane	
La Cérémonie rituelle d'offrandes à Mbossé Coumba Djiguéne Totem de Kaolack	
La Cérémonie divinatoire du Baaw - Naan (Prières et offrandes) à l'approche ou pendant l'hivernage	
Le Gamou Traditionnel de Kahône	
Le Gamou de Médina Baye	
Le Miss Gandiaye (miss=chasse en sérère)	
Le Ndagga	
Le madd	Il s'agit de faire des louanges des gens connus. Le madd est composé uniquement de paroles sans être accompagner d'instruments de musique.
- Le prime	C'est la danse des lutteurs. Il s'organisait chaque année après les récoltes sur la place publique à Nioro. C'était aussi l'occasion de décorer les plus grands lutteurs.

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Le patrimoine immatériel ne comporte en réalité que l'expression des gamous qui sont souvent des cérémonies religieuses qui regroupent des milieux de fidèles. A une exception près, le gamou de Kahone regroupe les caractères traditionnels, culturels et religieux.

NB : Avec le Ministère de la Culture, le centre culturel régional de Kaolack compte procéder à l'inventaire du patrimoine culturel de la région durant la période de mars à mai 2019 pour compléter cette liste.

XV.1.3. ACTIVITES CULTURELLES

Tableau XV-4 : Répertoire des activités culturelles

Activités	Dates	Localités ou lieux	Observations
FINTART (festival international des arts et traditions	fin novembre		
Festival international des arts hip hop de Kaolack (cultures urbaines)	Mai		
Festival du rire	Avril		
Festival Nagnou Fecc (festival de dance traditionnelle et contemporaine du Saloum)	08 au 09 Mai		
FETHEKAO (festival international de théâtre de Kaolack)	juin		
FIAPE (festival international de l'apec pour l'enfant	Mai		

Festival interscolaire de Kaolack	De 26 au 28 Mai		
Nuit du Saloum (ARCOTS) rencontre de cultures	Mois d'Avril		
Nuit du Laghéme	01 Mai		
48 heures de l'ATS	première quinzaine Décembre		
Festival Tassou	Du 07 au 09Avril		
Nuit du Saloum (communicateur traditionnel)	31 décembre		
Les scènes ouvertes (slam)	chaque mois		
Olympiade des jeux traditionnels (AECES)	Mars / Juin		
Vacances utiles et agréables (AECES)	Juillet Août Septembre		
Régate du Saloum / Tour Mbossé	Août		
Gamou de Kahone	Juin		
Veillée culturelle Ndiafat (képarou euleuk)	Grandes vacances		
Vacances à Kaolack	Grandes vacances		

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Certaines activités culturelles ne se tiennent plus aux dates échues du fait des difficultés de la prise en charge des frais d'organisation.

D'autres, par contre, comme le festival du rire, risquent de ne plus se produire dans la région, faute d'un promoteur. En effet, le promoteur Guedel Mbodji a jeté l'éponge ces dernières années.

XV.1.4. AUTRES ACTIVITES CULTURELLES

Les journées mondiales et internationales (théâtre, danse, musique, livre, francophonie, patrimoine) sont aussi célébrées dans la région. Les concours d'orthographe sont organisés par le Centre culturel Régional pour apprécier le niveau des élèves de la région de Kaolack.

XV.1.4.1. La lecture

Vu l'importance de l'éducation dans la région de Kaolack, il est nécessaire de disposer d'un réseau de bibliothèques. En effet, la région en dispose de deux (2) localisées dans le département de Kaolack. Il s'agit de celle du Centre Culturel Régional et de la bibliothèque de l'Alliance Franco-sénégalaise. On constate un dénuement total dans les autres départements. Par ailleurs, on ne note aucune intervention de l'Agence de la Francophonie à travers l'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC.)

La région de Kaolack, avec une longue tradition sur le plan éducatif, compte de nombreux écrivains qui ont réussi à se faire un nom grâce à leur talent, leur déterminisme, leur engagement. Ce qui montre sans doute que la région de Kaolack regorge d'énormes ressources et occupe une place prépondérante dans le monde de la littérature.

XV.1.4.2. La musique

La région de Kaolack concentre beaucoup de musiciens, entre autres. On constate la montée des jeunes talents.

A l'instar des autres régions, le phénomène du « Rap » est en train de se développer dans la région. On note également l'existence de troupes folkloriques.

Cependant, le problème majeur est que toutes ou bien la majeure partie de celles-ci sont basées à Dakar ; d'où les difficultés au niveau de cet art.

XV.1.4.3. L'art plastique

Sur le plan international, l'art plastique trouve son intérêt et son importance, alors que sur le plan national, cet art est presque méconnu, malgré la présence de certains plasticiens membres du réseau des artistes plasticiens de Kaolack.

XV.1.4.4. Le théâtre

A côté de la musique, il y a le théâtre avec de nombreuses troupes professionnelles et semi-professionnelles. On rencontre aussi d'autres groupes moins populaires, amateurs au niveau des ASC.

La région souffre du manque de perfectionnement en son et lumière, en mise en scène et chorégraphie.

Cependant, la solution pour pallier ce problème est d'assurer la promotion des produits tout en garantissant leur survie, les moyens logistiques pour le bon fonctionnement des troupes.

Il est à déplorer la suppression du festival du théâtre et du rire depuis 2011 que le promoteur Guédel Mbodji offrait chaque année aux fans de la culture.

XV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Riche potentialité culturelle basée sur la diversité culturelle ;
- Acteurs dynamiques.

XV.2.2. CONTRAINTES

- Manque de formation des acteurs ;
- Non implication des collectivités locales dans l'action culturelle.

XV.2.3. PERSPECTIVES

- Offrir aux acteurs un cadre d'expression adéquat, en réhabilitant et équipant la salle de spectacle du centre culturel régional ;
- Création de centres culturels départementaux ;
- Erection de l'ancienne gouvernance en musée régional.

Chapitre XVI : POSTE, BANQUES ET SFD

INTRODUCTION

Le déroulement de la politique postale à l'échelle régionale est du ressort de la Direction Régionale des Postes (DRP) de Kaolack qui coordonne l'activité des bureaux de Poste. La DRP de Kaolack couvre les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et une partie de Diourbel.

L'activité postale regroupe deux volets : l'activité courrier (la Poste aux lettres, la messagerie, la logistique…) et les services financiers. On pourrait y rajouter (avec l'émergence des TIC et de l'innovation) ce qu'on peut appeler les nouveaux produits, à savoir les transferts d'argent et le courrier hybride qui sont des produits à haute intensité technologique qui traduisent l'amorce d'une modernisation du secteur.

Ainsi, l'environnement du secteur postal est marqué, en sus de l'opérateur historique la Sn La Poste, par l'entrée de 13 opérateurs privés postaux détenteurs de licence d'exploitation dans le domaine du courrier. Il s'agit de : CHRONOPOST INTERNATIONAL, COUDOU SARL, DHL, EMS SENEGAL (filiale de la SN Poste), FLASH CAR, JET EXPRESS COMMUNICATION, MESSAGEX, MTA Sénégal S.A, SAGA EXPRESS SENEGAL, UNIVERSAL EXPRESS, UPS EXPRESS SENEGAL.

Cette nouvelle technologie, citée par ailleurs, entre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté grâce à l'avènement du Système financier décentralisé (SFD) à travers la micro finance.

La micro finance, entendue comme l'ensemble des services proposés à des individus n'ayant pas accès aux institutions financières classiques, suscite un intérêt réel de plus en plus grandissant dans les activités économiques et surtout dans les AGR (Activités Génératrices de revenus).

A travers ce chapitre, les principales activités de la poste seront décrites en passant par la situation des services du courrier pour terminer par ceux liés aux finances et de transferts d'argent.

XVI.1. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XVI.1.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

L'analyse du tableau 20.10 nous montre l'importance des SFD de la région. En effet, sur les quatre natures des SFD inscrits au Sénégal, 75% sont présentes dans la région. Il s'agit des SFD affiliés qui sont au nombre de 10, des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC) qui sont au nombre de 7 et des sociétés commerciales pour 1.

L'autre nature qu'est les faitières peut exister certes, mais n'est pas inscrite dans les SFD. Elle est donc versée dans l'informel.

Tableau XVI-1: Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2017	2018	Variation %
Faitière	0	0	
SFD affiliés	10	10	0%
IMCEC isolées	7	5	-29%
Sociétés commerciales	1	1	0%
Total	18	16	-11%

Source : DRS SFD. Dakar

XVI.1.2. L'EPARGNE ET LES CREDITS

Les SFD fonctionnent comme les institutions financières dont les principales activités sont l'épargne et le crédit.

En ce qui concerne l'épargne, le nombre total de la région est estimé à 93 434 épargnants en 2017 et 79 745 en 2018, constitués de 55% d'hommes, de 33% de femmes et 15% de personnes morales (GIE, Associations etc.). Sous l'angle du milieu, il y a un réel déséquilibre, car plus de 90% sont des citadins durant les deux années.

Concernant le crédit, on peut distinguer les crédits en cours et les crédits accordés durant 2017 et 2018. Dans tous les cas, la tendance reste la même que le niveau de l'épargne, c'est-à-dire qu'il y a plus d'hommes que de femmes et un déséquilibre notoire entre le milieu urbain et le milieu rural

Tableau XVI-2: Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2017			2018			Variation%		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	43 491	5 070	48 561	37 509	4 606	42 116	-14%	-9%	-13%
	Femmes	28 332	2 567	30 899	24 007	2 056	26 063	-15%	-20%	-16%
	Personnes morales	12 552	1 421	13 973	10 364	1 202	11 566	-17%	-15%	-17%
Nombre de crédits en cours	Hommes	19 903	4 078	23 981	7 418	1 517	8 936	-63%	-63%	-63%
	Femmes	15 361	1 704	17 066	4 879	665	5 544	-68%	-61%	-68%
	Personnes morales	12 495	973	13 468	2 037	86	2 124	-84%	-91%	-84%
Nombre de crédits accordés	Hommes	13 972	2 780	16 753	16 177	6 070	22 247	16%	118%	33%
	Femmes	9 482	1 034	10 516	13 179	2 752	15 931	39%	166%	51%
	Personnes morales	3 257	270	3 527	2 221	1 065	3 286	-32%	295%	-7%

Source : DRS SFD/Dakar

Le volume total collecté avec les épargnants se chiffre à 14 586 000 000 francs CFA en 2018 contre 13 013 000 000 en 2017. Les personnes physiques ont épargnés près de 13 milliards soit 87% contre environ 2 milliards pour les personnes morales en en 2018. C'est le même taux qu'on constate en 2017.

Tableau XVI-3: Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/ Nature sociétaire	2017 (en milliers de FCFA)			2018 (en milliers de FCFA)			Variation (en %)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	6 557	854	7 411	7 290	1 090	8 380	11%	28%	13%
	Femmes	3 388	540	3 928	3 709	644	4 353	9%	19%	11%
	Personne morale	1 333	341	1 674	1 470	384	1 853	10%	13%	11%
Encours de crédit	Hommes	13 882	1 690	15 572	15 797	1 838	17 635	14%	9%	13%
	Femmes	3 615	235	3 850	5 037	419	5 457	39%	79%	42%
	Personne morale	5 150	379	5 529	5 604	204	5 808	9%	-46%	5%
Montant des crédits accordés	Hommes	23 594	5	23 599	25 861	0	25 861	10%	-100%	10%
	Femmes	6 037	1	6 038	7 502	0	7 502	24%	-100%	24%
	Personne morale	5 111	1	5 112	5 040	0	5 040	-1%	-100%	-1%

Source : DRS SFD. Dakar

Comparé à l'année précédente, l'état financier des SFD s'est bien comporté avec un bilan très positif.

En outre, la remarque de taille faite à la lecture du tableau nous renvoie au sous-développement de la micro finance en milieu rural et particulièrement chez les femmes.

En effet, l'année 2018 n'a pas été faste en milieu rural, car en matière de crédit, l'évolution est négative chez les personnes morales.

XVI.1.3. L'OBJET ET LES SECTEURS D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES

Le système financier décentralisé a pour objectif de faciliter l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et de micro entrepreneurs. Il est présent dans tous les départements. Les structures les plus importantes sont essentiellement le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'ACEP, le PAMECAS, MicroCred.

Il existe également d'autres structures de moindre importance qui sont la plupart du temps intégrées à des organisations de développement ou qui sont spécifiques à certains secteurs. On peut citer les mutuelles de l'APROFES, FDEA, la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture, la chambre de métiers, FAFS, etc.

A ce titre, des crédits ont été attribués à ces catégories d'acteurs pour atteindre leurs objectifs. Parmi ces crédits, on peut citer ceux de l'immobilier, d'équipement de consommation, de trésorerie entre autres. Les crédits attribués à l'endroit de la trésorerie sont les plus élevés avec plus 334 milliards de FCFA en 2018 contre 305 en 2017.

Crédits immobiliers	155 313 570	0	154 629 643
Crédits d'équipement	3 729 935 245	5 228 060	4 484 524 403
Crédits à la consommation	254 146 539	234 753	295 833 232
Crédits de trésorerie	30 551 494 027	1 486 961	33 416 903 731
Autres	51 156 246	213 920	51 315 710

Tableau XVI-4: Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2017 (en milliers de FCFA)			2018 (en milliers de FCFA)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objet des crédits accordés						
Crédits immobiliers	155 313	0	155 313	154 629	0	154 629
Crédits d'équipement	3 729 935	5 228 060	3 735 163	4 484 524	4, 780	4 484 529
Crédits à la consommation	254 146	234 753	254 381	295 833	0,656	295 833
Crédits de trésorerie	30 551 494	1 486	30 552 980	33 416 903	2, 506	33 416 906
Autres	51 156	213	51 370	51 315	4, 558	51 320
Secteur d'activités bénéficiaires des crédits accordés						
Agriculture, sylviculture et pêche	1 886 563	3	1 889 672	2 732	5, 027	2 732
Industries extractives	6 599	0	6 599	2, 918	0	2, 918
Industries manufacturées	2 810 584	228	2 810 812 360	1 188 337	1, 220	1 188 338
Bâtiment et travaux publics	630 714	1 505	632 220 500	495 572	2, 976	495 575
Commerce, restaurants, hôtels	27 598 988	1 659	27 600 648 765	30 040 059	2, 296	30 040 061
Électricité, gaz, eau	2 078	0	2 078 612	2 444	0	2 444

Désignation	2017 (en milliers de FCFA)			2018 (en milliers de FCFA)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Transports, entrepôts et communications	808 006	262	808 268 370	814 005	0,410	814 006
Assurances, services aux entreprises	9 841	0	9 841 881	35 243	0	35 243
Immobilier	356 978	0	356 978 218	345 771	0	345 771
Services divers	631 689	399	632 088 944	2 746 592	0,572	2 746 592

Source : DRS SFD. Dakar (chiffres arrondis)

Ces titres de crédits accordés servent à renforcer les actions de développement des secteurs d'activités.

C'est surtout le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie qui a reçu plus de financement. Il a reçu plus de 79% de l'ensemble des crédits accordés en 2017 et 78% en 2018. Les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et les services divers suivent avec un taux de 7% en 2018, tandis qu'en 2017, c'est l'industrie manufacturée qui vient avec un taux de 8%.

XVI.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- diversification des sources de financement de l'économie régionale,
- existence de plusieurs organisations structurées jusqu'à la base,
- proximité des institutions de micro finance avec le niveau local,
- simplicité des procédures d'accès au crédit.

XVI.2.2. CONTRAINTES

- concentration du système bancaire au niveau de la commune de Kaolack
- gestion informelle de certains Systèmes Financiers Décentralisés (SFD),
- fragilité des SFD de base,
- manque de sensibilisation et d'information des bénéficiaires potentiels,
- absence de synergie des acteurs de micro finance,
- mauvaise répartition spatiale des SFD,
- faible diversification des produits financiers offerts par les mutuelles,
- coût élevé du crédit.

XVI.2.3. PERSPECTIVES

- Décentraliser le système bancaire au niveau des autres départements
- Faire la promotion des SFD pour diminuer l'informel,
- Créer des cadres de concertation de la microfinance,
- Diversification des produits financiers offerts par les mutuelles.

CONCLUSION GENERALE

La région de Kaolack qui regorge d'énormes potentialités culturelles, a du mal à rayonner comme cela se doit à cause du manque de logistique et d'infrastructures adéquates.

Le Centre culturel régional à un manque criard de matériel technique dont la salle de spectacle en est une parfaite illustration. En effet, elle est très petite et l'espace libre qui peut servir de théâtre de verdure, n'est pas aménagé ; en plus, elle a un problème d'acoustique.

C'est pourquoi, il urge à l'endroit des collectivités locales et des bonnes volontés de participer activement à l'aménagement culturel de la région en dotant de leurs localités d'infrastructures culturelles adéquates (salles des fêtes, centre de lecture etc…), en appuyant les manifestations culturelles pour la sauvegarde et la diffusion du patrimoine culturel de notre région, voire notre pays.

Cependant, le véritable problème reste la collecte des données avec une insuffisance d'un système efficace dans les structures sectorielles.